

**CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
DE LA DEFENSE**

***LA PROFESSIONNALISATION DES ARMÉES
EN ESPAGNE.***

***CONSÉQUENCES DES MUTATIONS DU SYSTÈME
D'HOMMES SUR LA POLITIQUE MILITAIRE ET
SUR LES RELATIONS CIVILO-MILITAIRES.***

**Sous la direction de Bernard LABATUT
et Jesus MARTINEZ PARICIO**

Juillet 2003

*Ce document constitue la rapport final de l'étude commanditée au Centre Morris Janowitz de l'Institut d'Etudes
Politiques de Toulouse, Université de sciences sociales de Toulouse par le C2SD
CCEP 2000 – 70/SOC, Convention DEF/C2SD 2000-31*

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 7 |
| Changement politique et réforme militaire en Espagne. | 13 |
| La fin du “ problème militaire ”..... | 22 |
| Chapitre 1 : Une armée pour quoi faire ? | 33 |
| 1. Une doctrine stratégique définie par défaut | 33 |
| 1.1. Un enjeu pour la stratégie espagnole : le dépassement des clivages partisans..... | 34 |
| 1.2. De la défense aux frontières à "l'internationalisme actif" | 36 |
| 1.3. Les inflexions du Livre Blanc de la Défense 2000..... | 39 |
| 1.4. L'organisation fonctionnelle des forces par le décret du 6 septembre 2002 | 42 |
| 2. La perception de la menace..... | 45 |
| Chapitre 2 : Le casse-tête du service militaire | 53 |
| 1. Des temps anciens... .. | 53 |
| 2. ... aux temps nouveaux..... | 55 |
| 3. Service militaire, service délétère | 56 |
| Chapitre 3 : Le nouveau modèle professionnel : la loi de 1999 | 61 |
| 1. Les catégories de militaires..... | 65 |
| 2. Vous êtes officier ? Non, je suis officier. Ah, excusez-moi, je croyais que vous étiez officier ! | 69 |
| 3. Sélection et promotion | 70 |
| 4. La concertation | 72 |
| 5. Les femmes dans les armées | 75 |
| 6. Les réserves..... | 80 |
| Chapitre 4 : Le recrutement : "la peur de manquer" | 83 |
| 1. Engagez-vous, la maison est à votre service | 84 |
| 2. Une nouveauté, le recrutement des latino-américains | 86 |
| 3. Les premiers pas dans les armées..... | 89 |
| 4. La faiblesse du pouvoir rémunérateur | 92 |
| 5. Rengagez-vous, vous deviendrez sous-officiers..... | 93 |
| Chapitre 5 : Le nouveau système d'hommes en chiffres | 97 |
| 1. Les effectifs..... | 97 |
| 2. La faiblesse du budget, mal chronique..... | 101 |

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

| | |
|--|----------------|
| Chapitre 6 : L'opinion publique espagnole et les armées : de la méfiance à l'indifférence | 107 |
| 1. Sécurité, forces armées et militaires, plus de nuances..... | 107 |
| 2. La banalisation du militaire délégitime-t-elle les armées ? | 111 |
| 3. Une autre hypothèse..... | 111 |
| 4. Le critère de l'efficacité comme source de légitimité | 115 |
| 5. Le service militaire comme source de délégitimation | 116 |
| Chapitre 7 : Culture de défense | 119 |
| Chapitre 8 : L'identité militaire, crise de croissance ou crise d'existence ?..... | 123 |
| 1. Militaires et civils | 125 |
| 2. Des élèves-officiers idéalistes qui deviennent pragmatiques | 129 |
| 3. "Modèles" et pragmatiques | 133 |
| Chapitre 9 : Qualité de la vie militaire et culture professionnelle militaire..... | 135 |
| Bibliographie | 141 |

Collaborations

Nous remercions pour leur contribution à cet ouvrage :

- **Djamila Chikhi**, chercheuse au Centre Morris Janowitz, IEP de Toulouse pour ses compétences informatiques ;
- **Gonzalo Jar Couselo**, Colonel de la Guardia Civil, Docteur en Science Politique, pour ses analyses des Conseils consultatifs de la fonction militaire ;
- **Gloria Jimenez Lucena**, chercheuse au Département de sociologie de l'Université de Grenade, pour son apport dans l'analyse de l'organisation militaire ;
- **Christophe Pajon**, ATER à l'IEP de Toulouse, docteur en Science Politique, Centre Morris Janowitz, pour sa lecture critique du manuscrit et l'apport des analyses comparatives ;
- **Eulogio Sanchez**, chercheur en sociologie à l'Université Complutense (Madrid), pour ses analyses du corps des sous-officiers et le traitement de divers questionnaires d'enquête.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

Introduction

D'avantage que dans d'autres domaines de l'action publique, la production des politiques de défense se fonde sur une rationalité logico-déductive qui repose sur des systèmes de valeurs, de croyances et de perceptions extrêmement complexes¹ présidant à la définition de la sécurité. Prérégative régaliennne, la défense revêt une signification très particulière dans le rapport du citoyen à l'Etat puisqu'elle est destinée à assurer la survie de l'un et de l'autre. C'est de la vie et de la mort des sociétés et des individus dont il est question. L'*ab surdum* de la mort pour l'être humain permet de comprendre que l'approche des questions de sécurité fasse l'objet d'une grande subjectivité. Les pratiques politiques et l'analyse historique montrent que les politiques de sécurité peuvent faillir dans la réalisation de l'objectif qui est leur finalité première². Dans d'autres cas, c'est la finalité des politiques de sécurité qui a été détournée et celles-ci sont devenues de véritables menaces pour les individus³.

Les politiques de sécurité sont aussi soumises aux contraintes d'un discours simplificateur en raison de la nécessité pour les Etats de rechercher

¹ La grille d'analyse proposée par Murray, D. J. et Viotti, P. R. a le mérite de mettre en évidence toute la complexité du cadre d'analyse théorique des politiques de défense. C'est aussi l'un des rares cadres théoriques d'analyse proposés pour analyser ces politiques : *The defence policies of Nations : a comparative perspective*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1982. Voir aussi les dernières approches françaises : Genieys W., Joana J. et Smith A., *Professionnalisation et condition militaire : une comparaison France/Grande-Bretagne*, Paris, Les cahiers du C2SD, n° 29, 2000 ; Genieys W. et alii : *Armées professionnelles et politiques de reconversion : une comparaison européenne (Espagne, France, Grande-Bretagne)*, Paris, Les Cahiers du C2SD, n° 37, 2001 ; Joana J., « La condition militaire : inventions et réinventions d'une catégorie d'action publique », *Revue française de Science Politique*, 2002, 54 (2), p.449-467.

² Les attentats du 11 septembre 2001 ont causé un traumatisme très important aux Etats-Unis, première puissance militaire du monde, qui n'a pas su prévenir la menace d'une attaque au cœur même du système. La course aux armements entre les deux superpuissances dans le système bipolaire et le rôle central de la dissuasion nucléaire ont conduit à ne pas voir les bombes à retardement qui se préparaient en diverses parties du monde et que la chute de l'Union Soviétique a fait apparaître au grand jour. Après la chute du mur de Berlin, certains sont allés jusqu'à réclamer "les dividendes de la Paix" puisque le monde qui s'annonçait ne serait que meilleur. Or à peine dix ans après, les budgets de la défense sont en augmentation partout dans le monde occidental. On peut aussi invoquer la crainte française née des guerres du XX^e siècle que les Etats-majors ne soient en retard d'une guerre. La presse se fait aujourd'hui aussi l'écho d'un "gap" technologique accumulé par l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis. Cf. Isnard J., " L'Europe menacée d'un désarmement technologique ", *Le Monde*, 15/04/03.

³ Les politiques de répression ont toujours la sécurité pour alibi. Le goulag, le maccarthysme, la doctrine de la sécurité nationale en Amérique latine en sont les tragiques avatars.

l'appui de leurs opinions publiques. C'est vrai dans les démocraties dans lesquelles, sous l'effet de la mondialisation et des progrès de la société de l'information, les citoyens sont de plus en plus amenés à exercer un contrôle démocratique et à demander des comptes à l'Etat ; mais c'est aussi vrai dans les systèmes non démocratiques dans lesquels l'adhésion de la société aux choix de sécurité du régime peut se révéler déterminante pour son avenir⁴.

Observé depuis la planète Mars, le mouvement de professionnalisation des systèmes militaires qui s'étend aux principaux pays de l'Europe occidentale au cours des années 90, mais aussi aux pays en transition démocratique, comme c'est le cas en Amérique latine, pourrait faire croire à une simple mesure d'ajustement technique. La tentation est grande, dans un contexte d'expansion du modèle libéral⁵ et de remise en cause du rôle de l'Etat qui ne serait plus qu'un acteur parmi d'autres sur la scène internationale, de considérer que les forces armées doivent elles aussi se soumettre à la loi du marché. L'idée d'une convergence entre le modèle organisationnel des armées professionnelles et celui des autres administrations publiques⁶, voire même des grandes entreprises du secteur privé, est l'une des grandes hypothèses débattues dans les travaux de sociologie militaire aujourd'hui⁷. Cette tentation de banaliser la profession militaire n'a pas épargné les armées elles-mêmes : pour attirer la ressource humaine suffisante, les campagnes d'information mettent souvent l'accent sur l'accès à des métiers reposant sur une technologie toujours plus sophistiquée qui, par définition, est à double usage, à la fois civil et militaire. Nous sommes loin des servitudes et grandeurs militaires décrites au XIX^e siècle par Alfred de Vigny, ancêtre de l'autre grand courant de la sociologie militaire qui postule la spécificité militaire⁸.

⁴ L'expérience historique montre ce lien : la Junte militaire argentine a cherché à refonder sa légitimité auprès de la société argentine en se lançant dans l'aventure guerrière des Malouines, censée exalter l'unité nationale, qui se termina par la chute du régime. Dans les conflits du Proche-Orient, la question du soutien des opinions publiques arabes à la position des régimes est régulièrement évoquée comme variable importante. Ce fut le cas lors de la guerre du Golfe qui montra que Saddam Hussein espérait pouvoir s'appuyer sur ces opinions publiques pour fragiliser et donc limiter l'engagement des Etats arabes en faveur de la coalition internationale.

⁵ Jobert B. (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994.

⁶ Il peut s'agir ainsi d'un "référentiel technocratique" : Cf. Vennesson P., "Les ressources humaines dans les armées : trois référentiels en quête d'une politique publique", in Vennesson P. (dir.) : *Politiques de défense : Institutions, innovations, européanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.84-112.

⁷ Voir le rappel sur ce point dans Prevot-Forni, E., *L'identité militaire à l'épreuve des opérations extérieures à finalité pacificatrice : l'exemple d'un régiment d'infanterie*, Paris, Les documents du C2SD, n° 36, 2001. L'ouvrage de référence sur cette question est celui de Moskos, C. C. et Wood, F. (dir.), *The Military : more than just a job ?*, Washington, Pergamon-Brassey's, 1988.

⁸ Alfred de Vigny écrit en 1835 dans *Servitude et grandeur militaire* : "Je ne puis m'empêcher de dire combien j'ai vu de souffrances peu connues et courageusement portées par une race d'hommes toujours dédaignée ou honorée outre mesure, selon que les nations la trouvent utile ou

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

Le débat n'est pas que théorique : les préférences paradigmatiques, conscientes ou inconscientes, du décideur ou d'une société, sont dictées par le système de croyances, de valeurs, l'héritage du passé⁹. Les préférences ne peuvent pas être les mêmes en Grande-Bretagne, où les théâtres d'opérations ont toujours été extérieurs au territoire national et où les armées ne sont jamais intervenues directement dans la politique interne, et en Espagne, où les armées ont été l'un des grands acteurs de la politique interne et donc de tous les drames de ce pays depuis le XIX^e. Toutes les réformes du système militaire espagnol depuis la transition démocratique ont montré leur préférence pour le modèle occupationnel de C.C. Moskos parce que le but recherché était de tourner le dos à la spécificité militaire qui nourrissait le militarisme jusqu'à une époque récente. Tous les gouvernements ont voulu faire du militaire en Espagne un citoyen en uniforme et rien de plus. La loi de la fonction militaire de 1999 a accentué cette caractéristique qui domine déjà l'esprit de la loi qui la précédait, en 1989.

L'opinion publique encourage cette idée : à ses yeux, la chose militaire n'a de grâce que lorsqu'elle est à la périphérie de son objet. La professionnalisation est préférée au service militaire parce qu'ainsi, les Espagnols n'ont rien à voir directement avec les armées. La participation aux opérations de maintien de la paix est approuvée car ce sont des missions qui éloignent les forces armées de la militarité. Sur ce dernier point, on peut faire la même observation en ce qui concerne la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne¹⁰ : les opérations de maintien de la paix, mais également les interventions humanitaires et l'aide apportée aux populations civiles lors de catastrophes naturelles (tempêtes, inondations, marées noires), augmentent l'évaluation positive des armées. Les premières tentatives de communication externe des armées espagnoles au début des années 80 saisirent le prétexte de l'aide apportée par les armées lors d'inondations dans la région de Valence.

nécessaire" et d'ajouter quelques lignes plus loin "de nos armées permanentes, où l'homme de guerre est isolé du citoyen".

⁹ L'apport des approches dites cognitives, voire constructivistes, a été souligné aussi bien dans le cadre des analyses de politiques publiques que des Relations Internationales : Smouts, M-C., "Comment penser l'Union européenne", in Smouts, M-C. (dir.) : *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Science Po, 1998, p.355-375 ; Muller, P., "L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique", *Revue française de science politique*, 2000, 50 (2), p.189-207 ; Snyder, J., *Myths of Empire. Domestic and international ambition*, Ithaca, Cornell University Press, 1991.

¹⁰ Ministère de la Défense : "Les Français et la Défense : 10 ans de sondages", Paris, 2002, p.29 ; Boëne, B., Dandeker C. et Ross, J. : *Les armées professionnelles et les liens armées-société au Royaume-Uni. Données 1999-2000*, Paris, Les Documents du C2SD, n° 38, 2001, p.75 ; Pajon, C., *Forces armées et société dans l'Allemagne contemporaine* Paris, L'Harmattan, 2001, p.324.

Depuis le 1^{er} janvier 2001, il n'y a plus de militaires du contingent dans les armées espagnoles. Avec un an d'avance par rapport à la date prévue, les forces armées sont professionnalisées. L'évolution vers un même modèle d'armées dans la plupart des pays d'Europe s'est accélérée en raison des profondes mutations qu'a connues le système international depuis la disparition de l'Union Soviétique. Toutefois, la professionnalisation n'est pas un processus univoque d'adaptation des moyens aux fins. La tendance à la convergence est sans aucun doute le phénomène essentiel qui caractérise l'Europe en ce début de XXI^e siècle, mais la professionnalisation est un processus complexe au cœur duquel se trouve l'interaction armée-société et armée-Etat. Il n'y a donc pas d'explication monocausale. En France, le débat sur la professionnalisation est récurrent depuis la moitié des années 80 et la création de la Force d'Action Rapide (FAR), tandis que l'Allemagne, qui a vécu de plein fouet les modifications du système international, conserve pour l'instant un système de recrutement mixte. C'est pour cela que, pour comprendre la dynamique de la professionnalisation, on ne peut se limiter à élaborer un tableau de bord sur lequel des lumières vertes, oranges et rouges indiqueraient l'état de réalisation des différentes réformes nécessaires à la conduite d'un processus complexe. Il s'agit en effet d'analyser les tendances lourdes d'évolution sur la durée. Le cas espagnol est de ce point de vue intéressant. Les 25 dernières années constituent une période d'analyse très intéressante, à la fois suffisamment longue pour pouvoir dégager ces tendances et suffisamment courte pour donner une unité de temps cohérente à l'étude. Ce dernier quart de siècle correspond aussi à l'histoire de la démocratie espagnole. La rapidité avec laquelle s'est opérée la stabilisation démocratique offre au chercheur un observatoire du changement social privilégié, et par son essence-même, le régime démocratique facilite l'utilisation des méthodes des sciences sociales.

Comment se redéfinit la place des armées dans la nouvelle démocratie alors qu'elle était l'un des rouages essentiels du régime autoritaire précédent et un acteur historique de la politique intérieure espagnole ? Telle est la question. Les armées sont l'expression de l'état d'une société. Comme la société globale, les armées subissent des mutations et, souvent avec leurs caractéristiques propres, suivent les mêmes évolutions. Dans une démocratie, la dialectique armée-Etat et armée-société est particulièrement visible. Les outils méthodologiques que l'on peut utiliser permettent de le vérifier. Tel est le cas de l'Espagne. Les sociétés non-démocratiques et pré-démocratiques sont opaques par définition. Dans les premières, la transparence permet de limiter les effets de distorsion dans les perceptions croisées. La pratique de la négociation et la recherche de consensus qui sont au cœur du fonctionnement du système permettent la convergence des acteurs dans le système. L'étude du cas espagnol est de ce point de vue extrêmement intéressante : elle met en

évidence des effets de distorsion très importants dans les perceptions croisées entre les armées et la société et les armées et le politique qui sont des héritages de l'Histoire. 25 ans après la transition démocratique, on voit que certaines de ces distorsions perdurent. L'opinion publique à l'égard des questions militaires est encore celle d'un pays en convalescence par rapport à son Histoire. Il ne s'agit pas non plus de privilégier les thèses culturalistes qui nous paraissent trop déterministes. L'analyse doit prendre en compte un double mouvement : on ne peut nier d'une part la préoccupation pour la convergence des politiques militaires au niveau européen, facteur essentiel pour comprendre la dynamique des réformes ; mais d'autre part, nous soutenons que la politique militaire qui reste du domaine de la prérogative régaliennne des Etats ne peut se comprendre que par rapport à la société qui la secrète. Toute notre démonstration repose sur ce constat d'une oscillation permanente des variables explicatives entre ces deux pôles.

S'il est possible de définir en peu de mots le mode de fonctionnement de l'interface civilo-militaire en Espagne tel que cette analyse le fait apparaître, on peut parler de culture des fragiles équilibres complexes qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui. Cette caractérisation pourrait être l'un des modestes apports de ce travail dans la mesure où cette "méthode" pourrait servir de référence pour des pays qui n'ont pas encore fait leur réforme militaire et où le militarisme a joué un rôle marquant dans la vie politique. On peut en effet se demander si la vague de démocratisation des années 90 a toujours pris en compte les nécessités réelles d'une démocratisation durable dans des pays où les forces armées ont joué jusqu'à récemment un rôle politique de premier plan. Très curieusement, les programmes stratégiques d'aide à la modernisation des grandes institutions internationales de coopération ont oublié d'intégrer dans leurs plans d'aide à la modernisation institutionnelle la modernisation des forces armées. Ghettoiser les forces armées ne paraît pas être la meilleure des solutions si l'on veut aider à la construction de démocraties... durables. Certes la situation internationale actuelle ne se prête guère aux coups d'Etat militaires, mais les conditions peuvent changer demain. Se désintéresser de la réforme militaire dans les pays en transition, c'est prendre le risque de fabriquer des bombes à retardement¹¹. C'est ce que montre en négatif notre analyse d'une transition réussie. Il n'y pas de modèle espagnol de transition démocratique exportable. Il y a en revanche un exemple espagnol de transition démocratique qui nous permet d'affirmer le principe¹² de cette nécessité d'accompagner le

¹¹ La quasi-disparition du militarisme en Amérique latine ne devrait pas être vue comme nécessairement irréversible si l'on ne fait rien pour moderniser les appareils militaires.

¹² Le programme d'appui à la modernisation des institutions du Paraguay de 1999 à 2001 de la Commission Européenne, qui comportait un volet d'appui à la modernisation institutionnelle des forces armées, constitue une expérience pionnière intéressante en la matière.

changement démocratique d'une aide à la réforme organisationnelle des forces armées.

Même s'il n'y a plus aujourd'hui d'appelés dans les armées, la professionnalisation reste encore très largement un processus en devenir. Notre travail consiste tout d'abord à rendre compte de résultats empiriques qui souffrent des limitations du propre objet d'études. Leur apport original tient au fait que ces vingt dernières années ont permis la constitution d'un important corpus d'enquêtes dont l'exploitation systématique permet d'avancer quelques hypothèses provisoires pour la formulation d'une théorie de la réforme militaire en Espagne. Malgré les effets positifs de ce processus cumulatif pour la constitution d'une base de données aujourd'hui conséquente, le corpus reste fragmentaire ; le manque de données scientifiques objectivables peut parfois faire courir le risque de la subjectivité. L'impression d'ensemble peut paraître parfois aussi excessivement critique à cause d'interprétations trop risquées. Peut-être faut-il voir là une conséquence de la méthode utilisée : les résultats des enquêtes d'opinion reflètent aussi les caractères nationaux. Il est possible que le processus de changement profond qu'a connu l'Espagne ait provoqué une insécurité qui pourrait expliquer l'attitude critique très répandue chez nos interlocuteurs. A moins que ce ne soit le vieux fond d'anarchisme ou de nihilisme, c'est selon, que certains observateurs croient détecter chez les Espagnols. Il est vrai que l'appréciation du rôle de l'Etat n'est pas la même en France et en Espagne, que la culture politique est différente, que les identifications politiques ne sont pas les mêmes. Il y a là des biais culturels qu'il ne faut pas sous-estimer dans l'analyse.

La question du recrutement a pris le rang de véritable obsession aujourd'hui face à la faiblesse du nombre d'engagements. La plupart des pays, y compris d'ailleurs les pays qui disposent d'armées professionnelles depuis longtemps comme la Grande-Bretagne, se trouvent confrontés à la difficulté du recrutement de personnels en nombre et en qualité suffisante. Cette situation soulève la question de la définition du modèle d'armées possible par rapport au modèle considéré comme nécessaire aussi bien en fonction de la ressource humaine disponible qu'en fonction des ressources financières, une problématique à laquelle ne se trouvaient pas confrontées les armées de conscription qui disposaient d'effectifs souvent pléthoriques par rapport aux besoins. Il y a nécessité de rationaliser et d'optimiser l'usage d'une ressource humaine devenue plus rare. Le recrutement a cessé d'être captif pour devenir soumis à la capacité de l'organisation à attirer les compétences dont elle a besoin. Il s'agit d'un bouleversement profond pour une institution dont la nature des missions implique une relation avec la société qui reste soumise à

une multitude de variables dépassant très largement la seule logique économique.

La relation qu'entretient une société avec ses armées va donc jouer un rôle essentiel car il est nécessaire que les individus s'identifient à l'identité collective, nation ou Etat, pour accepter d'aller jusqu'au sacrifice suprême. La culture de défense et au-delà la culture de politique étrangère, la formulation explicite d'une doctrine stratégique et la perception des menaces par l'opinion publique sont autant de paramètres qui jouent un rôle dans ce processus complexe. Il faut aussi que les armées ne soient pas considérées comme un groupe partisan, un groupe de pression voire une menace pour la collectivité nationale pour que celle-ci puisse drainer les forces vives dont elle a besoin. Revenir sur les conséquences de la tentative de coup d'Etat du 23 février 1981 n'est pas la marque d'un attachement nostalgique à une période très mouvementée de l'histoire politique espagnole récente. C'est revenir sur un tournant décisif puisque cet épisode ferme le chapitre de l'interventionnisme militaire en politique, si prégnant dans la vie politique espagnole au cours des deux siècles précédents. Le jugement des auteurs de la tentative de coup d'Etat constitue l'acte fondateur de la politique militaire de l'Espagne d'aujourd'hui. Cette politique militaire a eu pour but de moderniser les armées dans une période de grands bouleversements des scénarii stratégiques. Sous le double effet de la réforme du rapport des armées à la société et des mutations dans les missions imposées par les transformations du système international et le retour de l'Espagne sur la scène internationale, l'identité militaire était amenée à connaître de profonds changements que nous avons aussi essayés de mesurer.

Changement politique et réforme militaire en Europe

Ce ne sont pas les évolutions du système international qui constituent la variable la plus importante pour comprendre les changements dans le système militaire espagnol au cours des dernières décennies, mais les transformations du système politique. A partir d'un système militaire archaïque qui n'a pas bénéficié du mouvement sans précédent de modernisation qui s'opère depuis les années 60 dans la société espagnole, l'objectif est de réaliser une réforme militaire qui permette de disposer d'un système répondant aux exigences d'une démocratie qui veut aussi reprendre sa place dans le concert des nations. Les contraintes sont nombreuses : des impératifs technologiques, économiques et financiers contraignent le gouvernement à faire des choix qui ne favorisent pas toujours la réforme militaire. L'immense effort que représente la modernisation de l'Etat pour répondre aux exigences de l'entrée dans l'Union Européenne est une priorité d'ordre supérieur à laquelle toutes les autres viennent se soumettre. A la fin des années 90, le souci de répondre aux critères

de convergence pour entrer dans l'euro a imposé un important effort pour réduire le déficit public. Dans les deux cas, le budget de la défense a fait les frais de ces priorités.

Le passage aux armées professionnelles est l'aboutissement de 25 années de réformes militaires depuis la transition démocratique au cours desquelles l'organisation du système d'hommes a toujours été une question névralgique : Franco meurt en 1975 ; les premières élections démocratiques ont lieu le 15 juin 1975 et la Constitution de l'Espagne démocratique est adoptée en décembre 1978. De la fin de l'invasion napoléonienne jusqu'au franquisme, les armées ont toujours joué un rôle en politique et sont impliquées dans la fin des périodes d'ouverture démocratique qui doivent plutôt être considérées comme des parenthèses sur cette longue durée. Le régime franquiste est lui-même issu d'un soulèvement militaire qui met un terme à la II^e République qui naît de l'expression du suffrage démocratique en 1931 et meurt dans les carnages de la guerre civile entre 1936 et 1939.

Le changement de régime s'amorce avec la mort de Franco en 1975 et la réforme militaire est l'un des grands chantiers de la jeune démocratie. Il faut toutefois attendre 1984 pour que soit dépoussiérée la loi d'organisation de l'obligation militaire prise par Franco en 1968, qui n'était adaptée ni à la société espagnole des années 1980 ni au nouvel ordonnancement démocratique. C'est cette réforme qui réduit, très tardivement par rapport aux autres pays d'Europe, le temps d'incorporation à 12 mois. Sitôt la polémique sur l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN apaisée avec le référendum de 1986, tout le débat public sur la politique militaire est monopolisé par le service militaire, et la loi de 1984 se révèle très rapidement inadaptée. Une nouvelle loi est adoptée en 1991, instaurant un modèle mixte qui prévoit la mise sur pied d'unités exclusivement professionnelles. Il semblait encore à cette date que le principe du maintien de l'obligation militaire fasse l'objet d'une large acceptation par les deux grands partis de l'alternance, parti socialiste (PSOE) et parti conservateur (PP) qui votèrent cette loi contrairement aux partis représentant les nationalismes périphériques dont l'opposition au service militaire était dictée par leur hostilité à une obligation imposée par l'Etat central. Dès 1996 avec l'alternance de droite, au terme de 13 ans de gouvernements socialistes, le nouveau président du gouvernement, Jose-Maria Aznar décidait d'engager la professionnalisation totale des forces armées. La nécessité de bénéficier de l'appui des nationalistes pour disposer d'une majorité de gouvernement ne fut certainement pas étrangère à la précipitation d'une décision qui paraissait de toute façon inéluctable du fait de la pression d'éléments internes et externes. Il y avait dans la société espagnole un véritable rejet du service militaire et plusieurs pays d'Europe (Belgique, France, Italie) abandonnèrent l'obligation de service

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

militaire à ce moment-là. Répondant à une demande très forte, la suspension du service militaire, terme consacré par la loi, a eu un certain nombre de conséquences sur le plan juridique dont les effets n'avaient pas été bien mesurés et qui montrent que les bouleversements du système d'hommes dans les armées sont en fait la traduction des mutations de la société espagnole. Cette remarque vaut pour toute société. Instrument au service de l'Etat, les armées sont une expression de l'organisation sociale et de la dynamique nationale. Ce qui met en évidence que l'assimilation avec l'entreprise ne peut être que relative. Il ne s'agit pas seulement pour les armées d'attirer les compétences techniques dont elles ont besoin en faisant jouer les règles de la concurrence sur le marché du travail ; la capacité de mobilisation de la ressource ne paraît pas devoir reposer uniquement sur la loi de l'offre et de la demande comme le montre le cas espagnol. Il faut aussi que les armées soient en accord avec les objectifs et valeurs qui fondent la cohésion nationale.

La professionnalisation des forces armées est décidée en 1996 mais celle-ci n'est que l'aboutissement du long processus de transformations de la société qui s'engage en Espagne avant même la disparition du régime franquiste. En effet, la transition politique d'un régime autoritaire vers un régime de démocratie parlementaire qui s'opère à la mort de Franco s'inscrit dans un processus de modernisation sociale et économique dont l'objectif était de réinsérer l'Espagne dans l'espace politique européen dont les avatars de l'histoire des XIX^e et XX^e siècles l'avaient écarté. Les mutations économiques et sociales qui s'opèrent dès les années 60 comme conséquences du Plan de Stabilisation, élaboré par les technocrates de l'Opus Dei en 1959 en mettant fin au modèle de développement autarcique, créèrent les conditions du changement politique qui intervint dans la deuxième moitié des années 80. L'émergence d'une classe moyenne issue du développement de l'économie de marché redéfinit les conditions du changement politique. C'est de la guerre civile et donc de la violence que naît le régime franquiste : la question des conditions de succession de régime politique, dans un pays où les pratiques démocratiques avaient été l'exception au cours des deux derniers siècles, pouvait se poser. Les transformations des années 60 vont rendre l'idée de rupture toujours plus inacceptable pour une classe moyenne dont le niveau de vie tend à s'approcher de celui des pays européens qui sont sa référence. L'idée de continuité du régime à l'issue de la disparition de Franco n'apparaît guère comme plausible. Le Plan de Stabilisation de 1959 et les plans de développement qui vont suivre constituent le véritable point de départ des transformations économiques et sociales qui font entrer l'Espagne dans la modernité et qui rendent possible la transition démocratique en douceur qui n'interviendra qu'après 1975. Passant de l'autarcie à l'ouverture économique, le régime franquiste devra aussi, pour s'adapter aux nouvelles réalités, composer

avec de nouveaux groupes sociaux et de nouvelles familles politiques comme les technocrates et mettre à l'écart les soutiens plus traditionnels qui lui avaient permis la victoire sur le camp républicain et qui constituent la nébuleuse de ce que l'on appelle le Mouvement.

C'est à partir des années 70 que s'affirment de nouvelles valeurs, conséquences des transformations économiques et sociales de la décennie précédente. L'Espagne n'est plus un pays rural, les mouvements de population vers les villes bouleversent la structure familiale et la famille nucléaire tend à devenir le modèle prédominant. Une nouvelle classe moyenne s'affirme, formée par les cohortes de techniciens et autres personnels qualifiés que requiert une économie ouverte sur l'extérieur et qui entre dans la modernité. Tous ces facteurs entraînent des bouleversements dans les modes de vie et une rupture par rapport aux schémas mentaux du passé. L'une des premières études systématiques menée sur la société espagnole au début des années 70 pour essayer de mesurer le changement social à une époque où, en raison de l'âge du chef de l'Etat, la question du régime politique se pose avec acuité, montre clairement que l'opinion publique espagnole a changé. Aussi bien la ménagère, qui occupe une place importante puisque la femme est encore très peu insérée dans le monde du travail, que les étudiants, expriment que les choses ne sont plus comme avant et aspirent à changer leur façon de vivre. L'enquête fait apparaître quelques caractéristiques très importantes dans l'attitude des Espagnols qui vont avoir une influence déterminante sur l'avenir du système politique : les Espagnols n'ont aucune nostalgie du passé. Dans les années 90, ce trait prendra la forme d'une quasi-amnésie collective à l'égard de la période franquiste. Ils étaient déçus par la période qu'ils vivaient mais surtout plaçaient de grands espoirs dans l'avenir, appelant à une évolution pacifique qui permettrait de tourner le dos aux démons du passé. Une enquête menée en 1972 auprès d'un échantillon d'intellectuels, de cadres dirigeants et de responsables politiques fait apparaître que l'Espagne qu'ils imaginent et souhaitent à l'horizon de 1985 est une Espagne mieux assurée dans la modernité. Celle-ci passe par la mise au standard de l'Europe ; la modernité est assimilée à l'adoption du modèle de développement économique et social européen. Les conséquences de cette posture sont importantes car à cette époque, le gouvernement espagnol défendait le slogan d'une Espagne différente, en marge des réalités géographiques, historiques et culturelles du reste de l'Europe. Cette enquête montre aussi que personne n'envisage de situation de rupture ou de révolution même si sur cette question, on voit apparaître tout un éventail d'attitudes déterminées par le positionnement idéologique et politique des personnes interrogées, sachant qu'il y avait alors en Espagne une opposition tolérée par le régime. Cette enquête, commanditée par la société nationale des chemins de fer, la RENFE, ne fut pas rendue publique.

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

Le commanditaire demanda qu'elle soit détruite car les informations qu'elle révélait sur ce que pensait réellement la société espagnole n'était pas du goût des oligarques du régime qui pensaient l'avenir politique de l'Espagne en terme de continuité, autrement dit qui pensaient à un franquisme sans Franco.

Dans cette période que l'on peut qualifier de pré-transition par rapport à la Transition, terme entré dans le langage courant pour nommer la période comprise entre la disparition de Franco en 1975 et l'adoption de la Constitution démocratique de 1978, les transformations dans le domaine économique furent aussi extrêmement rapides. La crise économique que traverse l'Espagne au début des années 80 et qui va provoquer une crise passagère de désenchantement à l'égard de la démocratie s'explique très largement par le fait que les mutations structurelles avaient été très rapides ; or il faut du temps pour que des mutations de cette envergure se stabilisent et fassent l'objet des ajustements nécessaires. La modernisation de la société est en effet une chose bien différente du développement économique. Les années du développement, ce que l'on appelle le miracle espagnol, ont eu pour effet de transformer complètement la structure de la production, de la distribution et de la consommation. La structure sociale se trouve bouleversée par la concentration urbaine et l'immigration. L'industrie et les services, notamment dans le secteur du tourisme, provoquent l'éclosion d'une nouvelle classe moyenne urbaine dotée d'un niveau moyen de formation jamais atteint jusque-là. Les changements dans les modes de vie vont provoquer une véritable rupture entre les générations. L'effondrement de la natalité est un chiffre très significatif à cet égard : perçue encore dans les années 60 comme une réserve pour l'Occident à la natalité déclinante en cas de conflit majeur en Europe, la natalité fléchit brutalement et reste en 2002 la plus faible d'Europe. L'accès à la société de consommation, les modifications de la structure familiale avec le passage à la famille nucléaire et l'amorce de l'entrée de la femme sur le marché du travail expliquent cette chute de la natalité. En 2002, on peut expliquer la persistance d'un faible taux de reproduction de 0,7 enfant par femme par l'absence d'une politique de la famille efficace sur laquelle les gouvernements successifs depuis la transition ont hésité à s'engager, craignant que l'exaltation des valeurs familiales traditionnelles puisse être interprétée comme une tentation crypto-franquiste. L'ouverture économique qui caractérise ces années-là a une signification profonde puisqu'elle est la marque d'un profond consensus de la société espagnole au nom du pragmatisme. Pour certains, l'ouverture économique était indispensable pour tourner le dos aux drames du passé et le système autarcique, imposé par le régime au sortir de la guerre civile en l'absence d'autre alternative, était considéré comme une impasse. Pour d'autres, qui regardent davantage vers les gloires et la grandeur passée de l'Espagne impériale, l'autarcie est une réponse orgueilleuse à ceux qui veulent ostraciser

l'Espagne franquiste. Le consensus va se faire sur le Plan de Stabilisation économique de 1959 autour de l'idée fédératrice que l'autarcie est une impasse l'ouverture économique la seule voie possible pour rejoindre les économies occidentales développées, préalable indispensable pour se réinsérer dans l'Europe qui représentait, pour la majorité des Espagnols, l'objectif à atteindre pour se livrer des errements du "fait différentiel" qui n'avait apporté ni la paix ni le bien-être. L'enquête précédemment citée montre clairement la position unanime des Espagnols sur cette question. Dans une société traumatisée par la guerre civile et par le rôle des militaires en politique, l'adhésion à l'OTAN n'apparut pas comme le pendant nécessaire à l'intégration européenne et n'a pas été l'objet d'une telle unanimité. La situation espagnole présente une différence radicale avec l'attitude des pays d'Europe centrale et orientale, nouveaux ou futurs membres de l'Union Européenne, qui ont toujours considéré l'entrée dans l'OTAN comme une priorité¹³. L'analyse de cette question peut a priori apparaître bien éloignée du thème de la professionnalisation. Tel n'est pas notre avis : cette question si décisive pour l'avenir de l'Espagne et qui a fait de ce pays ce qu'il est aujourd'hui, un pays développé qui compte parmi les dix premières puissances économiques de la planète, un acteur important en Europe, un symbole de réussite pour la démocratie et une puissance présente en Méditerranée et en Amérique latine, a mis en évidence une caractéristique profonde de la pratique politique espagnole, la recherche du consensus. Cette recherche du consensus a guidé l'action politique depuis 1975 et explique le caractère exemplaire et souvent innovant des solutions qui ont pu être données à des problèmes très complexes et porteurs de fractures politiques potentielles. C'est le cas notamment pour l'organisation territoriale. On peut aussi considérer que c'est grâce à ce consensus que put être menée avec succès l'indispensable réforme militaire. Comme nous le verrons ultérieurement, cette recherche du consensus explique certainement aujourd'hui la timidité des décisions qui sont prises dans le domaine de la politique de défense et qui affectent directement la professionnalisation.

La situation créée dans les années qui précèdent la disparition de Franco conduit à l'accentuation de la dichotomie entre l'Espagne réelle et l'Espagne officielle. Officieusement, l'Espagne réelle multipliait les gestes pour se rapprocher de ce qui lui paraissait être la voie à suivre tandis que l'Espagne officielle s'enfermait dans l'immobilisme. La distinction entre les personnes et les institutions est importante pour comprendre la dynamique politique de ces années-là.

¹³ Il faut cependant nuancer : ainsi la population tchèque ne soutenait que d'une faible majorité le principe de son adhésion à l'OTAN (Vlachová, M. et Sarvas S., " Civil-Military Relations in Modern society ", in Kuhlmann Jürgen, Callaghan Jean (Eds.), *Military and Society in 21st Century Europe*, London, Lit Verlag, 2000, p.79-107).

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

Les appuis traditionnels du régime franquiste parmi lesquels les armées, l'Eglise, la banque, les syndicats verticaux, l'administration, restaient fidèles au régime tandis que par ailleurs des militaires, des hommes d'Eglise, des banquiers mais aussi des ouvriers et des fonctionnaires se faisaient acteurs du changement économique et social. C'est un autre angle d'approche qui permet de comprendre la réussite de la transition. Le changement s'est fait de l'intérieur du système puisque se sont des acteurs de ce système qui l'ont démantelé en utilisant ses propres mécanismes. Le vote de la dissolution des Cortes par les représentants nommés par Franco, qui représentait pour eux un véritable suicide politique, est l'acte le plus emblématique en la matière. Cela montre clairement que le souci d'éviter les ruptures politiques était une priorité absolue pour les acteurs politiques de l'époque. Ce n'est pas tant le mythe de l'unité nationale qui a guidé leur comportement mais des considérations beaucoup plus pragmatiques visant à ne prendre aucun risque de voir renaître les fractures qui avaient conduit à la guerre civile. Le passage d'un régime autoritaire à la nouvelle légitimité démocratique put se faire en s'appuyant sur la légalité franquiste. La Loi organique de l'Etat de 1967, véritable Constitution octroyée par Franco, qui organise la dernière étape du régime autoritaire, disposait de la souplesse nécessaire pour permettre les changements dès lors que ceux-ci s'appuyaient sur la légalité franquiste et ses institutions. La loi organique de l'Etat de 1967 définit les missions des forces armées et des forces de sécurité intérieure, police et Garde Civile¹⁴. C'est dans le cadre de cette légalité que les forces de sécurité acceptent le changement dans la mesure où celui-ci vient du gouvernement ou de l'institution. Là encore ce passé récent a marqué les consciences et créé un habitus qui explique que les armées espagnoles soient aujourd'hui une grande muette et paraissent éloignées de débats qui pourtant les affectent directement.

La transition dans le respect de la légalité a mis un terme à un certain nombre de grands problèmes ancrés dans la politique de l'Espagne depuis le XIX^e siècle. C'est le cas du rôle des armées et de l'Eglise en politique et de l'influence de la banque. Ces questions si déterminantes en 1975 ne sont même plus des fantômes à la différence de la Guerre Civile qui réapparaît de temps à autre sur le devant de la scène, ou de questions nées dans le dernier quart du XX^e siècle et devenues essentielles pour la société espagnole d'aujourd'hui : la question de l'articulation des compétences entre l'Etat et les Communautés Autonomes, le problème posé par les nationalismes ségrégatifs et surtout la

¹⁴ Le régime franquiste n'est pas un régime militaire mais un pouvoir personnel. Issu du sérail, le général Franco connaît trop l'institution pour ne pas la tenir à l'écart du pouvoir. Par contre, la loi de 1967 ne remet pas en cause son rôle dans le maintien de l'ordre public et confirme ainsi son rôle de pilier du régime.

grave question du terrorisme basque qui a fait plus de 800 victimes depuis les années 70. Les nouveaux comportements sociaux, les nouvelles façons de vivre qui se sont imposées en quelques 25 ans ne plaisent pas à tout le monde mais font cependant l'objet d'une acceptation par la majorité. Le seul débat qui traverse la société espagnole porte sur le degré d'intervention de l'Etat dans un modèle libéral que personne ne remet en cause. La transition a eu pour effet d'écarter du débat public les questions portant sur l'identité nationale espagnole, les valeurs communes, l'intérêt national : autant de questions qui ont des conséquences et des implications directes sur les questions de sécurité et de défense et donc qui se rapportent au rôle des militaires. Par la mise à l'écart de ces valeurs et concepts assimilés au franquisme, les Espagnols ont voulu tourner le dos à ce régime issu d'un soulèvement militaire et de la victoire du camp "national" sur le camp républicain, marquée par toute une symbolique militaire. Mais l'intention allait encore plus loin car de façon générale, c'est à l'Histoire des derniers siècles que les Espagnols tournèrent le dos. Le concept d'Etat est venu se substituer au mot Espagne au nom d'une plus grande neutralité supposée alors que le mot Etat renvoie au discours politique de la période la plus noire du franquisme. Les enquêtes d'opinion montrent qu'en Espagne, on se revendique de sa communauté d'origine (ville et région) puis de son identité européenne avant de se dire espagnol ; beaucoup de Basques et de Catalans ne diront jamais qu'ils sont espagnols. Cela n'empêche pas que la Constitution ait une grande légitimité. On peut même dire que l'identification en Espagne se limite chez beaucoup à leur attachement à la Constitution de 1978 qui, pour la première fois en deux siècles, est le produit de l'accord négocié entre tous les Espagnols et non pas l'œuvre imposée d'une partie sur l'autre. La Constitution a aussi fourni le cadre juridique adapté à l'expression de la diversité des régions espagnoles, certaines reposant sur une identité historique sans ambiguïté, d'autres n'étant que le produit des circonstances avantageuses qui s'offraient à elles. Il semble bien que l'allégeance à la Constitution soit la seule manifestation de patriotisme manifeste en Espagne. L'analyse des discours politiques révèle une utilisation très limitée du mot Espagne par rapport à l'Union Européenne et les intérêts de l'Union Européenne sont plus souvent évoqués que ceux de l'Espagne. Il existe bien évidemment des différences : dans le discours socialiste, on constate un amalgame très étroit entre les deux qui donne l'impression que les intérêts de l'Espagne viennent exactement se superposer à ceux de l'Union Européenne. Depuis les élections de l'an 2000, le Parti Populaire qui gouverne avec une majorité absolue alors que lors de la précédente législature, il avait été obligé de former une coalition avec les nationalistes catalans, paraît davantage libérer la parole dans le sens d'une réappropriation d'un discours "national" qui est davantage mis en avant vis-à-vis de l'extérieur que de l'intérieur. " L'espagnolisme " est encore largement tenu en suspicion parce qu'il renvoie

au discours “ national ” du franquisme. C’est certainement pour cette raison que le référent “ national ” du militaire est encore largement un tabou. Il ne faut pas oublier que, selon la propagande franquiste, ce sont les forces nationales qui ont vaincu les “ rouges ” pendant la guerre civile. Si l’on peut noter des évolutions, elles restent encore bien timides, ce qui montre la prégnance des conditionnements politiques de la transition.

Le succès de la transition est incontestable. L’adhésion à la monnaie unique européenne représente l’aboutissement de ce retour de l’Espagne dans l’Europe qui a constitué pour des générations d’Espagnols depuis l’après-guerre la seule alternative viable pour faire entrer l’Espagne dans la modernité, même si certains avaient mal mesuré les conséquences qu’un tel choix pouvait impliquer sur le plan politique. Les enquêtes d’opinion montrent que la moitié des Espagnols sont aujourd’hui satisfaits du niveau atteint quand l’autre moitié montre plus d’inquiétude et estime qu’il est nécessaire que l’Espagne améliore encore sa compétitivité et son efficacité. Mais on retrouve là un clivage traditionnel entre conformistes et inquiets pour l’avenir qui est une constante dans l’Histoire politique de l’Espagne, l’enjeu étant pour les partis politiques la conquête du marais caractérisée par une absence de positions marquées et son suivisme. La stabilité démocratique est aujourd’hui assurée en Espagne et le régime politique mis en place par la Constitution de 1978 a atteint son régime de croisière ; le jeu politique s’est donc lui aussi normalisé. L’enjeu pour la conquête du pouvoir est donc pour les partis politiques de capter les votes des électeurs du centre. Le débat politique a sans aucun doute perdu en qualité depuis la transition puisque l’on a vu renaître avec la consolidation démocratique les discours réductionnistes et simplificateurs dans le même temps où les partis politiques redécouvraient l’importance des réseaux de clientèle. Comme dans beaucoup d’autres pays d’Europe, on assiste aujourd’hui à une crise de légitimité de la classe politique dans l’opinion publique et à un désengagement de la société espagnole, exprimé par une montée de l’abstentionnisme. Les relations entre la société, la classe politique et les élites intellectuelles traversent une crise de confiance très forte. On peut observer que pour l’instant, cette perte de légitimité du politique ne s’est pas traduite par la montée en puissance d’un parti d’extrême-droite comme dans d’autres pays d’Europe. Il faut certainement y voir une séquelle de l’Histoire récente. En effet un parti d’extrême-droite serait inévitablement amené à se réclamer d’une tradition politique qui marquerait le retour des vieux démons auxquels les Espagnols ont précisément voulu tourner le dos. Les nostalgiques du franquisme sont minoritaires et sont restés à l’écart du système politique actuel. Les secteurs les plus conservateurs ont été intégrés depuis longtemps dans le parti actuellement au pouvoir, le PP. La société espagnole n’est pas épargnée par le racisme et l’intolérance à l’égard des étrangers, se montre peu solidaire et

se souvient peu que l'Espagne fut jusqu'à une période récente une terre d'émigration ; les préoccupations pour la sécurité publique sont aussi très présentes. Il y a donc un terreau favorable à l'éclosion d'un populisme réactionnaire qui n'a pourtant pas lieu ; il faut y voir une conséquence de l'Histoire politique récente qui pourrait perdre de son influence au fil des années. Pour l'instant, l'adoption d'un discours dur du parti au pouvoir sur l'immigration et le terrorisme paraît prémunir d'un débordement sur la droite.

La fin du « problème militaire »

Au printemps 1982 un tribunal militaire siégeant en Conseil de Guerre rend son verdict sur les accusés impliqués dans la tentative de coup d'Etat du 23 février 1981. Promesse tenue. Le président du gouvernement Calvo Sotelo, qui a succédé à Adolfo Suarez en 1980, soutenu par la coalition de centre-droite UCD, avait fait du jugement des militaires golpistes l'un des objectifs de son programme de gouvernement. Beaucoup pensaient, y compris certains membres de la haute hiérarchie militaire, qu'il ne pourrait pas tenir cet engagement. La justice militaire rendit sa sentence. Le gouvernement fit immédiatement appel de cette sentence devant le tribunal suprême, là encore conformément aux promesses de Calvo Sotelo qui voulait que les séditieux soient jugés par la justice militaire en application du droit en vigueur, ce qui était déjà une victoire importante, puis que soit interjeté appel devant la plus haute instance de la justice de droit commun. La raison de ce recours n'a rien à voir avec un éventuel manque de confiance sur la procédure suivie devant la juridiction militaire ou avec le désir d'aggraver les peines en appel. Ce recours représente un véritable enjeu historique pour l'avenir politique de l'Espagne. Il s'agit de montrer que dans le processus de construction de la démocratie qui est en cours le dernier mot appartient au pouvoir civil. La question de la subordination des armées au pouvoir civil est une question de principe dans une démocratie ; c'est aussi dans l'Espagne du début des années 80 l'occasion de tordre le coup à la tentation de "l'autonomie militaire" défendu par un secteur des forces armées à partir de la transition démocratique.

Il faut reconnaître une bonne dose de courage politique au gouvernement de Calvo Sotelo étant donné les circonstances pour prendre une telle décision. La coalition gouvernementale est en train de se déliter suite aux querelles internes de l'UCD qui a épuisé sa capacité à réaliser le changement. Certaines des personnalités les plus importantes de l'UCD ont rejoint l'opposition (PSOE). Calvo Sotelo n'a pas la personnalité charismatique d'Adolfo Suarez ni de Felipe Gonzalez. Les médias lui tournent le dos. Tous les sondages annoncent la victoire des socialistes lors des prochaines élections. Les sondages préélectoraux montrent d'ailleurs que les militaires aussi parient sur le

changement. Le PSOE s'impose comme la grande force politique capable de réaliser le changement. L'économie espagnole est en pleine récession et l'ETA s'est lancé dans une nouvelle vague d'attentats. Calvo Sotelo est investi à l'issue du coup d'Etat dont on ne connaît pas l'étendue des compromissions et des ramifications. Dans un tel contexte il aurait été facile pour Calvo Sotelo de se contenter d'expédier les affaires courantes et de laisser à ses successeurs le lourd privilège de donner une solution au *problème militaire*. L'adhésion de l'Espagne au traité de l'Atlantique Nord fut l'un des autres grands axes de son programme de gouvernement qui en comportait peu. Lorsque ses objectifs furent atteints, il décida de dissoudre le Parlement. Les élections de l'automne 1982 portèrent les socialistes au pouvoir comme prévu, avec une majorité absolue au Parlement. L'alternance politique par l'arrivée au pouvoir d'un parti du camp des vaincus de la Guerre Civile marquait une étape décisive dans la normalisation politique de l'Espagne.

La décision d'organiser un procès devant un tribunal militaire puis de faire appel de la sentence devant un tribunal de l'ordre judiciaire signifiait la volonté de mettre un terme au rôle des armées dans la vie politique espagnole. L'histoire contemporaine de l'Espagne nous montre que le pouvoir militaire s'est toujours montré plus fort que le pouvoir civil. Le recours en appel devant le tribunal suprême mettait fin à ce qui est appelé le syndrome Balmes du nom du philosophe Jaime Balmes¹⁵ et qui selon ses propres mots peut être défini de la façon suivante : "nous ne croyons pas que le pouvoir civil est faible parce que le pouvoir militaire est fort; mais au contraire, le pouvoir militaire est fort parce que le pouvoir civil est faible... La force du pouvoir civil sera la ruine du pouvoir militaire qui cessera alors d'être un pouvoir pour devenir une institution de l'Etat". C'est l'idée qui sous tend la position du gouvernement centriste en 1981.

Le coup d'Etat manqué du 23 février 1981 marque la fin d'un cycle historique d'environ 150 ans. Une autre tentative aura lieu quelques temps plus tard, en 1983 sous le gouvernement socialiste, connu sous le nom d'opération *Galaxia*, mais de bien moindre ampleur. Le procès fut l'occasion pour les accusés, leurs avocats et les sympathisants de dénoncer le modèle de société démocratique qui était en train de se mettre en place. Les déclarations en faveur des accusés et un document signé par des civils et des militaires et adressé au Roi sont le dernier *pronunciamiento* militaire en Espagne.

¹⁵ Jaime Balmes était prêtre et philosophe ; il vécut entre 1810 et 1848. Ce fut un fin critique de la vie politique espagnole de l'époque. Il mourut en exil en France.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

Il ne s'agit pas de porter un jugement sur la procédure qui a d'ailleurs péché par un certain nombre d'irrégularités. Ce qui est important c'est la valeur pédagogique de ce procès qui a été mal appréciée sur le moment¹⁶.

La Constitution de 1978 place les forces armées dans le titre préliminaire avec les partis politiques, les syndicats, les confédérations patronales, les citoyens et les pouvoirs publics. Cette place montre l'importance du rôle des forces armées dans la défense du modèle de société avancée qui est défini dans le Préambule :

"La Nation espagnole, voulant établir la justice, la liberté et la sécurité et assurer le bien-être de ceux qui l'intègrent, au nom de sa souveraineté proclame sa volonté de : garantir la coexistence démocratique au sein de la Constitution et des lois dans le respect d'un ordre économique et social juste. Renforcer l'Etat de droit qui garantie l'empire de la loi en tant qu'expression de la volonté populaire. Protéger tous les Espagnols et les peuples d'Espagne dans le respect des droits de l'homme, leurs cultures et leurs traditions, leurs langues et leurs institutions. Promouvoir le progrès de la culture et de l'économie pour garantir à tous une qualité de vie digne. Mettre en place une société démocratique avancée et participer à la consolidation de relations pacifiques et une coopération efficace entre tous les peuples de la Terre."

Les constitutionnalistes formulent sur cette présence dans le titre préliminaire de la Constitution des forces armées, des syndicats et confédérations patronales deux interprétations distinctes. Les plus critiques estiment qu'il est excessif et déplacé et donc injustifié de faire figurer ces organisations dans le noyau dur de la Constitution car ce ne sont pas des acteurs institutionnels stricto sensu qui déterminent les relations entre les pouvoirs. Les autres estiment qu'une Constitution est le fruit d'une conjoncture historique déterminée et donc que ces organisations font partie de l'héritage historique qu'il faut prendre en compte pour construire le futur. Il faut ajouter à cela l'importance primordiale des missions qui sont confiées aux forces armées. Pour le courant critique, l'article 8 de la Constitution a perdu sa pertinence :

"Les forces armées formées par l'armée de Terre, la Marine et l'armée de l'Air ont pour mission de garantir la souveraineté et l'indépendance de l'Espagne, défendre son intégrité territoriale et l'ordonnement constitutionnel".

¹⁶ Jesus Martinez-Paricio, 1990 et 1991.

L'effort de rationalisation de l'organisation militaire a conduit à la création des services communs des forces armées, dotés de caractéristiques qui leur sont propres. Au sens strict l'article 8 est donc incomplet. Si l'on suit ce raisonnement, on peut penser que n'étant pas mentionnés, ils peuvent avoir une logique propre hors du cadre de l'article 8. L'histoire constitutionnelle espagnole vient à l'appui de cet argument. Les forces armées ont toujours eu de larges compétences en matière d'ordre public et le régime franquiste n'a eu dans bien des cas qu'à s'appuyer sur une législation plus ancienne comme l'a montré Manuel Ballbé¹⁷. L'article 8 de la Constitution a exclu de son champ la Guardia Civil et les forces d'ordre public alors que l'article 37 de la Loi Organique de l'Etat de 1967 auquel elle se substitue les faisait figurer. D'autre part, l'internationalisation des missions des forces armées à laquelle ont mené les mutations stratégiques sur la scène internationale et l'engagement plus actif de la politique extérieure espagnole, y compris dans la composante militaire, rend quelque peu obsolète la conception territoriale de la défense que privilégie l'article 8. Il y a un hiatus entre cette formule et les déclarations des gouvernements successifs qui défendent le rôle de la projection de force pour la sécurité du pays ainsi que les documents officiels de présentation des conceptions stratégiques espagnoles.

Les militaires golpistes ont essayé de jouer pour leur défense sur l'interprétation de l'article 8. Leur action était, selon eux, justifiée par l'état de nécessité auquel avait mené le désordre politique dans les mois qui précédèrent le coup d'Etat : dégradation morale, attentats terroristes, incidents devant le Parlement basque où se produisirent des manifestations anti-espagnoles en la présence du Roi, crise gouvernementale. L'argument des inculpés, à l'exception d'un seul, fut que leur action répondait au souci de sauver l'Espagne. Et, disaient-ils, c'est la Constitution qui l'exige. Ils allèrent même jusqu'à dire qu'en vertu du principe d'obéissance, ils avaient interprété que le Roi, chef suprême des armées, leur demandait d'agir ainsi.

Peu importe ici l'analyse des faits incriminés et la réfutation des arguments des militaires golpistes. Les motifs sur lesquels se fonde la sentence rendue par le tribunal militaire nous intéressent beaucoup plus. Il est dit que la défense de l'ordre constitutionnel repose sur le comportement démocratique de tous les Espagnols ainsi que des partis, des syndicats et des organisations patronales. C'est seulement dans des circonstances extrêmes que la défense de l'ordre constitutionnel relève de la compétence des forces armées dans les cas prévus et organisés par la Constitution elle-même. Dans ce cas, toute sorte de garanties, précautions et contrôles du gouvernement et du Parlement sont prévus par la Constitution. La sentence déclare que les forces armées sont dans

¹⁷ Ballbé, M., *Orden publico y militarismo en España (1812-1983)*, Madrid, Alianza Editorial, 1984.

l'Etat mais ne sont pas l'Etat. Les forces armées ont la responsabilité de l'organisation de la force mais ne sont pas les dépositaires du pouvoir de l'Etat. Le pouvoir réside dans la souveraineté du peuple qui le délègue à ses représentants. L'intégration des forces armées dans le système politique exige un modèle pluraliste stabilisé¹⁸. La décentralisation est une expression de ce pluralisme : elle ne peut pas être de ce fait considérée comme un danger pour l'unité nationale. Cet argument est très important car il va permettre de poser clairement le cadre de l'intervention des armées en matière de lutte contre le terrorisme. Cette intervention est soumise à la décision du gouvernement dans le cadre des dispositions prévues par la Constitution¹⁹. Le militaire est un citoyen : à ce titre il dispose du droit de vote mais il ne peut s'engager en politique es qualité car les appartenances partisans peuvent provoquer la fragmentation de l'institution. Pour s'engager en politique, un militaire doit renoncer à son statut. Les principes étaient posés. Le contenu pédagogique de la sentence a ouvert la voie à la recomposition du système de valeurs de l'institution.

¹⁸ L'histoire politique de l'Espagne montre que les militaires ont souvent été instrumentalisés par le politique précisément parce que la force était souvent considérée comme l'unique moyen de réaliser le changement politique ou tout au moins le remplacement des équipes au pouvoir.

¹⁹ Cette argumentation est très importante puisqu'elle concerne une question polémique entre le gouvernement et les partis nationalistes : les nationalistes basques ont pendant longtemps dénoncé la menace latente que faisaient peser sur eux les pressions supposées exercées par les armées sur le gouvernement pour que celui-ci limite les compétences des Communautés Autonomes. Les armées étaient supposées avoir une conception centraliste de l'Etat fondée sur leur culture politique héritée du franquisme et donc par définition hostile à la reconnaissance du pluralisme identitaire. A la période où a lieu le procès des golpistes, l'ETA assassine des militaires dans le but de provoquer une militarisation de la lutte contre le terrorisme qui aurait justifié leur hypothèse initiale. La lutte contre le terrorisme n'a jamais été militarisée. La participation des armées à l'*impermeabilisation* de la frontière avec la France dans les années 80 fut de courte durée. Le terrorisme est resté jusqu'à aujourd'hui une question politique et policière. La majorité des militaires n'a jamais voulu retourner au passé, refusant leur implication dans le maintien de l'ordre et l'utilisation politique des armées. L'article 37 de la Constitution était abrogé. Il semble bien qu'à partir des années 60 peu de militaires se soient sentis à l'aise dans l'application de la justice militaire dont le domaine de juridiction était très large. Certains représentants de la hiérarchie proches de Franco allèrent même jusqu'à se plaindre avec insistance auprès de lui de l'usage politique qu'il faisait de la justice militaire. La condamnation à mort suivie de l'exécution du dirigeant communiste Julian Grimau pour des faits commis pendant la Guerre Civile par un tribunal militaire en 1963 et les exécutions de membres de l'ETA suite au procès de Burgos en 1970 ont considérablement et durablement nuit à l'image des militaires et de l'institution qui apparaissaient comme les piliers du régime sans que cette compromission n'apporte réellement de bénéfices à l'institution puisque la modernisation des forces armées n'a jamais été la priorité du régime, même dans les années du décollage économique. Dans les dernières années du régime, il semble bien que la création du Tribunal d'Ordre Public, tribunal exceptionnel de caractère civil chargé de juger les délits politiques, répond en partie à cette résistance des armées à l'utilisation politique de la justice militaire. Voir sur cette question Aguila, J-J., *El TOP. La represion de la libertad (1963-1977)*, Barcelona, Planeta, 2001.

Le coup d'Etat est l'expression des deux conceptions du rôle que jouent les armées dans la société. Ou les armées sont subordonnées au pouvoir civil ou elles sont au-dessus de lui. On voit se profiler en filigrane le spectre de la tragédie des deux Espagnes. Le débat n'est pas resté cantonné aux armées. Ce débat a aussi concerné la société, il a donné lieu à des prises de positions publiques, la presse lui a largement consacré ses colonnes.

Dans les armées, il existe des positions tranchées en faveur des deux postures. Mais il y a aussi une troisième position que l'on peut qualifier d'attentiste et prudente qui consistait à ne pas prendre parti et s'en remettre à l'obéissance au chef. Il est impossible à l'heure actuelle de savoir le poids respectif des deux groupes. Si l'on fait une évaluation quantitative des prises de position en terme de fréquence et de contenu, alors c'est le groupe qui défend le corporatisme militaire et les privilèges qui domine. Les militaires qui soutiennent le nouveau système démocratique sont moins voyants mais occupent des postes-clés dans l'organisation comme le montrera le cours des événements. Nous partons de l'hypothèse que l'alternative démocratique s'est imposée soit parce qu'elle reposait sur une conviction, soit sur l'opportunisme. L'analyse de trajectoires individuelles nous montre que des militaires "démocrates", sous réserve que la catégorie soit d'une grande rigueur scientifique, abandonnèrent l'institution de gré ou de force, sans aucune reconnaissance de leurs mérites, alors que des militaires opposés au changement politique et qui dans certains cas n'avaient pas hésité à le manifester ont fait de belles carrières.

La sentence du tribunal militaire met l'accent sur l'importance de la discipline comme fondement de l'organisation militaire qui doit être au-dessus de l'honneur militaire. Dans l'exercice de sa profession, le militaire doit obéir à ses supérieurs et à eux seuls. La camaraderie est une valeur fondamentale pour la bonne marche de l'institution mais elle ne peut supplanter le principe de loyauté à sa hiérarchie. Ce sont ces principes élémentaires qui garantissent le bon fonctionnement. Le corporatisme est la négation de celui-ci. Le chef doit favoriser l'expression des opinions personnelles mais celles-ci doivent céder le pas à l'application de la doctrine officielle quand on le demande. La sentence déclare que le passé doit être assumé et avoir une influence positive sur le présent et encore plus sur l'avenir. Le passé ne peut en aucun cas hypothéquer le futur. Les militaires ne peuvent pas rompre avec la tradition mais ils ne peuvent pas non plus mythifier le passé. Les symboles et les concepts-clés de la culture militaire doivent contribuer à renforcer l'intégration des forces armées dans la société moderne. Elles ne peuvent pas se considérer propriétaires exclusives du sentiment patriotique. Les motifs du jugement contribuent à

préciser l'interprétation des textes en vigueur qui forment le socle de ce que doivent être les forces armées dans un régime politique démocratique. Ce sont les " *Reales Ordenanzas* " de 1978 adoptées quelques jours avant la Constitution et qui traduisent le souci de ne pas provoquer de rupture en s'inscrivant dans une tradition ancienne. C'est aussi la Constitution qui pose les principes fondamentaux, expression de la volonté du peuple, qui a d'autant plus de force et de légitimité qu'elle est celle de tous les Espagnols et non pas le résultat de la victoire de l'une des deux Espagnes sur l'autre.

Les moments d'incertitude qui suivirent l'assaut du Congrès des députés permirent de résoudre le problème militaire en Espagne qui n'avait cessé d'étendre son ombre sur la vie politique depuis le XIX^e siècle. Ce sont les Espagnols de la conciliation qui donnèrent une solution au problème²⁰. Dans les années 60, Dionisio Ridruejo, l'une des personnalités politiques qui réclamait farouchement la réconciliation entre les Espagnols, déclarait : "Le problème militaire en Espagne ne peut trouver de solution si l'on se contente d'imposer la discipline et de réduire les armées. Il faudra en amont l'impliquer dans la reconstruction de l'Etat et la création de forces auxquelles les armées ne pourront pas se substituer et qui pourront rayonner jusque dans les profondeurs inertes du pays. C'est à cette condition que les armées espagnoles deviendront un instrument soumis et répondant loyalement à ses missions... Les armées ont gagné (la Guerre Civile), il ne s'agit pas maintenant de s'interroger sur les limites de leur tolérance. Elles doivent engager leur responsabilité pour donner une solution au problème qu'elles ont elles-mêmes créé²¹".

Les militaires qui envahissent le Congrès des Députés dans l'après-midi du 23 février 1981 ne sont que la partie la plus visible d'un mouvement aux contours imprécis et d'importance mal définie jusqu'à aujourd'hui. On peut discerner cinq groupes : le fer de lance constitué par ceux qui entrent dans l'hémicycle et occupent le Congrès, ceux qui commencèrent à faire mouvement et manifestèrent clairement leur insubordination, un troisième groupe qui était disposé à respecter le mandat constitutionnel, un groupe de prudents qui restèrent silencieux en attendant que les événements se décantent pour prendre position et enfin un cinquième groupe qui est resté dans l'expectative comme l'immense majorité des Espagnols, attendant de voir ce qui se passe. Les investigations policières et judiciaires s'en tinrent au premier groupe. Le deuxième groupe fut à peine inquiété. On ne sait rien du quatrième et surtout pas son importance. Plus de vingt ans se sont écoulés depuis les faits, il y a

²⁰ Garcia Escudero, J-M., *Mis siete vidas. De las brigadas anarquistas a juez del 23 F*, Barcelone, Planeta, 1995.

²¹ Ridruejo, D., *Escrito en España*, Buenos Aires, Losada, 1964.

donc prescription. Aucun élément nouveau ne vient cependant éclairer un épisode aussi important de la période récente. Il semble que la règle du silence s'impose encore comme en témoignent certaines déclarations faites par des personnalités qui ont vécu la tentative de coup d'Etat de très près vingt ans après²². On en est resté à la pointe émergée de l'iceberg d'autant plus visible qu'elle fut filmée en direct. Mais face au manque de consistance des protagonistes, il fut décidé de ne pas aller plus loin pour ne pas chercher de responsabilités en cascade. Le gouvernement savait qu'il y avait des ramifications dans les armées et que des civils étaient impliqués. Mais personne ne prit le risque de mettre en jeu le complexe équilibre de la transition. Le plus important était que les militaires restent à leur place, que ce soit de plus ou moins bon gré. Les armées apprirent à se taire. Les militaires comprirent qu'il valait mieux contrôler l'expression de leurs états d'âme et se faire discrets sur leurs opinions personnelles concernant la situation politique ou leur compréhension des golpistes. Le coup d'Etat aurait pu triompher, il ne l'a pas fait parce que des militaires professionnels qui surent laisser de côté d'éventuelles préférences partisans avaient été placés aux postes-clés. La discipline fit le reste. Les golpistes se trompèrent en croyant qu'une partie de la population espagnole allait les suivre. Il n'en fut rien. Ils n'avaient pas compris que le mécontentement populaire très important à ce moment-là ne signifiait pas le rejet de la démocratie. L'obsession pour beaucoup était d'éviter à tout prix l'aventure politique et le retour des déchirements, ce qui a probablement joué un rôle inhibiteur très important. Il y eut peu de manifestations de soutien aux putschistes. En revanche le silence de l'Eglise dans les premières heures du coup d'Etat fut assourdissant ; il en fut de même pour certains groupes sociaux et personnalités qui ne condamnèrent pas dans un premier temps de tels agissements. Leur ralliement à la démocratie fut d'autant plus exultant.

Bien peu nombreux étaient ceux qui souhaitaient un retour en arrière. Les chars du général Milan del Bosch, tout juste sortis dans les rues de Valence, n'auraient rien pu faire contre la volonté de la majorité. La victoire n'aurait pu être obtenue qu'en payant un prix du sang très élevé. Bien peu, y compris parmi les militaires les plus impliqués, ne voulaient prendre la responsabilité d'un nouveau cycle de violence. La mémoire collective de la tragédie des années 30 était encore vive. Toutes les enquêtes d'opinion montrent que les Espagnols appelaient de leurs vœux un changement pacifique. Une enquête qualitative du CIS portant sur la haute hiérarchie militaire entre 1973 et 1980 et non publiée montre que certains militaires de haut grade manifestaient leur désaccord sur les évolutions à venir mais les acceptaient au nom de la discipline. Ils manifestaient surtout leur préoccupation sur la façon dont pouvaient se dérouler les choses plus que sur la nature des changements. Mais l'idée qui

²² Fernandez-Lopez, J., *Diecisiete horas y media. El enigma del 23 F*, Madrid, Taurus, 2000.

dominait chez des militaires qui avaient été jeunes officiers pendant la guerre civile et pendant l'époque du premier franquisme, le plus noir, le plus chargé d'une idéologie non seulement conservatrice mais réactionnaire, était d'éviter à tout prix le retour des vieux démons, éviter de céder à l'aventurisme militaire qui, sous couvert de salut national, avait mené à la tragédie de 1936. Cette enquête fut réalisée à partir de déclarations, entretiens, articles d'opinions dont les auteurs étaient des militaires de haut rang. L'analyse montre que leurs idées, leurs sentiments et leurs émotions passent en second derrière les exigences de la profession. L'enquête prétendait mesurer l'état de leur opinion. On sait que celle-ci change en fonction des circonstances, ce qui rend difficile les projections. Dans ce cas, certains qui avaient pris position contre l'interventionnisme militaire en politique apparurent parmi les golpistes tandis que d'autres qui avaient montré leurs réticences à l'égard de la démocratie et qui, par leurs responsabilités dans l'institution au moment du coup d'Etat, auraient pu faire basculer la situation, se montrèrent loyaux envers le gouvernement. Certains de ces derniers furent ensuite assassinés par l'ETA !

Le coup d'Etat amorce un changement de l'opinion publique vis-à-vis des armées. Jusque-là, les armées sont considérées comme le pouvoir de fait par excellence. Les armées font peur, on s'en méfie. Elles représentent le plus grand danger pour la démocratie. Elles sont surtout vues comme un appareil idéologique, tandis que les problèmes concrets auxquels se trouve confrontée l'institution sont ignorés, y compris par les politiques et les intellectuels qui pourtant devraient mieux connaître la réalité. Les déclarations de responsables du PSOE sur ce point sont très révélatrices²³. A partir de la tentative de coup d'Etat, les questions militaires commencent à être abordées sous un angle plus technique et moins politique. Quelques années après, le CIS supprime de ses questionnaires les questions relatives aux risques de coup d'Etat, au degré d'acceptation de la démocratie par les militaires, au rôle politique des armées.

Ces évolutions ouvrent la voie de la réforme militaire qui va s'accélérer avec l'arrivée au pouvoir des socialistes en 1982. La réforme qui se met en marche ne surgit pas ex nihilo, elle s'inscrit dans la continuité par rapport aux réformes qui ont été déjà engagées dans les premières années de la transition. En fait, c'est de l'intérieur des armées qu'à partir des années 60, des militaires réformateurs commencent à réfléchir aux modalités de la transition dans les forces armées. Les équipes de travail qui rédigent les projets de réformes dans les années 60 ne pourront pas les mener à bien. Toutefois on retrouvera certains de ces militaires au côté des gouvernements de la transition pour réaliser ce que leurs chefs n'avaient pu réaliser.

²³ Burns Marañón, T., *Conversaciones sobre el socialismo*, Barcelone, Plaza y Janes, 1996.

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

C'est en 1977 qu'est créé le ministère de la Défense. C'est la première mesure d'envergure. Elle entraîne la disparition des trois ministères militaires qui disposaient alors d'une totale autonomie dans la conduite de leur politique militaire et de la gestion. Quelques mois auparavant avait été créée la Junte des Chefs d'Etat-Major (JUJEM) destinée à faire travailler ensemble les armées qui jusque-là avaient chacune vécu leur propre vie. Tous les efforts tendent vers la recherche de la rationalité du processus décisionnel qui ne s'obtiendra que progressivement²⁴. Une loi d'organisation de la Défense nationale est adoptée en 1980, très vite remplacée par la loi d'organisation de 1984 toujours en vigueur.

En 1978 sont adoptées, avant que ne soit promulguée la Constitution, les Ordonnances militaires (*Reales Ordenanzas*), "règle morale de l'institution militaire et cadre qui définit les devoirs et les droits de ses membres". Textes antérieurs à la Constitution toujours en vigueur, elles soulèvent à ce titre des problèmes fondamentaux sur des questions qui font l'objet de controverses²⁵. Elles sont aujourd'hui en partie rendues obsolètes par les mutations de la profession militaire. Le défi de la législation sur les militaires consiste à passer de l'ancien modèle, dans lequel le militaire est conçu comme une figure à mi-chemin entre le moine et le soldat, à un nouveau modèle dans lequel il est moitié spécialiste en informatique et moitié bénévole du secteur social, " gentil soldat " de la cause humanitaire. Ce qui fait que le militaire d'aujourd'hui et encore plus celui de demain n'a pas grand chose à voir avec ce soldat mû par la passion et la discipline dont l'héroïsme est un réflexe, défenseur exalté de la patrie²⁶.

L'arrivée au pouvoir des socialistes ouvre la voie aux grandes réformes qui fixent les caractéristiques du système militaire espagnol actuel. Il n'y a pas chez les socialistes de théoricien de la réforme militaire. Au contraire, nous l'avons déjà dit, les socialistes n'ont qu'une connaissance très limitée de la question militaire qui reste dominée par des clichés. Narcis Serra, professeur d'économie qui devient le ministre de la Défense dans le premier gouvernement de Felipe Gonzalez et le restera jusqu'en 1988, autrement dit pendant toute la période décisive pour la réforme militaire, ne s'est jamais fait connaître auparavant par son expertise sur le militaire. L'arrivée des socialistes au pouvoir a surtout une signification politique forte puisqu'elle marque la maturité de la démocratie espagnole capable d'assumer l'alternance au profit

²⁴ Labatut, B., "Renaissance d'une puissance ? Politique de défense et réforme militaire dans l'Espagne démocratique", Paris, *Economica/Fedn*, 1993.

²⁵ Martínez-Paricio, J. (coord.), *La ética en las nuevas misiones de las fuerzas armadas*, Madrid, Ceseden, 2001.

²⁶ Idem, 2001, p. 27.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

des héritiers directs du camp des vaincus de 1936. Le bond en avant que fait la démocratie rend d'autant plus obsolète voire anachronique l'organisation du système militaire. Les réformes sont guidées par deux principes : les systèmes militaires des autres pays d'Europe serviront d'étalon de la réforme, la figure du soldat citoyen du modèle allemand guidera la réforme du système d'hommes²⁷. L'adoption de grandes lois jalonne toute la décennie suivante mais des réformes non moins significatives, comme la réorganisation opérationnelle et territoriale des forces, sont prises par décret car la question militaire reste un sujet polémique dans l'opinion publique, que le gouvernement préfère éviter de porter sur la place publique.

La réforme touche toutes les dimensions du système militaire : redéfinition de l'articulation du pouvoir civil avec la chaîne de commandement, réorganisation opérationnelle et territoriale, réforme de la justice militaire, réduction des effectifs et rationalisation des organigrammes qui conduit à une réduction très importante des effectifs des grades les plus élevés de la hiérarchie, loi de dégagement des cadres (*reserva transitoria*), lois du service militaire de 1984 et 1991, loi de la fonction militaire de 1989.

²⁷ La conception intégrative à l'allemande exposée par Samuel Huntington dans son ouvrage *The Man on the Horseback* est dominante. En revanche, personne ne se réclame de la conception de l'insularisation, autrement dit de la professionnalisation à l'américaine, qui est l'autre grand modèle que dégage Huntington.

Chapitre 1 : Une armée pour quoi faire ?

Sous le franquisme, la politique extérieure a été soumise aux impératifs de la survie du régime et à la recherche d'opportunités diplomatiques sur la scène internationale pour pallier la marginalisation imposée par les pays occidentaux. Avec la démocratie, l'ambition a été de normaliser la situation de l'Espagne au sein des grandes organisations internationales et de jouer un rôle actif au sein des institutions multilatérales auxquelles appartiennent les pays relevant du même espace géopolitique : OTAN, UEO, UE. Du fait des contraintes particulières qui ont conduit l'Espagne à adopter jusque dans les années récentes (1996) une position de non-participation à la structure militaire intégrée de l'OTAN, la dimension militaire n'a pas constitué un élément important dans la politique extérieure. C'est par le biais de la participation progressive aux opérations de paix de l'ONU puis de l'OTAN dans le contexte d'un panorama stratégique bouleversé que la dimension militaire va progressivement être réintégrée comme composante de la politique extérieure. Membre de l'Eurocorps, l'Espagne sera aussi un contributeur de la Force d'Action Rapide Européenne et les gouvernements socialistes se montreront de fervents partisans de la défense européenne. Les incertitudes de la doctrine stratégique montrent la difficulté rencontrée jusqu'à ce jour par la démocratie espagnole pour intégrer la composante militaire dans la doctrine de politique extérieure.

1. Une doctrine stratégique définie par défaut

En 1981, l'un des hommes les plus expérimentés de la diplomatie espagnole des années 60-70, l'ancien ministre des affaires étrangères, Jose-Maria de Areilza, déclarait devant le Parlement à propos de l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN : "Nous n'avons pas encore de politique de défense, une politique nationale de défense militaire ; c'est vrai, nous n'en avons pas. Mais je crois précisément que de notre adhésion, des négociations ultérieures, peut se dégager en partie, en grande partie, la configuration de coordonnées générales qui signifient pour nous cette définition d'une doctrine stratégique et tactique de la défense nationale espagnole qui nous fait vraiment défaut"²⁸. Felipe

²⁸ *Diario de sesiones del Congreso de los Diputados*, n° 192, 28 octobre 1981, p. 11 363.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

Gonzalez, à l'époque leader de l'opposition socialiste, soulignait lui aussi dans ce même débat l'absence de politique de défense.²⁹

En l'an 2000, le gouvernement conservateur de Jose-Maria Aznar a engagé un processus dit de révision stratégique de la défense qui figure en priorité numéro une de la Directive de Défense Nationale 1/2000, l'un des principaux documents officiels d'orientation de la politique de défense. Ce document souligne "qu'il convient d'aborder la révision en vue de réaliser l'intégration de la défense nationale au sein de la sécurité coopérative avec nos partenaires et alliés et de définir les capacités militaires nécessaires pour répondre aux obligations qui en découlent". Dans une première étape, il s'agit selon le ministre de la Défense "d'analyser sur le plan théorique, les différentes questions concernant les intérêts nationaux de sécurité, les risques auxquels nous sommes confrontés, les possibles théâtres d'engagement ainsi que les missions et attributions des forces armées sur la période des 15 ans à venir"³⁰.

1.1. Un enjeu pour la stratégie espagnole : le dépassement des clivages partisans

L'idée de révision stratégique de la défense est inspirée d'exemples étrangers. Le terme de révision n'est pas forcément le plus adapté pour définir l'état de la question en Espagne. Le clivage que l'on peut observer entre les deux grands partis de l'alternance, PSOE et PP, n'est que l'expression d'une absence de définition d'une doctrine stratégique qui ferait l'objet d'un consensus des principales forces politiques. Sur ce terrain, le pluralisme dans le débat d'idées est limité au tête-à-tête PSOE/PP puisque les autres partis de l'arc parlementaire représentent les nationalismes identitaires des Communautés Autonomes qui, à ce titre, considèrent ne pas avoir à se positionner sur des sujets qui relèvent de la compétence de l'Etat espagnol.

Récemment, le secrétaire général du PSOE, José Luis Rodriguez Zapatero, a rappelé que l'Espagne n'avait pas d'intérêts de sécurité autres que ceux qu'elle partageait avec l'Europe, prenant soin de préciser que l'Espagne n'avait pas d'intérêts nationaux de sécurité stricto-sensu³¹. Cette position

²⁹ "Il n'est pas digne que nous soyons en train de discuter l'intégration ou non au Traité de l'Atlantique Nord sans avoir au préalable défini quelle est notre Défense Nationale, quel est notre système de Défense Nationale, car il s'agit d'une question qui doit être posée avant la décision d'entrer ou non dans l'OTAN".

³⁰ Trillo-Figueroa, F., *Prologue aux actes du 1^{er} séminaire international de révision stratégique de la Défense, 22-24 octobre 2001*, Madrid, Secretaria General de Política de Defensa, Ministerio de Defensa, 2002, p. 9

³¹ Jornadas sobre seguridad y defensa del grupo parlamentario socialista, Madrid, 3-4 avril 2002.

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

s'inscrit dans la continuité de la doctrine socialiste. Les années de gouvernement Gonzalez (1982-1996) ont été dominées par l'importance accordée à l'Europe qui à cette époque n'avait pas fait de la défense une priorité communautaire.

Dans les années 80, l'Espagne est proche des positions de la France en faveur d'un pilier européen de la défense et soutient la tentative de réactivation de l'UEO du président Mitterrand. Ce pilier européen de la défense paraissait devoir se construire en dehors de l'OTAN. Etant donné que l'Espagne avait décidé de ne pas participer à la structure militaire intégrée de l'Alliance Atlantique, cette position était donc cohérente et recueillait un large soutien de l'opinion publique, hostile à l'OTAN. Si la position de l'Espagne était cohérente sur le plan des principes, elle n'avait pas en revanche de grandes implications sur le plan militaire puisque cette défense européenne n'allait pas au-delà des déclarations d'intentions. Pendant toute cette période, les réorganisations du système militaire répondent davantage à la recherche d'une optimisation des ressources dans un contexte de réduction du budget militaire qu'à l'adaptation des forces à des nécessités stratégiques qui restent non définies.

Le plan META de modernisation des armées de Terre, adopté dans les premières années de la transition, et le plan Norte, mis en place dans les années 90 qui modifie de façon très importante le dispositif territorial des armées de Terre, sont avant tout des réorganisations techniques. A partir de 1988, l'envoi de militaires espagnols à diverses missions de l'ONU en Amérique centrale, et la participation à partir de 1992 d'unités espagnoles aux opérations de maintien de la paix en ex-Yougoslavie deviennent la vitrine des armées espagnoles qui réalisent la démonstration de leur utilité sociale et de leur compétence technique, ce dont doutaient jusque-là beaucoup d'Espagnols. Les enquêtes d'opinion publique montrent un changement d'attitude très net à l'égard des armées à cette époque là. Au tournant des années 90, l'engouement pour les opérations de maintien de la paix n'est pas seulement le fait de l'Espagne. Nombreux sont les pays qui croient au rôle que peut jouer l'ONU pour la paix dans le monde post-bipolaire. En 1993, le Conseil de Sécurité se réunit au niveau des chefs d'Etat pour la première fois de son histoire et charge le secrétaire général, Boutros Boutros Ghali, de proposer un agenda de réformes. L'Espagne a su à ce moment-là se saisir de ce créneau d'opportunités qui permettait à ses militaires de faire une entrée remarquée sur la scène internationale qui répondait parfaitement à l'engagement de la diplomatie espagnole en faveur d'un "internationalisme actif"³². Le gouvernement espagnol

³² Chikhi, D. et Labatut B., « L'Espagne et la mondialisation du système de sécurité » in *La Paix a-t-elle un avenir ?*, Montréal, L'Harmattan. Voir les importants développements que consacre Djamilia Chikhi à ce thème dans une thèse en cours, consacrée à la politique étrangère espagnole.

saisit l'opportunité de cette situation pour prendre une décision très importante touchant à l'évolution de la doctrine stratégique.³³

1.2. De la défense aux frontières à "l'internationalisme actif"

A l'occasion du débat parlementaire sur l'adoption de la nouvelle loi du service militaire destinée à remplacer celle de 1984 devenue obsolète, le ministre de la Défense déclare en juin 1991 que la politique de défense espagnole cesse d'être territoriale. L'introduction d'un système mixte de recrutement a pour objectif de mettre sur pied des unités composées uniquement de soldats professionnels. Cette "déterritorialisation" de la défense, pour utiliser la traduction littérale du terme employé par le ministre et que nous reprenons en raison de sa puissance d'évocation, signifiait l'abandon de la doctrine stratégique formulée au début des années 80 connue comme "axe stratégique Baléares-Détroit de Gibraltar-Canaries", pivot de la stratégie militaire espagnole.³⁴ Elle avait vocation à conjuguer les préoccupations pour l'intérêt national avec la participation de l'Espagne à la défense occidentale sur un espace géographiquement délimité par le détroit de Gibraltar et ses débouchés en Méditerranée occidentale et sur l'Atlantique. Cette doctrine stratégique est élaborée par les Etats-majors à une époque où la culture de défense est des plus limitées et où les positions des partis politiques sont davantage déterminées par des positionnements idéologiques que par une réflexion sur les intérêts de sécurité de l'Espagne. Mais il ne faut pas oublier non plus que les deux priorités absolues sont l'intégration européenne et la soumission des armées au pouvoir civil. Tout le reste ne constitue que des priorités secondaires. Cette définition de la doctrine stratégique fut progressivement abandonnée pour son assise trop peu territoriale. Elle comportait une composante navale très importante qui montre le rôle joué par la Marine dans cette définition. Produit de l'institution militaire, elle révèle aussi beaucoup sur les circonstances historiques de sa production : la Marine avait opéré sa modernisation avant la transition démocratique ; à partir des années 60, sa participation à des manœuvres multilatérales avec les forces de l'OTAN

En 1997, lors de la journée des forces armées, *Pascua militar*, Eduardo Serra, ministre de la Défense souligne "la fierté qu'implique la position prééminente qui est occupée aujourd'hui par l'Espagne dans le concert des Nations".

³³ L'étude de la théorie des relations internationales est peu développée en Espagne et on peut donc douter de la prégnance des modèles théoriques dans la définition de la politique étrangère. Il n'en demeure pas moins qu'au tournant des années 90, la politique étrangère espagnole répond presque à la perfection aux canons du paradigme néo-idéaliste. Voir sur ce point Lindemann, T. : "Les néo-idéalistes et l'étude de la guerre", Paris, *RFSP*, n°3, vol. 50, juin 2000.

³⁴ Labatut, B., "Le détroit de Gibraltar, nœud gordien de la stratégie espagnole", Paris, revue *Stratégie*, 1987.

ou dans le cadre de manœuvres bilatérales avec la France sur la base des accords passés en 1965 pour ce qui concerne les forces sous-marines, lui ont permis de réaliser sa mutation intellectuelle, d'autant plus facilitée que la Marine ne pouvait pas remplir par la nature de ses missions le rôle de soutien au régime franquiste, contrairement au rôle qu'a joué l'Armée de Terre. Au début des années 80, les circonstances ne permettaient pas à cette dernière de formuler une doctrine stratégique moderne, l'armée de Terre souffrant de nombreux archaïsmes liés à son rôle sous le franquisme et à l'autarcie puisque les contacts avec les armées étrangères restaient extrêmement limités³⁵. Il semble bien par ailleurs que cette doctrine ait posé des problèmes de rivalités inter-services dans un pays où l'armée de Terre représente 80% de l'ensemble des forces et où les corporatismes militaires avaient été exacerbés sous la dictature par une organisation des forces armées en trois ministères militaires. Pousser cette doctrine jusque dans ses conséquences opérationnelles aurait du conduire à un rééquilibrage des forces au détriment de l'armée de Terre. Ce qui ne s'est pas fait. Au contraire, sur le plan de la structure des forces, on a pu constater que certains programmes tels que le renouvellement du char lourd qui avait fait l'objet initialement de remises en cause et dont la décision d'achat fut longtemps reportée par le pouvoir politique, a finalement constitué un programme phare de la politique d'armement des armées de terre à une époque où la perspective d'un conflit d'envergure en Europe du centre s'estompait et où l'Espagne affirmait clairement sa décision de ne pas participer au dispositif militaire de l'OTAN. Ce qui posait la question de l'utilité du char lourd dans la panoplie militaire espagnole. Il semble bien que d'importants intérêts industriels soient venus en soutien des revendications corporatistes de la puissante arme blindée pour décider d'un programme qui ne répondait à aucune nécessité stratégique. L'absence d'une doctrine stratégique clairement définie n'a pu que favoriser un traitement opportuniste sur des choix d'armement qui ne constituaient pas la priorité principale du gouvernement et qui ont souvent été influencés par des considérations tenant à des choix de politique industrielle d'armement et de réalisation de transferts de technologie.

Au début des années 90, la participation aux opérations de maintien de la paix devient la grande affaire de l'armée de Terre espagnole. C'est aussi en 1991 que l'Espagne et le Maroc signent un traité d'amitié et de bon voisinage dans lequel les deux pays renoncent à l'usage de la force armée dans le règlement de leurs différends. C'est l'aboutissement d'une politique de détente dans les relations avec le Maroc et de communautarisation des intérêts avec un

³⁵ L'ouvrage attendu du général Eduardo Munilla-Gomez, secrétaire général de la politique de défense au sein du ministère de la Défense créé en 1977 (*Introducción a la estrategia militar española*, Madrid, coll. Adalid, service des publications de l'Etat-Major de l'armée de Terre, 1984) s'est révélé d'un apport très limité.

pays avec lequel subsiste néanmoins un contentieux territorial. Beaucoup considèrent qu'avec ce traité, qui fait disparaître le risque de tension militaire avec le Maroc, l'Espagne n'a plus d'intérêts nationaux de sécurité autres que ceux qu'elle partage avec les autres pays membres de l'Union Européenne. L'Espagne est désormais une démocratie consolidée, l'économie connaît un boum sans précédent, elle a réussi son intégration dans les instances internationales en y jouant un rôle actif et en bénéficiant de cette image de modernisation politique exemplaire qu'illustre son internationalisme actif et sa présence militaire appréciée au sein des contingents internationaux. Le seul débat qui vaille dans les médias concerne le service militaire, en crise profonde, jusqu'à sa suppression par le nouveau pouvoir en 1996.

Pendant toute la période des gouvernements socialistes de 1982 à 1996, l'opposition conservatrice a joué en matière de défense son rôle... d'opposition, allant jusqu'à prôner le non à l'OTAN lors du référendum de 1984 parce que les socialistes appelaient à voter en faveur du maintien dans l'OTAN. Quelques années auparavant, les rôles étaient inversés puisque le parti conservateur se prononçait très tôt en faveur de l'intégration face à un PSOE qui opposa une résistance farouche à la participation dans l'OTAN, y compris après la signature du traité de Washington par l'Espagne au printemps 1982. Comme dans la plupart des pays alliés, les questions de défense n'ont plus été, à partir du référendum sur l'OTAN, un thème porteur dans le débat politique en Espagne. En 1991, le PP vote avec le PSOE la loi du service militaire, témoignant ainsi de son attachement à la conscription. Mais en 1996, des considérations d'opportunité tactique amènent le candidat Aznar à annoncer sa décision de supprimer le service militaire, rompant la politique du consensus qui avait prévalu depuis la transition sur les questions militaires. Le service militaire était de toute façon condamné en Espagne à plus ou moins brève échéance en raison de l'importance de son rejet par la société espagnole. L'effet d'annonce fut important au cours d'un scrutin qui s'annonçait serré et permit au PP de dégager une majorité de gouvernement grâce à l'appui des partis nationalistes qui réclamaient cette suppression du service militaire depuis longtemps. Cette décision ne venait nullement remettre en cause les orientations stratégiques du précédent gouvernement puisque la professionnalisation des forces laissait sous-entendre le renforcement de leur capacité opérationnelle, une armée professionnelle étant réputée plus efficace qu'une armée de conscription. La priorité du premier gouvernement Aznar est de faire entrer l'Espagne dans l'euro. Et l'euro, c'est l'Europe. Il n'y a pas de changement de priorité, l'Europe reste le credo partagé par l'immense majorité des Espagnols. Pour satisfaire aux critères de Maastricht, il faut juguler le déficit public et l'heure n'est pas aux coûteuses réformes. Les armées se trouvent confrontées au défi de la professionnalisation à budget égal. Ce budget de la défense s'est réduit en peau

de chagrin et reste un des plus faibles d'Europe en terme de part de PIB. Il ne semble pas d'ailleurs que la professionnalisation des armées ait fait l'objet d'une évaluation chiffrée sérieuse. Participation aux opérations de maintien de la paix et mise en œuvre de la professionnalisation constituent les deux lignes de force de la politique militaire. La décision prise en 1997 de mettre un terme à la situation particulière de l'Espagne dans l'OTAN et de participer à la nouvelle structure militaire de l'Alliance n'entraîne pas de conséquences sur le plan militaire mais se traduit par des gains de prestige appréciables puisque l'Espagne obtient l'attribution d'un sous-commandement national. Autre gain appréciable par rapport à la revendication sur la rétrocession du rocher de Gibraltar, le sous-commandement OTAN placé sous responsabilité britannique à Gibraltar (Gibmed) est supprimé. En terme d'intérêt national les gains peuvent être considérés comme très importants pour l'Espagne d'autant plus qu'ils sont obtenus sans coût.

1.3. Les inflexions du Livre Blanc de la Défense 2000

La publication d'un livre blanc de la Défense en l'an 2000, qui constitue le premier exercice du genre en Espagne, permet de penser que ce pays est enfin réconcilié avec sa défense. Toutefois, ce livre blanc est passé relativement inaperçu et n'a pas donné lieu à de grands débats publics. La société espagnole lui a accordé l'intérêt ou plus exactement le désintérêt qu'elle porte en général aux problèmes de défense. Ce livre blanc est pourtant instructif car certaines formulations laissent transparaître des inflexions dans la culture stratégique de référence. Les postulats néo-idéalistes des gouvernements précédents sont remis en cause par des affirmations telles que la possibilité d'agir militairement sans autorisation préalable du Conseil de Sécurité³⁶ ou bien la revendication explicite à exercer une influence et peser sur les décisions concernant les zones qu'elle considère d'intérêt prioritaire : Europe, Méditerranée, Atlantique³⁷. La pratique de la politique étrangère nous a montré depuis lors que ces inflexions ne sont pas que théoriques. Lors du sommet européen de Nice en décembre 2000, l'Espagne a adopté une position intransigeante sur la réforme des institutions qui privilégiait la défense d'intérêts nationaux au détriment d'une approche plus communautarisée de l'intérêt européen. Ses prétentions concernant la pondération du vote montrent bien l'affirmation d'une politique de puissance. Les réorientations très nettes de la politique étrangère, sous réserve qu'elles soient durables, devraient avoir à terme des conséquences sur la doctrine stratégique. Le réalignement sur la stratégie des Etats-Unis à propos des grandes questions internationales permet certainement à l'Espagne

³⁶ *Libro blanco de la Defensa 2000*, p. 62.

³⁷ *Idem*, p. 63.

d'obtenir des gains sur le court terme mais traduit un éloignement par rapport à la PESC. Les positions tranchées d'Aznar sur la lutte contre le terrorisme ne sont pas exemptes d'arrière-pensées concernant la politique intérieure et la lutte contre le terrorisme basque³⁸. Cette question n'est pas exempte non plus d'une dimension militaire puisque certains ne manquent pas de poser la question de la participation des armées à la lutte contre le terrorisme³⁹.

Le sommet européen de Séville du printemps 2002, qui clôturait la présidence espagnole, ne lui a cependant pas permis d'obtenir de ses partenaires la mise en place de sanctions à l'encontre des pays tiers soupçonnés d'avoir une attitude trop laxiste dans la lutte contre l'immigration clandestine. La politique de communautarisation des intérêts menée par les gouvernements socialistes avec le Maroc qui a toujours entretenu des relations très délicates avec l'Espagne avait conduit à une amélioration sans précédent des relations entre les deux pays⁴⁰. Cette politique paraît avoir été abandonnée et remplacée par une stratégie de négociation davantage fondée sur le rapport de force. On a pu observer une dégradation constante des relations avec le Maroc depuis un an et demi qui a abouti à la crise de l'îlot Leila/Persil au mois de juillet 2002. Cette crise fut réglée sur le terrain par un déploiement important de moyens militaires par l'Espagne qui paraît bien confirmer les amodiations apportées à la politique étrangère par le gouvernement actuel. Si ce changement s'avère durable, on pourra alors considérer que l'Espagne est entrée dans une autre étape de sa politique étrangère et que "l'internationalisme actif" des socialistes est historiquement daté. Ces développements récents tendent à mettre en évidence l'absence d'assise bi-partisane d'une culture de politique extérieure. Il est non moins intéressant d'observer que l'opinion publique espagnole, qui était réputée jusque-là pacifiste, antimilitariste et gagnée aux vertus de la négociation et de la construction européenne, a vu resurgir en son sein les vieux réflexes multi-séculaires anti-marocains. Cette opinion publique pacifiste et anti-otanienne a apporté un large soutien au recours de la force armée par le gouvernement. Il apparaît ainsi que l'internationalisme actif des socialistes fut tout aussi soutenu que la politique de puissance des conservateurs. Il y a là peut-être matière à réflexion sur la stabilité d'une opinion publique sur le long terme et sur la

³⁸ "Je ne fais aucune différence entre les terroristes. En faire, c'est commencer à perdre la lutte" déclarait au journal *Le Monde* Jose-Maria Aznar le 17 janvier 2002. J-M. Aznar a obtenu de ses partenaires européens une définition commune du terrorisme et la mise en place d'un mandat d'arrêt européen.

³⁹ En 1996, le chef d'Etat-Major de l'armée de Terre, le général Jose Faura, avait fait des déclarations favorables à un tel engagement. Il se rétracta rapidement, cette question restant politiquement très sensible.

⁴⁰ Le gouvernement socialiste n'hésitait pas à revendiquer un rôle de pont entre l'Europe et le Maroc qui traduit bien la conception des relations internationales sous-jacente, oubliée aujourd'hui.

cohérence de ses comportements. Il semble bien que dans ce cas l'avènement d'une culture démocratique en Espagne contribue à diaboliser le Maroc puisque au rejet traditionnel à l'égard du "maure"⁴¹ vient aujourd'hui se superposer la méfiance voire le mépris pour un régime vu comme autocratique⁴².

Les premières étapes de la révision stratégique engagée par le gouvernement actuel appellent un certain nombre de commentaires. Tout d'abord, les objectifs recherchés sont ambitieux puisqu'il s'agit de donner une assise solide à la politique de défense sur une période de 15 ans dans un moment de grande incertitude sur le plan international, aggravée par les attentats du 11 septembre 2001 qui ne pouvaient être prévus par le gouvernement espagnol au moment du lancement du processus de révision stratégique. On peut douter que la période soit des plus propices à dégager un consensus autour d'une doctrine stratégique qui jusque-là n'est restée que trop soumise aux aléas de l'alternance politique. L'autre objectif recherché par le gouvernement espagnol est d'impliquer la société espagnole dans le débat sur la révision stratégique afin de donner une impulsion à la culture de défense. Là encore, il n'est pas certain que la période soit la plus adéquate pour réunir un consensus sur une doctrine stratégique plus consistante.

Les premiers documents publiés soulèvent des interrogations. Le premier séminaire organisé par le ministère de la Défense en 2001 réunit un certain nombre de pays conviés à venir exposer l'état des réformes dans le domaine de la politique de défense. Il est surprenant de voir la composition de ce panel d'intervenants constitué de représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Norvège et de la Belgique ainsi que d'un représentant de l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne dont la présence pourrait a priori paraître incongrue quand l'Europe montre sa très grande difficulté à définir une politique étrangère et de sécurité commune. Alors venir parler de révision de la stratégie de l'Europe paraît quelque peu surréaliste ou ubuesque dans le contexte présent de l'introuvable défense européenne. Par contre l'Allemagne, la France et l'Italie ne participaient pas à ce séminaire, ce qui ne laisse pas de surprendre quand on connaît le rôle de premier plan de ces pays en matière de sécurité et de défense en Europe et l'importance particulière de la France et de l'Italie en Méditerranée, deux dimensions, Europe et Méditerranée, prioritaires dans la politique extérieure espagnole.

⁴¹ Martin Corrales, E. : *La imagen del magrebi en España. Una perspectiva histórica siglos XVI-XX*, Barcelone, Ed. Bellaterra, 2002.

⁴² Une analyse de contenu du positionnement de la presse espagnole sur ce thème au cours de la phase aiguë de la crise devrait donner des conclusions intéressantes quant au sentiment de supériorité des Espagnols à l'égard de leur régime politique vis-à-vis du Maroc.

1.4. L'organisation fonctionnelle des forces par le décret du 6 septembre 2002

Le passage aux armées de professionnels implique un format organisationnel très différent de celui des armées de conscription. Dans l'armée de l'Air et la Marine, la réorganisation est moins sensible dans la mesure où ces armées par leurs sujétions propres comptaient déjà dans leurs effectifs un nombre très important de professionnels et ont opté depuis de nombreuses années pour un modèle d'organisation *fonctionnelle*. C'est l'armée de Terre qui devait supporter les effectifs d'appelés les plus nombreux. D'autre part, la nature des missions de l'Aviation et de la Marine n'est pas fondamentalement remise en cause par les évolutions de la situation internationale tandis que l'armée de Terre devait réorganiser son dispositif pour répondre aux nouvelles missions internationales qui lui sont demandées et qui représentent une part très importante de son activité opérationnelle aujourd'hui. Le déploiement territorial n'est plus le critère d'organisation qui prévaut. Ce sont des critères fonctionnels qui aujourd'hui déterminent l'organisation des armées. Une fois de plus, l'idée de la nécessité de réduire les dépenses est aussi avancée comme corollaire de cette réorganisation.

La réorganisation autour de ces critères fonctionnels, déjà avancée comme nous l'avons signalé dans l'Aviation et la Marine, a tardé puisque ce n'est qu'un décret du 6 septembre 2002 qui réorganise les armées pour les adapter au nouveau modèle professionnel. La tension entre l'Espagne et le Maroc autour de l'îlot Persil/Leila survenue dans le courant de l'été 2002 a conduit le gouvernement à différer sa publication. Toute l'architecture de ce texte repose sur deux notions-clés, fonctionnalité et interarmisation.

Le principe d'organisation fonctionnelle préside à la clarification des rôles respectifs des autorités suprêmes. Dans une monarchie parlementaire, la question de l'articulation entre la Couronne et le gouvernement peut se poser. En Espagne, il ne s'agit ni plus ni moins que de clarifier la chaîne de commandement sur les forces armées des deux pôles de l'exécutif dans un contexte très différent de celui de la transition. Le Roi Juan-Carlos était le successeur désigné de Franco à la tête de l'Etat. Le commandement suprême des forces armées qui lui fut dévolu ne fut pas remis en cause à une époque où l'avenir démocratique de l'Espagne n'était pas assuré. Ce commandement suprême correspondait à une conception de l'articulation des pouvoirs de l'Etat qui ne préjugait pas de l'avenir du régime mais pouvait satisfaire les forces armées dont on ignorait encore beaucoup du rôle politique qu'elles pouvaient

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

éventuellement jouer. Ce dispositif a joué tout son rôle au moment de la tentative de coup d'Etat du 23 février 1981 selon les analyses les plus communément admises. Par sa qualité de chef suprême des armées, le Roi a pu dialoguer avec les principaux chefs de la hiérarchie militaire à une époque où le gouvernement n'avait pas nécessairement un contact très facile avec les forces armées. Mais tout ceci appartient au passé et il s'agit aujourd'hui d'adapter l'organisation des pouvoirs au cadre d'une monarchie parlementaire "normalisée".

Le Roi reste l'autorité institutionnelle de rang le plus élevé dans les forces armées en sa qualité de "chef suprême des forces armées" que lui reconnaît la Constitution. Le Président du gouvernement et le ministre de la Défense sont les autorités civiles de rang le plus élevé en raison de leur responsabilité en matière de politique de défense et de politique militaire.

La représentation des forces armées n'est plus assurée par un représentant de chacune des trois armes au nom de l'organisation de la représentation institutionnelle des forces sur la base de l'interarmisation. Ce changement concerne notamment les représentations diplomatiques à l'étranger : les attachés militaires deviennent des conseillers de défense de façon à les rapprocher du modèle de l'administration civile. Tous les services, bâtiments et unités sont rattachés aux Délégations de défense situées dans chaque région autonome. Des sous-délégations sont créées au niveau de la province (équivalent des départements par leur taille). L'idée est de calquer l'administration militaire sur le modèle de l'administration civile de l'Etat qui est aujourd'hui organisée à partir du découpage territorial des Communautés Autonomes. C'est donc le canevas du découpage en régions autonomes qui définit l'organisation de l'administration civile et militaire de l'Etat.

L'organisation fonctionnelle des forces est la même dans chaque armée : un quartier général, la force, et le soutien à la force qui concerne la gestion des moyens humains et matériels. La force est constituée par "l'ensemble des moyens humains et matériels qui sont regroupés et organisés dans le but de se préparer à la conduite d'opérations militaires". La force de l'armée de Terre se compose de la force de manœuvre dont le siège est à Valence et de la force terrestre dont le siège est à Séville ainsi que d'un commandement des Canaries situé à Santa Cruz de Ténérife. On voit que les Canaries ainsi que Ceuta et Melilla bénéficient d'un dispositif dérogatoire par rapport à l'organisation générale qui privilégie l'inter-armes. Cette caractéristique existait déjà dans l'organisation antérieure. Elle est le reflet des sujétions particulières de ces deux territoires situés à la périphérie de la péninsule ibérique. On ne retrouve pas ce critère d'organisation aux Baléares, ce

qui tend à montrer que les contraintes de la sécurité ne sont pas les mêmes sur ce territoire qui présente pourtant des caractéristiques spécifiques semblables aux îles Canaries.

Dans la Marine, la Force se compose de la flotte, dont le siège est à Rota, et de la force d'action maritime (*fuera de acción marítima*) qui sera installée à Carthagène. Dans l'armée de l'Air, la force correspond au commandement aérien de combat qui est situé à Madrid. Chacun des deux commandements généraux de Ceuta et de Melilla devient un commandement inter-armes formé des unités opérationnelles des trois armées basées sur leur territoire. Ils sont directement placés sous le commandement du Chef d'Etat-Major de la Défense (JEMAD). Le signal est clair : la chaîne de commandement est raccourcie et la gestion militaire d'une éventuelle crise dans ces enclaves situées sur la côte nord du Maroc est directement placée sous le contrôle du pouvoir politique.

Les commandements logistiques sont répartis sur plusieurs villes. Les Capitaineries Générales sont maintenues. Elles sont un héritage militaire ancien dont le maintien avait été remis en cause au moment de la transition puisqu'elles furent le symbole du pouvoir militaire en Espagne. En raison de leurs prérogatives très larges en matière d'ordre public, les Capitaines Généraux exerçaient une véritable tutelle sur la société et pouvaient être considérés comme de véritables gouverneurs militaires des régions espagnoles. Après avoir disparu, leur restauration dans la réorganisation actuelle peut-être interprétée comme le signe d'une réconciliation de l'Espagne avec son passé, ce qui n'est pas mince dans un pays qui a voulu, avec la transition et l'ouverture sur l'Europe, tourner résolument le dos à son passé comme nous l'avons déjà souligné. La Capitainerie Générale est le siège de la représentation institutionnelle des forces armées sur le territoire. Cette représentation est totalement symbolique et protocolaire puisqu'elle est assurée par le commandant des grandes unités situées dans la région : les Capitaines Généraux ont été supprimés il y a de nombreuses années. A Madrid, cette représentation revient au chef du commandement aérien de combat, à Barcelone à l'inspecteur général de l'armée de Terre, à Valence au général commandant la force de manœuvre, etc... Ils représentent dans tous les cas l'ensemble des forces armées.

Peut-on parler d'une doctrine stratégique espagnole ? Ce rapide survol de la période démocratique récente tendrait plutôt à mettre en évidence les fluctuations des options stratégiques sur la période considérée. Il ne faut guère s'en étonner si l'on tient compte du fait que l'Espagne était encore il y a 25 ans un pays à la marge du système international et que l'adaptation de sa politique étrangère s'est apparentée à une révolution copernicienne pour les différents acteurs du processus décisionnel. On ne peut donc s'étonner des zones

d'ombres ou des choix par défaut que l'on peut constater. L'engagement de la révision stratégique correspond à la nécessité de refonder la stratégie espagnole sur une base plus large dans le contexte d'une Espagne où la cohésion entre les acteurs sociaux est beaucoup plus forte qu'il y a 25 ans. La refondation d'une doctrine stratégique est sans aucun doute une nécessité, notamment pour donner davantage de consistance à la politique militaire qui devra être dans les prochaines années moins teintée d'opportunisme tactique. C'est à cette condition que les Espagnols embrasseront la carrière militaire qui ne sera plus un choix par défaut et que les armées seront en mesure de recruter les personnels qualifiés dont elles ont besoin sur la base de l'adhésion à un système de valeurs mieux défini.

2. La perception de la menace

L'attitude des Espagnols à l'égard de la menace a beaucoup évolué depuis la transition démocratique. Le repli sur soi de l'Espagne à l'issue de l'invasion napoléonienne, un XIX^e siècle émaillé de retraites militaires sur les théâtres extérieurs qui conduisent à la perte de l'Empire, grandeur du pays dans les siècles précédents, un rôle militaire ramené sur la scène internationale à la participation dans des conflits contre un ennemi jugé culturellement inférieur, les guerres civiles, une armée omniprésente sur la scène politique, l'affaiblissement progressif qui conduit à l'isolationnisme qui prétend jouer le rôle de cache-misère, la Guerre Civile de 1936, guerre entre les deux Espagnes, l'autarcie : autant d'événements qui ne prédisposent pas à l'épanouissement d'une culture de politique étrangère en phase avec son temps, ni même à un grand intérêt pour les affaires du dehors. A la fin du franquisme, la priorité des Espagnols, comme nous l'avons déjà montré, se porte sur la réforme politique et s'ils manifestent des inquiétudes sur les questions militaires, c'est parce qu'ils craignent que les armées ne jouent une fois de plus un rôle en politique et empêchent les évolutions souhaitées vers la mise au standard européen, véritable aspiration de l'immense majorité des Espagnols.

La menace viendrait donc plutôt de l'intérieur que de l'extérieur, non pas du péril de la subversion communiste comme le prétendait Franco mais plutôt de ceux qui sont censés apporter une part prépondérante à la sécurité : les militaires.

La perception des menaces extérieures est donc dictée dans les premières années de la démocratie par des convictions idéologiques, des sentiments altruistes et des préjugés, ce qui nous donne un mélange de pacifisme, d'antimilitarisme, d'anti-impérialisme, d'anti-américanisme, qui

s'expriment dans le rejet "des blocs" et donc de l'entrée dans l'OTAN, le militantisme contre les "bases américaines", l'hostilité à l'égard de l'installation des euromissiles et autres Pershing. Tout ce qui peut de près ou de loin avoir une ressemblance avec le militaire est tenu à distance... de sécurité.

En 25 ans, les attitudes et positions de l'opinion publique ont mûri sous l'influence des importants événements qui ont été vécus et dont les Espagnols se sont sentis partie prenante, étant entre-temps et par les vertus de l'ouverture démocratique redevenus citoyens de leur temps.

La première mutation que fait apparaître les enquêtes concerne la conception même de la sécurité. La sécurité et la défense ne sont plus considérées par les Espagnols comme une fin en soi qui s'auto-alimenterait mais comme un avantage dont bénéficie la société. C'est aussi l'impression de se sentir en sécurité face à des menaces qui ne sont pas toujours perceptibles. C'est donc une perception et cette perception existe aujourd'hui dans la société espagnole comme les enquêtes d'opinion le montrent. La perception des menaces a donc beaucoup évolué dans les 25 dernières années, ce qui ne veut pas dire que les perceptions correspondent à la réalité de la situation. Mais ce constat ne s'applique pas qu'à l'opinion publique espagnole.

70% des Espagnols continuent de penser qu'aucun pays ne représente une menace et cette proportion tend à augmenter dans les jeunes générations. Cette opinion est fermement établie et n'a pratiquement pas bougé depuis 1991. Les attentats du 11 septembre 2001 ont cependant fait apparaître des inflexions dans les positions dont il faudra juger des effets sur la longue période. La société espagnole a montré sa préoccupation pour ce qui se passait et à l'égard des conséquences que ces événements pouvaient avoir au niveau international. Elle a soutenu les mesures qui ont été prises par le gouvernement tant sur le plan multilatéral que bilatéral. Les Espagnols ont montré tout particulièrement depuis ces attentats qu'ils partagent les mêmes craintes que les autres européens. Ils se situent même en pourcentages au-dessus de la moyenne européenne pour ce qui concerne le terrorisme, les armes de destruction massive et les risques d'une nouvelle guerre mondiale.

Parmi les possibles foyers de conflits internationaux, ils estiment que ceux qui peuvent les affecter le plus, et de loin, sont liés à l'instabilité politique au Maghreb⁴³ et dans une moindre mesure en l'ex-Yougoslavie. Le conflit

⁴³ La crise hispano-marocaine de l'été 2002 au sujet de l'îlot Leila/Persil a provoqué un accès de fièvre dans l'opinion publique qui a très largement soutenu la position dure du gouvernement comme le montrent les enquêtes. On peut se demander cette crise aura des conséquences sur les questions de défense.

israélo-palestinien ou les conflits dans lesquels sont impliqués les Etats-Unis dans le monde leur paraissent très éloignés par rapport aux intérêts nationaux. Depuis les attaques terroristes sur le territoire des Etats-Unis et la guerre d'Afghanistan, on peut constater l'augmentation de la perception de risques liés à l'instabilité politique au Maghreb tandis que, selon les chiffres du CIS, le nombre de ceux qui pensent qu'absolument aucun conflit ne peut affecter la sécurité de l'Espagne est tombé de 38 à 14%.

La nécessité de disposer d'un système de défense n'apparaît pas toujours très clairement : "Les guerres sont les expériences les plus négatives que peuvent avoir à connaître une société, elles ne sont jamais souhaitables, mais elles ont la vertu d'enseigner le prix des valeurs et des techniques de la paix, qui sinon sont considérées comme un acquis sans importance"⁴⁴. Il y a dans la société espagnole un déficit d'identification de l'intérêt national et par voie de conséquence de la façon dont il faut le défendre dans la nouvelle situation internationale⁴⁵. Les contours très incertains de la doctrine stratégique (voir supra) ne contribuent pas à cette prise de conscience nécessaire. Les Espagnols se montrent très favorables à la participation à des forces multinationales pour défendre la paix, la sécurité et les droits de l'homme dans le monde mais ils ont du mal à faire le lien entre ces opérations et la protection de leurs intérêts nationaux.

Malgré tous les changements intervenus dans le domaine de la sécurité et de la défense, aussi bien sur la scène internationale que dans le pays, 61% des Espagnols continuent de penser que la défense nationale est l'affaire de tous et qu'elle demande la participation de tous les Espagnols. La disparition du service militaire n'entraîne pas un désengagement sur ce plan puisqu'ils sont 75% à considérer qu'il existe d'autres façons de participer à la défense et que le service militaire obligatoire n'est pas la seule façon possible.

La réforme du système de défense a entraîné un important effort de réduction des effectifs de cadres et de soldats avant d'atteindre son organisation et son format d'aujourd'hui. Les Espagnols ont conscience de l'important effort qui a été fait pour mieux répondre aux défis stratégiques. Par contre, ils sont très partagés pour dire si le volume d'effectifs actuels satisfait aux besoins de la défense. 32% pensent que ces effectifs sont appropriés, 29% qu'ils sont insuffisants, 8% qu'ils sont trop nombreux. 32% n'ont pas d'idée sur la question. Les Espagnols se montrent de plus en plus réticents à accepter l'augmentation des dépenses publiques sauf quand il s'agit de santé ou

⁴⁴ Platon, M. : 1996, p. 66.

⁴⁵ La situation est très différente en Allemagne où la défense du territoire est fortement liée à la défense des institutions démocratiques.

d'éducation. En ce qui concerne le budget de la défense, 38% déclarent qu'ils ne disposent pas d'éléments pour avoir une opinion, 28% pensent que le budget actuel est suffisant, 20% pensent que ce budget est trop élevé et 14% qu'il est insuffisant. Ces chiffres nous montrent que parmi ceux qui prennent position, une majorité considère que le budget actuel est suffisant. Certes les positions évoluent au fil des ans dans un sens plus favorable sans toutefois que cela réduise la contradiction qui a déjà été signalée.

Les Espagnols sont en effet de plus en plus nombreux à considérer que le budget de la défense n'est pas suffisant pour que les forces armées espagnoles puissent faire face aux défis et engagements liés à la nouvelle situation internationale. Ils considèrent surtout que ce budget n'est pas suffisant pour mener à bien la professionnalisation. Les Espagnols ont conscience que la nouvelle situation internationale exige un engagement plus important de l'Espagne auprès des organisations internationales et en particulier auprès des organisations de sécurité. Ils estiment aussi qu'il faut investir davantage dans la modernisation afin que l'Espagne puisse disposer des mêmes moyens humains et matériels que ses partenaires. Le diagnostic ne fait pas de doute. Mais lorsqu'il s'agit de trouver une solution au problème, ils estiment qu'il y a des priorités budgétaires qui passent avant l'augmentation du budget de la défense.

Les Espagnols considèrent que l'emploi de la force armée est légitime dans deux situations parfaitement identifiées : en cas d'invasion du territoire national (69%) et pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dans une zone en conflit (46%). 13% sont hostiles à l'usage de la force en toutes circonstances.

L'enquête mondiale sur les valeurs de l'année 2000 fait apparaître que 37% des Espagnols seraient disposés à se battre pour leur pays si cela était nécessaire. Ce pourcentage se retrouve en Autriche et en France. Il est un peu plus élevé en Allemagne, Italie, Belgique et Japon.

Dans des pays comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ce pourcentage oscille entre 60 et 70%. Il semble que les pays qui n'ont pas connu de combats sur leur territoire soient plus disposés à se battre que ceux qui ont eu à souffrir des ravages de la guerre. Hormis la Grande-Bretagne, ne faut-il pas y voir pour ce qui concerne l'Europe un indice qui viendrait à l'appui de la thèse selon laquelle l'Europe, revenue de tant de guerres et de la politique de puissance, aurait repris à son compte l'idéalisme qui domina aux Etats-Unis à partir de la première guerre mondiale tandis que l'Amérique d'aujourd'hui reprendrait à son compte les

comportements de la politique de puissance qu'elle avait dénoncé en son temps ?

Depuis les années 80, l'Espagne a rejoint un nombre important d'organisations internationales dans tous les domaines : politique, économique, social, sécurité. Son action en leur sein montre sa volonté de jouer un rôle actif sur la scène internationale⁴⁶. Dans le domaine de la sécurité, les débuts furent confus. Beaucoup d'Espagnols discutaient de l'opportunité de faire adhérer l'Espagne aux organisations de sécurité. L'adhésion à l'OTAN fut l'occasion de violentes polémiques jusqu'au référendum de 1986 à partir duquel l'opinion publique, jusque-là majoritairement hostile, devint partagée. A partir de 1992, cette opinion évolua vers des positions clairement favorables à l'OTAN. Ces dernières années, les opinions en faveur de la participation militaire dans l'OTAN ont nettement augmenté. Le réalisme l'a emporté, les conflits des Balkans, Bosnie et Kosovo, ayant mis en évidence l'incapacité des Européens à gérer la crise seuls. Les enquêtes Eurobaromètre montrent que les Espagnols sont avec les Italiens, les Allemands et les Luxembourgeois, les Européens les plus favorables à la PESC. En Espagne, l'opinion publique est divisée entre les partisans d'une défense européenne et les partisans d'une défense atlantique ; toutefois l'évolution des sondages montre que l'option européenne gagne de plus en plus de terrain. Ils sont 33% aujourd'hui à défendre l'idée d'une défense étroitement placée sous contrôle national contre 35% en 1997 et 25% contre 20% en 1997 en faveur d'une défense européenne.

Les chiffres des Eurobaromètres corroborent l'amélioration de l'image des forces armées observable par ailleurs. Au premier semestre 2001, les forces armées et la police sont les institutions les mieux appréciées par les Espagnols. La même enquête fait toujours apparaître une ambiguïté puisque le jugement positif qui est porté sur l'institution et sur la participation aux opérations de maintien de la paix est nuancé par la méfiance manifestée à l'égard des militaires, une situation que l'on ne retrouve pas dans les autres pays européens. Les forces armées ont contribué par leur participation aux opérations de maintien de la paix à améliorer l'image internationale de l'Espagne (51%). 54% de Espagnols disent que leur opinion à l'égard des armées s'est améliorée suite à cette participation. Seulement 2% disent avoir une opinion plus négative. 61% pensent que les forces armées sont mieux préparées qu'il y a 5 ou 6 ans, 10% pensent le contraire.

Cette amélioration de l'image est liée à plusieurs facteurs. Tout d'abord, une majorité pense que les militaires sont compétents et à la hauteur des

⁴⁶ Labatut, B. : "Renaissance d'une puissance ? Politique de défense et réforme militaire dans l'Espagne démocratique", Paris, *Economica*, 1993.

missions qu'on leur demande d'accomplir (55%), ce qui n'était pas le cas avant ; les avis sont plus nuancés quant à la qualité de leurs équipements puisque seulement 32% pensent que leurs équipements actuels sont suffisants. Ce résultat vient conforter le commentaire précédent selon lequel les Espagnols pensent qu'il faudrait faire un effort mais ne sont pas d'accord pour augmenter le budget de la défense. L'élément-clé dans l'amélioration de l'image des armées est la professionnalisation : 84% pensent que c'est la meilleure solution pour disposer d'une armée efficace et capable de remplir les nouvelles missions internationales qui lui sont demandées. Dans une enquête de 1999 faite par ASEP, les Espagnols considèrent que la professionnalisation constitue le changement le plus bénéfique de ces 25 dernières années, nettement devant des thèmes aussi sensibles que l'objection de conscience, l'intégration des femmes ou l'intégration des militaires dans la société. En définitive, les armées n'ont aujourd'hui pas une image trop mauvaise dans l'opinion publique même si elles sont encore en deçà de la moyenne européenne. La société apprécie l'effort qu'elles font pour mettre leur dispositif au niveau des besoins de l'Espagne. Elle est aussi consciente du fait que "les forces armées se trouvent encore dans une situation qui est moins favorable que dans les autres pays d'Europe tant en ce qui concerne la qualité et la puissance des armes, la préparation opérationnelle que l'appui et le soutien moral de la société"⁴⁷.

Les forces armées espagnoles se voient assigner trois missions dans le présent et dans le futur prévisible. Elles doivent tout d'abord assumer les obligations définies par le mandat constitutionnel, participer avec les armées de pays partenaires les engagements internationaux, et enfin défendre le principe de solidarité face aux crises dans lesquelles l'aide humanitaire s'impose en intervenant selon des modalités et en des lieux très variés, isolées ou dans le cadre d'opérations multilatérales. La projection internationale des forces armées espagnoles et la nécessité d'agir dans des cadres multilatéraux, ONU, OTAN, UE, sont aujourd'hui pleinement reconnues et assumées⁴⁸. Militaires du rang et élèves-officiers sont tout à fait clairs sur ce point : 71% et 78% d'entre eux partagent cette vision. Les études menées au sein des armées montrent le processus de convergence entre les militaires espagnols et leurs homologues européens dans des domaines comme les attitudes, les comportements professionnels, l'utilisation des symboles et des codes linguistiques, les procédures, etc... Les militaires ont assumé sans problème majeur et en peu de temps les nouvelles réalités de la sécurité coopérative. Les efforts pour défendre l'autonomie nationale dans le domaine de la défense ont été abandonnés il y a bien longtemps, avant même que l'Espagne n'adhère aux institutions internationales de sécurité.

⁴⁷ Diez-Nicolas, J. : *Identidad nacional y cultura de defensa*, Madrid, Sintesis, 1999.

⁴⁸ *Libro Blanco de la Defensa espagnole 2000*.

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

Les forces armées se retrouvent en situation de crise du fait des nécessités d'adaptation aux nouvelles réalités. Les causes de cette crise sont positives puisque la situation de l'Espagne est incomparablement meilleure qu'il y a 25 ans. Mais les contraintes sont multiples : les forces armées doivent définir une nouvelle doctrine pour répondre aux nouvelles menaces et risques. Elles doivent parvenir à mettre sur pied un dispositif stable mais flexible afin de participer aux différentes missions qui lui sont confiées. Le militaire de carrière doit trouver un nouveau sens à la profession des armes. Cette crise doit être gérée avec des moyens humains, matériels et financiers toujours plus réduits. Les militaires doivent redéfinir leur place dans un Etat qui redéfinit son rôle par rapport à la construction européenne dans le même temps où il faut donner un contenu à l'identité européenne de sécurité et de défense commune. Il ne faut pas s'étonner des inquiétudes manifestées par les militaires dans un tel contexte et signalées par les enquêtes sur la qualité de la vie professionnelle.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

Chapitre 2 : Le casse-tête du service militaire

1. Des temps anciens...

Le service militaire en Espagne n'a jamais été un service national. Il était autrefois d'usage de dire des jeunes qui partaient au service militaire qu'ils allaient servir le Roi. Les anciennes et actuelles ordonnances militaires déclarent dans leur article 23 que : "Les Espagnols ont le droit et le devoir de défendre l'Espagne et d'effectuer un service militaire dans les conditions définies par la loi. Servir la Patrie avec les armes est un grand honneur et constitue un mérite en raison des sacrifices que ce service implique".

Les ordonnances militaires de 1978 ont laissé de côté la formule selon laquelle le service militaire est "un instrument destiné à la formation spirituelle, physique et culturelle ainsi qu'à la promotion sociale de la jeunesse espagnole". L'immanence de la formule ne permettait à personne de se soustraire à la condition de soldat ; les quelques dérogations admises concernaient des situations exceptionnelles touchant à la personne ou à la situation de famille. L'opinion des Espagnols était toute autre : le service militaire a toujours été considéré comme une contrainte, un tribut personnel en contrepartie duquel on reçoit bien peu. Dans les premiers temps de sa mise en place à l'époque contemporaine, en 1912, le service militaire obligatoire et universel, qui ne fut d'ailleurs jamais ni l'un ni l'autre, fut rejeté par les catégories sociales favorisées et conservatrices alors que les forces progressistes et de gauche réclamaient une véritable universalisation du service sans distinction de classes. Pour d'autres Espagnols, le service militaire offrit l'opportunité d'apprendre à lire ou d'acquérir une formation professionnelle. Dans sa version moderne de 1912, le service militaire prévoit la possibilité de bénéficier d'une exemption moyennant le paiement d'une contribution (*cuota*) et la prise en charge d'une formation militaire rudimentaire. Ces jeunes privilégiés font un temps de service extrêmement réduit, peuvent choisir leur affectation et bénéficient d'un traitement de faveur dans les casernes. Ce système dure jusqu'à la Guerre Civile. Par la suite, les commodités du service militaire sont restreintes aux seuls étudiants de l'université. Mais jusqu'à une date relativement récente, ceux-ci viennent des catégories sociales privilégiées. Les étudiants effectuaient un service militaire spécial : ils suivaient une formation pendant l'été durant deux ans et, en fonction de leurs résultats aux épreuves, étaient promus sergents ou

sous-lieutenants. Ils pouvaient achever leur service militaire en assurant des responsabilités de commandement.

Pour la plus grande majorité des jeunes, exclusivement les garçons, le service militaire donnait lieu à un tirage au sort, qui déterminait le lieu, l'unité et l'affectation. Ce mécanisme était accepté si le hasard se révélait favorable mais était critiqué par tous ceux qui n'étaient pas satisfait du résultat. Argument supplémentaire pour contester le service militaire : les jeunes filles ne faisaient pas le service militaire. Les étudiantes de l'université ainsi que celles qui suivaient le deuxième cycle de l'enseignement secondaire devaient fournir une prestation sociale dans le secteur médico-social.

Avec l'arrivée sous les drapeaux des enfants du "baby boom" des années 60 à la fin des années 70 et du début des années 80, le système militaire se retrouve soumis à une pression démographique importante et n'est pas en mesure d'absorber tous les jeunes en âge d'effectuer le service militaire. Cette situation va conduire à adopter le mécanisme de l'*excedente de cupo* qui introduit un nouveau facteur aléatoire puisqu'un tirage au sort conduit à l'exemption de service d'un certain nombre de jeunes qui n'ont pas non plus à effectuer de prestation de remplacement.

Le mécanisme crée une inégalité et contribue à renforcer l'idée qui a toujours été très répandue selon laquelle le service militaire est un fardeau ; les mécanismes imaginés producteurs de discriminations ont contribué à alimenter l'impopularité. Dans les temps anciens, le service militaire privait pour une longue durée les familles de bras utiles pour alimenter leurs maigres ressources. L'obligation militaire venait perturber la formation même s'il était possible d'obtenir des sursis qui ne réglaient pas tout puisqu'ils retardaient l'entrée dans la vie active. Il fallait aussi envoyer de l'argent au soldat pour essayer d'améliorer un ordinaire médiocre.

Mais le service militaire n'a pas présenté que des aspects négatifs. En son temps, l'expression "aller au service militaire" met bien en évidence le rôle qu'il a eu pour faire découvrir d'autres mondes et d'autres perspectives. C'était un rite de passage dans la société traditionnelle. Dans les premières années du décollage économique, au début des années 60, le service militaire joue un rôle dans les flux migratoires comme le montrent les analyses des démographes. Le soldat qui vient de la campagne va profiter de son séjour en ville pour trouver un travail qui l'amène à abandonner sa condition antérieure. Les études montrent que le soldat a servi d'aimant pour la famille et les amis qui abandonnent la campagne. La mémoire collective paraît avoir oublié les pénuries et carences de l'époque.

2. ... aux temps nouveaux

La Constitution de 1978 stipule dans l'article 30 que :

"Les Espagnols ont le droit et le devoir de défendre l'Espagne. La loi fixera les obligations militaires des Espagnols et les organisera en les assortissant des garanties qui sont dues. Le droit à l'objection de conscience ainsi que les autres causes d'exemption du service militaire pourront donner lieu à la réalisation d'une prestation sociale de remplacement. Un service civil pourra être organisé pour satisfaire des fins d'intérêt général".

Six ans après l'adoption de la Constitution en 1984, le service militaire fut profondément réorganisé pour être adapté au nouveau cours démocratique. Il fallut deux ans de plus pour que son règlement d'application soit adopté. A partir de cette époque, les modifications vont se succéder sans trêve jusqu'à sa suppression : à partir de 1984, le recrutement relève de la compétence du ministère alors qu'il relevait des armées ; le temps d'incorporation fut ramené à 12 mois dans toutes les armées. Jusqu'à présent, le temps d'incorporation théorique était de 18 mois dans l'armée de Terre et dans l'armée de l'Air et de 2 ans dans la Marine. On fit coïncider l'âge d'incorporation avec l'âge de la majorité. Le service militaire est effectué autant que possible dans la région d'origine au nom du principe de régionalisation. 70% des appelés bénéficieront de cette mesure. Le recrutement des étrangers qui en fait ne concernait que la Légion est supprimé. Mais la véritable nouveauté fut la reconnaissance du droit à l'objection de conscience. La question du droit à l'objection fut posée pour la première fois en 1958 pour des questions religieuses. En 1967 et 1973, le gouvernement fit des tentatives pour organiser l'objection mais les Cortes rejetèrent ces propositions.

La loi de 1984 prévoyait quatre formules pour effectuer le service militaire : le service obligatoire, le service volontaire d'une durée de 18 mois qui permettait à l'appelé de choisir son affectation, le service volontaire spécial d'une durée comprise entre 18 et 36 mois qui était le passage préalable à l'engagement dans les troupes professionnelles et enfin le service pour la formation des cadres et des spécialistes dont bénéficiaient les étudiants.

L'abaissement de l'âge d'incorporation et la régionalisation ont produit des effets qui n'avaient pas été prévus. L'abaissement de l'âge correspondait au désir de limiter la coupure entre la fin de la scolarité obligatoire et l'entrée dans la vie professionnelle. Des recrues trop jeunes posèrent des problèmes

importants liés à l'immaturation psychologique. Ces jeunes n'avaient pas le savoir-faire pour utiliser les matériels qui leur étaient confiés. Les accidents de trajet entre la caserne et le domicile, les accidents à la caserne et au cours des manœuvres qui n'excédaient pas le taux d'accident dans d'autres secteurs d'activité, l'abus de drogue et d'alcool, les bizutages qui portaient atteinte à la dignité ont constitué autant de prétextes aux campagnes de dénigrement du service militaire qui créèrent une ambiance délétère dans les années 80.

Pour éviter les problèmes, certains commandants d'unités décidèrent de réduire l'activité au minimum indispensable. Placés en situation d'accusés, certains militaires ne se sentirent pas appuyés. Les responsables politiques se montrèrent timorés. Le résultat fut l'apparition d'un climat général de démotivation qui eut des conséquences sur la capacité opérationnelle des unités.

Dès cette époque là, deuxième moitié des années 80, pour les officiers, la seule issue possible à une situation de crise chronique consiste à augmenter le nombre d'engagés volontaires. Les armées, devenues une grande muette, ne prendront jamais position officiellement mais la majorité des cadres souhaite la suppression du service militaire, devenu pour elle une véritable tunique de Nessus. Le laxisme de la législation sur l'objection de conscience entraîne l'explosion du nombre d'objecteurs à chaque appel sous les drapeaux sans que pour autant le nombre de jeunes effectuant la prestation sociale de remplacement augmente.

3. Service militaire, service délétère

En 1991 selon le ministère de la Défense, "l'évolution de la situation internationale et du panorama stratégique qui ont des répercussions sur les besoins de la défense militaire, la planification des objectifs de politique militaire en vue de la modernisation des forces armées ainsi que les évolutions de la société espagnole de même que l'expérience acquise depuis 1984 conduisent à réorganiser le service militaire dans le but d'obtenir la meilleure capacité opérationnelle au moindre coût social". Cette formule alambiquée pourrait se ramener à une phrase simple : la situation n'est plus tenable. Le nouveau modèle de service militaire de la loi de 1991 est qualifié de mixte, ce qui veut dire que les troupes seront formées à la fois par les appelés mais aussi par les volontaires appelés *militares de empleo* qui devraient en quelques années représenter 50% des effectifs de troupes. Le service militaire est ramené à 9 mois, durée qui est jugée suffisante pour "acquérir un niveau suffisant de formation et garantir la capacité opérationnelle des armées". Le service militaire

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

continue d'être considéré comme "une contribution personnelle des Espagnols à la défense, de nature altruiste et non professionnelle". Le modèle se veut une adaptation destinée à harmoniser la situation par rapport aux partenaires européens. Le système mixte tend à différencier les tâches militaires puisque la loi reconnaît que les tâches les plus complexes seront confiées aux engagés qui restent davantage dans les armées et qui auront une meilleure formation. La formule, explicite dans la loi, est plutôt malheureuse puisqu'elle accrédite l'idée que le service militaire ne sert qu'à faire exécuter à moindre frais les tâches les plus astreignantes requérant une qualification minimale. Le service militaire n'est pas étendu aux femmes et personne ne le réclame malgré l'existence de groupes féministes très actifs et vigilants sur toutes les questions qui touchent à l'égalité. Dans la jeune démocratie espagnole, la société civile s'est toujours montrée très exigeante sur l'application des principes juridiques que des groupes très actifs n'hésitent pas à faire interpréter jusque dans leurs ultimes conséquences au nom de la liberté individuelle toute puissante et parfois même au détriment du principe de solidarité et de l'intérêt général. Le dispositif de la loi de 1991 laisse clairement transparaître cet état d'esprit de la société espagnole.

Les femmes peuvent entrer dans les armées par la voie de l'engagement et n'hésitent pas à le faire. La loi représente aussi une avancée notable puisque pour la première fois, elle reconnaît au soldat l'exercice de ses droits et obligations définis par la Constitution. Le décret d'application va attirer une attention très particulière aux mécanismes d'incorporation dans les casernes. Les chefs d'unité doivent entre autre adresser des courriers aux parents pour leur expliquer la nature des activités à effectuer et leur donner tout type d'information concernant la façon dont se déroule l'intégration à la vie militaire. Il est dit que la formation militaire doit être compatible avec la poursuite d'une formation professionnelle, l'épanouissement culturel, spirituel et physique. L'appelé devient l'enfant choyé de la nouvelle vie militaire. Les limites à ses droits qui sont celles que pose la Constitution sont reprises par les lois militaires : l'appelé doit observer la neutralité politique et ne peut avoir d'activité politique ou syndicale. Il se voit reconnaître la liberté de suffrage, d'expression et de mouvement, le respect du secret de la correspondance, le droit à l'intimité. Tout un système d'indemnisation est prévu en cas de blessures, incapacité ou décès. Au terme du temps d'incorporation sous les drapeaux, l'appelé passe dans la réserve pour une durée de trois ans.

Dans l'exposé des motifs, la loi de 1991 déclare que ce nouveau dispositif est destiné à "ouvrir les voies les plus efficaces pour que les citoyens se sentent solidairement responsables des besoins de la Défense nationale et que dans le même temps les militaires professionnels et les armées gardent

présents les idéaux du peuple dont ils forment partie et au service duquel ils sont placés". La mise en place d'un système compliqué géré par informatique conduisait à finalement proposer un service à la carte. Le jeune qui a choisi de faire le service militaire a la possibilité de choisir le lieu d'affectation, l'arme, le domaine dans lequel il aimerait intervenir et, sous réserve de quelques contraintes, le moment de son incorporation. Le système est tellement souple que le jeune appelé peut à l'issue de ce processus, si son affectation ne lui convient pas, demander encore à bénéficier du statut d'objecteur puisque la loi prévoit ce cas de figure, auquel on donne le nom barbare d'objection survenue (*objecion sobreenida*).

Malgré des conditions aussi souples, voire même attrayantes, la société espagnole avait déjà tourné le dos au service militaire. La facilité avec lequel est obtenu le statut d'objecteur et sa commodité puisque la plupart des objecteurs ne sont jamais appelés à effectuer une prestation de substitution n'incitent guère les jeunes espagnols à consacrer 9 mois aux armées. Les pouvoirs publics n'ont jamais mis une grande ardeur à organiser la prestation de substitution. Le ministère de la Justice, qui avait en charge la gestion des objecteurs, n'a jamais eu les moyens de l'organiser face à l'augmentation incessante de leur nombre. L'absence d'un système organisé et rigoureux organisant la prestation de substitution a entraîné une nouvelle inégalité entre les objecteurs qui étaient appelés à effectuer la prestation et ceux qui n'étaient jamais appelés. Cette situation a provoqué l'apparition d'un nouveau cas de figure juridique, l'insoumis qui refuse d'effectuer cette prestation de substitution. La justice alla jusqu'à acquitter un insoumis. Cette décision fut cassée en appel, ce qui de toute façon ne permettait pas de résoudre le problème. Avant la suppression du service militaire, un certain nombre de personnalités médiatiques et des organisations de la société civile commençaient à relayer les revendications des insoumis.

La situation est dans l'impasse : la presse continue de rapporter le moindre incident dans les casernes. Comme nous l'avons déjà dit, la question militaire n'est vue que sous le prisme du service militaire qui est traité exclusivement dans ses aspects négatifs. Le très influent Bureau du Défenseur du Soldat (*Oficina del Defensor del Soldado*), organisme non-officiel, fournit un conseil juridique très efficace aux appelés. Le gouvernement ne s'immisce guère dans le débat et met l'accent sur la nécessité de respecter les droits et la dignité des soldats.

Dans les forces armées, le nouveau dispositif du service militaire a été vu comme une source de nouveaux problèmes, comme le révèlent les militaires de carrière dans les enquêtes. Le temps de formation est considéré comme

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

insuffisant. Le service militaire se révélait coûteux pour les appelés et pour leur famille et ne répondait pas à l'objectif de socialisation "patriotique" recherché. Certaines unités se retrouvèrent avec des problèmes d'effectifs difficilement gérables à cause de l'utilisation par les appelés de "l'objection survenue" qui pouvait les amener à tout moment à demander le statut d'objecteur. La répartition des rôles entre appelés et engagés souffrait d'un manque de définition claire et posait problème au niveau des unités. Le manque de maturité des jeunes appelés posait des problèmes de vie quotidienne dans les casernes ainsi que dans les pratiques professionnelles.

La loi de 1991 avait pourtant pour objectif de donner une nouvelle vigueur aux armées de conscription à laquelle les deux grands partis de l'alternance, PSOE et PP, voulurent montrer leur attachement. Loi qui se voulait d'avant-garde par les solutions qu'elle proposait, elle prétendait poser un certain nombre de principes qui avaient vocation à s'inscrire dans la durée. A peine quelques années après, le système a vécu et plus personne n'est disposé à le soutenir. L'évolution de la situation internationale et les nouvelles missions dans lesquelles sont appelées les armées espagnoles fournirent les arguments nécessaires à l'abandon de la conscription.

Encore engluées 20 ans auparavant dans les principes périmés du franquisme et rigidifiées par un appareil normatif et une organisation qui parfois remontait à une période bien antérieure, les armées espagnoles opéraient la réforme en 1996, considérée par les Espagnols comme le montrent les enquêtes d'opinion, comme la plus importante des réformes militaires depuis la transition. D'armée de conscription, les armées espagnoles deviennent une armée de professionnels.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

Chapitre 3 : Le nouveau modèle professionnel : la loi de 1999

C'est fin juin 1996 qu'une commission mixte Congrès-Sénat est mise en place, conformément au souhait du gouvernement, dans le but de rédiger un document qui serve à "établir les procédures et les délais pour réaliser la professionnalisation complète des forces armées, ce qui aura pour conséquence la suspension du service militaire obligatoire". Cette Commission a auditionné dans les premiers mois de 1997 les responsables du ministère de la Défense, des forces armées espagnoles et de plusieurs autres pays (France, Allemagne, Etats-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni, Belgique), des universitaires, des experts et analystes de défense, des représentants d'organismes et associations ayant un lien avec la défense, y compris des objecteurs et des insoumis ainsi que des soldats. La Commission rendit son avis au mois de mai 1998. Cet avis a servi de cadre de référence pour l'élaboration des lois et des règlements qui régissent le *nouveau soldat* des armées espagnoles.

Une grande partie de l'argumentaire développé pour justifier le passage aux armées professionnelles se fonde sur des considérations stratégiques : députés et sénateurs considèrent que le modèle mixte mis en place cinq ans auparavant a donné entière satisfaction pour couvrir les besoins et objectifs qui avaient été définis. C'est pour cette raison que ce modèle doit être "réformé et remplacé par un nouveau modèle de forces armées". L'avis précise que "le succès repose chaque jour davantage sur la capacité d'adaptation et sur la flexibilité et la rapidité que requièrent ces changements". Ces changements sont dus aux évolutions de la situation stratégique internationale. Les menaces et risques de caractère multidimensionnel et polyfacétique exigent des solutions nouvelles. Les concepts de sécurité et de défense doivent être redéfinis. Ces changements touchent la politique de défense nationale, prérogative régaliennne de l'Etat, qui ne peut plus être redéfinie de manière autonome. La sécurité, même sur le plan national, est désormais partagée.

La deuxième idée force développée dans cet avis est, qu'en raison des prochains changements, l'Espagne doit contribuer à la capacité opérationnelle de l'UEO sans renoncer aux engagements et aux exigences liés à sa participation dans l'OTAN. Cet objectif doit "favoriser l'organisation des armées européennes dans une logique de complémentarité, en faisant un effort pour éviter le double emploi, en coordonnant les achats de nouveaux matériels, en développant des politiques communes de recherche et de développement et

en élaborant des programmes communs de formation des officiers et sous-officiers ».

La troisième idée part de l'impact des nouvelles technologies dans les systèmes de défense et dans les armées. Le facteur humain prendrait une importance déterminante selon une idée développée à partir des années 60 par la sociologie militaire sous l'influence de Morris Janowitz : l'utilisation de matériels toujours plus sophistiqués demande des personnels dotés d'un haut niveau de qualification pour maintenir la capacité opérationnelle. Ce postulat est réaffirmé dans l'avis parlementaire.

Le cadre général de la réforme est accompagné de considérations nationales : "les Espagnols sont convaincus de la nécessité d'être dotés d'une défense efficace". Les Espagnols ont conscience que la défense a un coût, le prix de la liberté, ce qui implique de contribuer à l'effort de défense de manière à ce que puisse être préservé le modèle de société développée qu'ils désirent. Enfin, un certain nombre d'arguments qui se fonderaient sur les résultats d'enquêtes d'opinion publique est avancé. L'Espagne doit occuper la place qui est la sienne sur la scène internationale conformément à "son histoire et à son poids politique comme nation". D'autres arguments aussi irrésistibles sont avancés, sur la base de résultats d'enquêtes, telle que la demande de la "majorité des Espagnols pour que les militaires du contingent ne participent pas à des opérations en dehors du territoire national". Députés et sénateurs concluent avec un troisième argument selon lequel "la majorité des Espagnols se déclare favorable à la professionnalisation des forces armées et se disent prêts à faire face à l'effort budgétaire qui en découle". Cette dernière affirmation selon laquelle les Espagnols sont majoritairement favorables à l'augmentation de la part allouée à la défense dans le budget de l'Etat va à l'encontre de la tendance observée dans les enquêtes où cette question est posée. D'autres enquêtes montrent par ailleurs que le succès des forces armées dans les missions de paix a été obtenu avec des moyens faibles. Ce qui renforce l'argument selon lequel il n'est pas nécessaire d'augmenter le budget, l'effort et le dévouement des militaires espagnols permettant de compenser les carences. L'enquête citée par les députés et sénateurs pour arriver à la conclusion qui les intéresse est un bon exemple des biais qui peuvent être utilisés pour fausser les résultats d'une enquête. Il était dit que la disparition du service militaire allait exiger un effort financier et il était demandé aux gens s'ils étaient disposés à faire l'effort. La réponse était induite par la question dans la mesure où les Espagnols étaient disposés à tout accepter pourvu que le service militaire soit supprimé. Lorsque la question de l'augmentation du budget de la défense a été posée après la suppression du service militaire, l'opinion publique s'est à nouveau prononcée contre celle-ci.

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

Le Parlement espagnol justifie ainsi le passage aux armées professionnelles : a) la nouvelle situation stratégique ; b) l'utilisation de technologies de plus en plus sophistiquées par les armées ; c) le fait que les autres pays européens se soient engagés sur la voie de la professionnalisation. Cet argumentaire rend caduc le système de conscription. Députés et sénateurs estiment que la mise au niveau opérationnel des forces face aux enjeux et défis de la sécurité "demande une préparation à tous les niveaux que ne permet pas la conscription du fait de la brièveté du temps d'incorporation". Les "nouvelles" forces armées nécessitent "un format, une structure, des équipements et une disponibilité opérationnelle" qui les rendent aptes à intervenir efficacement face à des menaces et des risques multidirectionnels et polyfacétiques. L'avis du Parlement recommande de trouver un équilibre et un compromis entre "le format de la force, la nécessité de maintenir la capacité d'investissement et de modernisation et le niveau de préparation opérationnelle dans le cadre d'une disponibilité budgétaire nécessairement limitée».

Le Parlement espagnol conclut en donnant un certain nombre d'orientations qui définissent l'esprit et la portée de la professionnalisation. L'énoncé ressemble à un véritable catalogue qui sur bien des points reste en 2002 au niveau des bonnes intentions.

- a. Tous les personnels militaires sont désormais volontaires. Il n'y a plus de discrimination entre les sexes, ni au niveau des cadres ni au niveau de la troupe.
- b. Les effectifs seront compris entre 150 000 et 170 000 hommes, un chiffre sur lequel beaucoup se sont interrogés et qui ne paraît reposer sur aucune évaluation des besoins du fait d'une doctrine stratégique indéfinie (voir supra). Ce chiffre ne paraît pas refléter la capacité actuelle des armées espagnoles qui rencontrent, comme beaucoup d'autres systèmes étrangers, des difficultés à recruter les personnels nécessaires⁴⁹.
- c. Le volume et le rôle des personnels civils doivent être réévalués pour s'adapter au nouveau format organisationnel.
- d. La formation des militaires doit prévoir des mécanismes de promotion interne ainsi que des mécanismes de réinsertion dans la vie civile.
- e. Dans la phase de transition, le budget de la défense devra respecter un équilibre de 50% pour le budget de fonctionnement et 50% pour l'investissement. Le budget de fonctionnement devra être ensuite ramené en volume à 40% du budget total, l'investissement étant porté à 60%.

⁴⁹ Fin 2001, il y avait 70 000 personnels de troupe alors que la planification des Etats-majors en prévoyait 86 000 à cette date. En avril 2002, dernières données disponibles, ce chiffre était tombé à 68 000.

- f. Les forces armées devront disposer d'un budget *suffisant et stable dans la durée* pour faire face à la professionnalisation en terme de formation, entraînement permanent, modernisation des armements.
- g. Développement d'une doctrine et de structures interarmées.
- h. Réduction et rationalisation de l'organisation militaire, amélioration des procédures administratives afin d'améliorer la gestion des ressources humaines et des ressources financières.
- i. Organisation des réserves et du système de mobilisation.
- j. Développement et adaptation des procédures de gestion du personnel et des méthodes de commandement aux exigences de forces armées professionnelles.

L'avis du Parlement montre que députés et sénateurs saisissent l'ampleur des réformes : il insiste sur les mesures d'accompagnement liées au plan personnel, social et familial, formation, rémunérations, aide à la mobilité, santé et aide sociale. Le thème récurrent d'une véritable culture de défense est de nouveau rappelé, ainsi que la fameuse nécessité d'une meilleure intégration entre la société civile et les forces armées. Pour parvenir à ces objectifs, le Parlement demande aux armées davantage de transparence, d'information et de communication sur leurs activités, tant à l'égard de la société que des institutions. Le Parlement a aussi profité du rôle de premier plan qu'il lui fut demandé de jouer à cette occasion : il réclama un pouvoir contrôle accru, notamment dans la définition et la programmation de la politique d'armement ainsi que concernant la programmation financière des investissements à court et moyen terme. La décision du gouvernement de solliciter le Parlement sur cet avis s'explique par des circonstances conjoncturelles et non pas en raison de l'importance du rôle joué par le Parlement en matière de défense : elle correspond à la préoccupation de valider démocratiquement une décision prise sans études ni débat préalable pour des raisons de stratégie électorale, en rupture avec la ligne politique qui privilégiait depuis la transition démocratique la recherche de positions concertées entre les grands partis de l'alternance sur les questions militaires.

C'est la loi n° 17/1999 du 18 mai 1999 qui organise le "nouveau modèle de forces armées". Cette loi remplace une autre loi vieille d'à peine dix ans, la loi n° 17/1989, "Statut des personnels militaires professionnels", plus connue en Espagne sous la dénomination de loi de la fonction militaire. Ces deux lois portent, avec dix ans de décalage, sur "tous les aspects touchant au statut des militaires professionnels". La loi de 1989 fut adoptée sous un gouvernement socialiste et la suivante de 1999 sous un gouvernement conservateur. La loi de 1999 souligne une volonté de continuité avec la loi précédente, une préoccupation qui peut se comprendre dans un pays marqué

par l'alternance entre absence de réformes militaires sous Franco et vagues continues de réformes depuis 1977. L'exposé des motifs met aussi l'accent sur la différence de nature entre le système précédent et celui qu'elle met en place. La réforme vise à obtenir des forces armées "plus opérationnelles, plus adaptables, plus réduites et mieux équipées. C'est un défi historique car l'objectif n'est pas seulement d'avoir des soldats et des marins professionnels, notre ambition est de construire de nouvelles forces armées".

1. Les catégories de militaires

La loi établit trois catégories de militaires professionnels : les militaires de carrière, les militaires de la réserve en situation d'activité (*militares de complemento*) et les engagés (*militares profesionales de tropa y marineria*).

Les militaires de carrière forment le personnel d'encadrement. Leur temps de service actif est de 33 ans à compter du moment où ils acquièrent la condition de militaire de carrière, obtenue au sortir des diverses formations qu'ils suivent dans le système d'enseignement militaire (écoles de sous-officiers et académies militaires). Le temps de service actif est allongé pour les officiers généraux issus du corps des officiers supérieurs, les lieutenants-colonels issus du corps des officiers⁵⁰, et les sous-officiers supérieurs (majors).

Les militaires de la réserve en situation d'activité sont des diplômés de l'université et engagés sur contrat pour une durée déterminée. Ils ont pour vocation de compléter le personnel d'encadrement en vue de la réalisation de services déterminés. Ils relèvent des effectifs des services généraux et des services communs. Leur affectation dépend de la nature du diplôme universitaire dont ils sont titulaires et du profil exigé pour le poste à pourvoir. Après une période de formation militaire, ils sont affectés sur un emploi de sous-lieutenant et peuvent accéder au grade de lieutenant et de capitaine si un emploi de ce grade se libère. Pour y accéder, ils doivent se soumettre au processus de sélection et avoir l'ancienneté requise dans les emplois antérieurs. Les contrats des militaires de la réserve en situation d'activité sont d'une durée de 2 à 3 ans, renouvelables jusqu'à une durée de 12 ans, avec une limite d'âge qui ne leur permet pas d'aller au-delà de 38 ans. Il existe un système de

⁵⁰ Il existe en Espagne deux corps d'officiers statutaires : le corps des officiers supérieurs et le corps des officiers. Ces deux corps donnent lieu à des concours distincts d'entrée à l'Académie militaire. Chacun des corps donne lieu à des affectations différentes : le premier corps donne accès au généralat tandis que la deuxième ne permet pas d'accéder au-delà du grade de colonel.

promotion interne afin d'accéder au statut de militaire de carrière par la voie du concours⁵¹.

Les militaires du rang, c'est-à-dire les personnels de troupe et de la Marine, sont des engagés sous contrat pour une période de temps limitée qui ne peut excéder 12 ans, avec une limite d'âge fixée à 35 ans. Il existe deux types de contrats : l'un de 2 à 3 ans, l'autre, dit court, de 18 mois. Le passage par le rang constitue la seule voie d'accès possible aux écoles de sous-officiers.

D'une certaine manière et pour simplifier, compte-tenu des bouleversements intervenus dans le système d'hommes, on peut considérer que le statut des soldats du rang est assez comparable à celui des officiers de la réserve en situation d'activité. Ces deux catégories de militaires ont la possibilité de rejoindre la catégorie des militaires de carrière s'ils passent avec succès les concours d'accès.

Le ministère de la Défense a mis en place des quotas pour permettre aux officiers de réserve en situation d'activité d'avoir régulièrement la possibilité de rejoindre le corps des militaires de carrière dans leur spécialité. Certaines sources du ministère de la Défense estiment que dans un avenir proche, les armées vont se trouver confrontées à de graves problèmes de recrutement pour pourvoir tous les postes disponibles à cette catégorie de personnel.

Jusqu'à ce jour, le statut de militaire à titre temporaire n'est ni assimilé ni accepté par les militaires concernés. Ceux-ci ont toujours rencontré dans l'institution des arguments pour pouvoir prolonger leur temps de service. Les tentatives de faire appliquer les limites de temps de service fixées par la loi ont débouché sur des problèmes et des revendications qui ont parfois filtré jusque dans la rue. Dans certains cas, les partis politiques d'opposition se sont servis de ces revendications pour critiquer la politique militaire du gouvernement.

Les militaires du rang ont la possibilité, comme cela a été dit, d'accéder au corps des sous-officiers moyennant de disposer des années d'ancienneté nécessaire. A ce jour, c'est même la seule voie d'accès à ce corps. Les militaires du rang peuvent par ailleurs avoir accès à la Guardia Civil puisque 50% des postes à pourvoir dans ce corps sont leur réservés tous les ans. Cette mesure a pour but de créer une motivation supplémentaire à l'engagement dans un contexte de crise du recrutement et aussi d'offrir au soldat dont l'engagement

⁵¹ Ils reçoivent alors une formation militaire qui s'étend sur une année du cycle de formation de l'enseignement militaire : une formation militaire générale de trois mois, le reste du temps de formation variant en fonction de leur affectation. La solde mensuelle brute d'un sous-lieutenant est de 1521,09 euros, celle de lieutenant de 1610,87 euros et celle de capitaine de 1862,53 euros.

est par définition temporaire une possibilité de reconversion professionnelle. Mais cette mesure est une arme à double tranchant : d'une part, beaucoup de jeunes Espagnols considèrent leur passage dans les armées comme une situation transitoire destinée à leur permettre d'entrer dans la Guardia Civil. Il n'est pas certain que ces recrues offrent pour les armées les garanties de motivation requises pour le métier des armes. D'autre part, ce quota de 50% crée un problème pour la Guardia Civil qui ne contrôle plus le recrutement de son personnel.

Les militaires de carrière sont intégrés dans les armes spécifiques à chaque armée ainsi que dans les services communs des forces armées. Les services communs sont formés par le service de santé qui intègre les services de psychologie, le contrôle juridique, le contrôle général et la musique militaire.

Dans chacune des armées, les militaires de carrière appartiennent à différents corps qui sont organisés en spécialités. L'armée de Terre est formée par les services généraux, le corps d'intendance, le génie et les spécialistes. La Marine est constituée d'un service général, de l'Infanterie de marine, du corps d'intendance, du génie et des spécialistes. On retrouve dans l'armée de l'Air un service général, un corps d'intendance, le génie et les spécialistes. Les services généraux des trois armées ont pour mission la préparation, l'emploi et l'appui à la force.

Il existe trois corps de cadres au sein des forces armées. Le corps des officiers supérieurs, le corps des officiers et le corps des sous-officiers.

Le corps des officiers supérieurs est issu de l'Académie Militaire de Saragosse et recruté par concours. L'échelle des grades va de lieutenant à général de corps d'armée. Les officiers sont affectés aux emplois considérés comme les plus prestigieux des armées.

Le corps des officiers est lui aussi issu de l'Académie Militaire de Saragosse. C'est aussi un corps d'officiers statutaires recrutés par concours sur la base théorique d'un niveau de formation inférieur (voir infra). L'échelle des grades va de sous-lieutenant jusqu'à lieutenant-colonel ; ce corps offre des perspectives de carrières plus limitées que le corps des officiers supérieurs.

Le corps des sous-officiers intègre les sergents jusqu'aux majors. Les militaires du rang jusqu'au grade de caporal-chef forment les militaires du rang.

L'organisation en trois corps de militaires de carrière repose sur la distinction de trois niveaux de formation demandés pour accéder aux

formations militaires correspondantes et à la validation ultérieure du cycle de formation suivi dans le système d'enseignement militaire. Pour accéder au corps des officiers supérieurs, il faut avoir obtenu le concours d'entrée à l'université⁵². A l'issue de leur formation à l'Académie générale militaire puis dans les académies propres à chaque armée ils sortent avec le grade de lieutenant et leur diplôme est considéré comme équivalent à une maîtrise. Pour le corps des officiers, le grade de sortie de l'Académie est celui de sous-lieutenant et leur temps de formation est considéré comme équivalent à un Deug. Au sortir de leur école, les sous-officiers sont considérés comme ayant un niveau de formation équivalent à un diplôme professionnel.

La reconnaissance de l'équivalence des diplômes a été l'un des grands axes de la réforme de l'enseignement militaire des gouvernements socialistes jusqu'en 1996, date à laquelle le PP arrive au pouvoir. L'équivalence des diplômes fut considérée comme l'un des éléments essentiels pour l'intégration des militaires au sein de la société espagnole, notamment des officiers. Les négociations entre le ministère de la Défense et le ministère de l'Education furent très longues et très compliquées avant de parvenir à un accord sur les équivalences entre les programmes d'études, les stages, etc... L'accord conclu permet aux officiers du corps supérieur de d'accéder directement aux formations de troisième cycle de l'université sans avoir à reprendre les cycles initiaux. Les officiers candidats au troisième cycle sont soumis au processus de sélection de droit commun.

Les deux ministères ont signé un accord en juillet 2002 : il porte sur les équivalences entre la formation et la spécialisation des soldats du rang en qualité de techniciens militaires de leur spécialité et les formations de niveau brevet professionnel dans le système d'enseignement civil. Mais il semble que cet accord soit aujourd'hui remis en cause par le ministère de l'Education.

⁵² En Espagne, le système éducatif est différent du système français : l'entrée à l'université ne se fait pas après le baccalauréat mais au terme d'un concours passé après une année de préparation. Le résultat du concours donne lieu à un classement qui détermine le type de formation où l'on peut s'inscrire. Ce système accroît la hiérarchisation des disciplines puisqu'il existe dans chaque formation un *numerus clausus*, ce qui signifie que les formations les plus prisées retiendront les bons étudiants. Les autres feront un choix par défaut avec toutes les conséquences que peut cela avoir sur la motivation ajoutée à l'effet de stigmatisation que produit le système de sélection à l'encontre de disciplines renforcées dans leur image de voie de garage.

2. Vous êtes officier ? Non, je suis officier. Ah, excusez-moi, je croyais que vous étiez officier !

L'existence de deux corps d'officiers pose des problèmes importants car tous ces officiers sont censés exercer le même métier jusqu'au grade de lieutenant-colonel. Le corps des officiers conteste cette situation et revendique la refonte de ces deux corps dans un corps unique d'officiers, invoquant des raisons historiques. Ils considèrent qu'à l'intérieur d'un corps, seul le grade constitue un élément de différenciation. Ce n'est pas le cas actuellement puisque la loi reconnaît au contraire que pour l'accomplissement de certaines missions et pour l'exercice de certaines responsabilités de commandement, il faut appartenir au corps des officiers supérieurs. Il va de soi que ce sont les affectations qui offrent les meilleures perspectives de carrière ainsi que les affectations les plus en vue qui sont réservées au corps des officiers supérieurs.

Les associations de militaires qui réclament la création d'un corps unique sont ignorées par l'institution militaire bien que faisant l'objet d'une existence légale en application de la loi sur les associations⁵³. Elles se fondent sur deux arguments pour justifier leur revendication : les ordonnances militaires (*Reales Ordenanzas*) qui constituent le code de déontologie de la profession militaire en Espagne et la tradition militaire. Ces associations demandent qu'à grade égal la règle de l'ancienneté soit appliquée pour affecter aux postes vacants. Or ce principe ne s'applique plus depuis l'entrée en vigueur de la loi organisant le statut des militaires professionnels de 1989 et reconduit dans la loi de la fonction militaire de 1999. L'adoption d'un tel mécanisme en 1989 reposait sur l'idée de privilégier le niveau de formation et la compétence professionnelle, censée en découler au détriment de la logique bureaucratique et corporatiste de l'ancienneté. Dans la pratique, ce mécanisme pose un grave problème puisque à grade égal deux officiers se retrouvent en fait dans une situation d'inégalité ; l'appartenance au corps des officiers stigmatise dans l'avancement de carrière par rapport à l'officier appartenant au corps des officiers supérieurs. On imagine aisément le malaise que provoque une telle situation. Ce malaise joue d'ailleurs dans les deux sens puisqu'un officier appartenant au corps des officiers supérieurs aura du mal à accepter d'être soumis à l'autorité hiérarchique d'un officier du corps des officiers.

La création du corps des officiers par la loi de 1989 prétendait donner une solution au problème plus ancien du corps spécial des officiers (*escala especial*) qui avait introduit cette discrimination en deux catégories d'officiers statutaires. L'arrivée au pouvoir des socialistes en 1982 avait fait espérer aux

⁵³ La reconnaissance du droit d'association aux militaires est un problème compliqué (voir infra les développements consacrés à la concertation dans les armées).

officiers appartenant à ce corps une solution à cette situation. Les résistances corporatistes du corps des officiers supérieurs n'ont pas permis de régler un problème générateur de grandes frustrations. Le gouvernement conservateur de Jose Maria Aznar n'a pas davantage donné de solution dans la loi de 1999. Aujourd'hui, le parti socialiste (PSOE) a récupéré la revendication des associations d'officiers.

3. Sélection et promotion

Selon les termes de la loi, l'efficacité et la cohésion sont les piliers sur lesquels doit s'appuyer l'organisation de l'activité du système militaire. Afin d'affecter les militaires les plus aptes à chaque emploi, le système de promotion doit être organisé de telle sorte qu'il soit possible "de détecter et de valoriser le mérite et les compétences ainsi que de créer la motivation à se former et à donner le meilleur de soi à la profession".

Le système de sélection repose sur plusieurs mécanismes. Le système de l'ancienneté est utilisé conjointement avec le système du classement par ordre de sortie de l'Académie pour les premières affectations. Le système de sélection est utilisé afin d'établir une liste d'aptitude sur laquelle sont ensuite choisis ceux et celles qui accéderont aux emplois les plus élevés du grade. Le principe de l'égalité entre les sexes est affirmé et s'applique dans toute sa rigueur pour toutes les affectations, emplois et promotions. Le troisième système retenu est celui de la promotion interne. Il permet à tous les militaires dans chaque grade de présenter le concours d'accès au grade supérieur moyennant d'avoir satisfait au temps de service exigé dans chaque grade. Le bilan de carrière est également pris en compte pour l'accès au grade supérieur.

Ce système de promotion interne permet aussi aux membres du corps des officiers d'accéder au corps des officiers supérieurs. La loi permet jusqu'à 20% que des places ouvertes au concours leur soient réservées. Les sous-officiers peuvent accéder au corps des officiers. 75% des places ouvertes au concours leur sont réservées. Toutes les places du concours d'entrée dans les écoles de sous-officiers sont réservées aux soldats du rang. Il n'existe dans ce cas aucun concours externe.

Les mécanismes de sélection mis en place par la loi de 1989 ont été vivement critiqués⁵⁴ : l'application de la loi de 1999 pouvait-elle remédier aux défauts de la loi précédente ? En application de la loi de 1989, les affectations

⁵⁴ Escribano Testaut, P. : "La carrera militar tras la Ley 17/1989", Madrid, *Revista Española de derecho militar*, n° 71 janvier-février 1998.

les plus intéressantes et les plus prisées ont été couvertes par le système de la désignation au choix alors que l'ancienneté et le mérite ont été utilisés pour pourvoir des affectations moins intéressantes et des postes administratifs. On peut dire que jusqu'à ce jour le système du mérite et la sélection par concours n'ont pratiquement pas été utilisés. L'esprit de la loi inspiré du modèle fonctionnel a été détourné au profit de l'institution et au détriment de ses membres ; la loi n'a pas renforcé les garanties et la transparence des processus d'évaluation et de classification effectués par la hiérarchie. Les intéressés ne peuvent pas se voir communiquer leur dossier d'évaluation alors que de celle-ci dépend leur avenir dans l'institution : "Le travail de classification et d'évaluation des supérieurs n'est ni transparent ni susceptible d'être contesté par le subordonné... C'est dans ce pouvoir d'évaluation et de classification dont dispose la hiérarchie que réside aujourd'hui le véritable pouvoir disciplinaire, plus que dans le pouvoir de sanction comme précédemment"⁵⁵.

Le décret qui organise les modalités d'intégration aux forces armées et de promotion souligne que "le principe de non-discrimination entre les sexes s'applique dans toutes ses conséquences et aucun poste ni affectation au sein des forces armées ne peut voir limiter son accès pour des considérations tenant au sexe". La seule limite au principe tient aux aptitudes psychologiques et physiques exigées et qui varient selon la nature des affectations. Les premiers échelons du commandement, au début de la carrière, sont régis par le principe de l'ancienneté, les échelons intermédiaires sont régis par un certain caractère discrétionnaire qui pour les commandements supérieurs s'exerce de manière absolue. Cette situation favorise les comportements clientélistes⁵⁶.

La loi de 1999 rappelle, comme d'ailleurs la loi antérieure de 1989, que les militaires sont avant tout des citoyens et qu'à ce titre, ils jouissent des droits et libertés reconnus par la Constitution. Toutefois, la Constitution ajoute que la nature particulière de la profession militaire demande qu'un certain nombre de ces droits soient aménagés.

⁵⁵ Idem, p. 27.

⁵⁶ Le nouveau régime disciplinaire adopté en 1999 pour répondre à la nouvelle situation créée par la professionnalisation accentue cette tendance clientéliste dans la mesure où le nouveau droit disciplinaire introduit une lourdeur procédurale destinée à garantir les droits de la personne : la sanction ne peut intervenir une fois que tous les recours sont épuisés. L'effet non prévu est que les procédures disciplinaires sont abandonnées au profit de l'usage des promotions et des affectations pour garantir un minimum de discipline, ce qui renforce le clientélisme.

4. La concertation

La grande innovation qu'apporte la loi de 1999 tient à la reconnaissance du droit à la concertation par la création des Conseils consultatifs des personnels (*Consejos asesores de Personal*), en principe l'équivalent des Conseils de la Fonction Militaire en France. La loi prévoit un Conseil de la Fonction Militaire dans chacune des armées et un pour la Guardia Civil. Tous les militaires des différents corps, grades et catégories doivent y être représentés. Jusque-là, les militaires ne disposaient que de la voie hiérarchique ou bien du canal du médiateur (*Defensor del Pueblo*) pour faire valoir leurs droits individuels.

Les *Reales Ordenanzas* de 1978 stipulaient pourtant déjà que : "le Gouvernement devra prendre les dispositions nécessaires à l'organisation des droits et libertés individuels dans un délai de trois mois à partir de la promulgation de la loi". Un quart de siècle plus tard, ces dispositions viennent à peine d'être prises en ce qui concerne les Conseils consultatifs. Créés par la loi de 1999, le Conseil consultatif a été mis en place dans la Guardia Civil fin 2002. Il a fallu attendre février 2003 pour que soient mis en place ces conseils dans les armées. Quant au droit d'association des militaires, il n'est toujours pas organisé. Ces délais montrent les méfiances et réticences pouvant exister à l'égard de la mise en œuvre de la représentation des intérêts individuels et collectifs des militaires en Espagne⁵⁷. A la suite du rejet par la majorité conservatrice au Congrès des députés (équivalent de l'Assemblée Nationale) de la proposition de loi déposée par le groupe socialiste visant à organiser le droit d'association des militaires, le Parti Populaire s'était engagé à déposer un projet de loi sur le droit d'association des personnels des forces armées et de la Guardia Civil avant le 31 décembre 2002. En juillet 2003, rien n'avait encore été fait. La peur de voir se développer un syndicalisme militaire est une obsession omniprésente depuis le début des années 90 et explique les retards accumulés dans l'adoption des mesures d'application de droits reconnus par la Constitution et les textes fondamentaux définissant la condition militaire, ce qui est le cas des *Reales ordenanzas* dont l'adoption est antérieure de quelques jours à la Constitution de 1978. La position d'attente du gouvernement a eu pour conséquence de le placer en porte à faux puisqu'un arrêt rendu par le Tribunal Constitutionnel le 31 octobre 2001 reconnaît le droit d'association aux

⁵⁷ En juillet 1999 se tint à Tolède un colloque organisé sous les auspices de l'association des sociologues de Castille et de la Mancha sur l'initiative de Jesus Martinez-Paricio et en partenariat avec le C2SD sur la représentation des intérêts collectifs des militaires. La délégation française intégrait des militaires d'active de haut-rang. En ce qui concerne la partie espagnole, on ne trouvait aucun militaire d'active. Les militaires de haut rang qui participèrent étaient tous du corps de réserve. Or, la loi de la fonction militaire qui venait d'être adoptée venait de créer les Conseils de la Fonction Militaire. On peut s'interroger sur les raisons de l'absence de militaires d'active qui ne pouvait pas être fortuite.

militaires. Cet arrêt a évidemment marqué une étape décisive dans la reconnaissance des revendications sociales des militaires. Le vide juridique n'avait pas non plus empêché la multiplication des associations⁵⁸. Jusqu'à cet arrêt, les obstacles posés au droit d'association avaient été contournés par un subterfuge juridique : les femmes de militaires avaient créé leurs propres associations afin de jouer le rôle de relais d'opinion des revendications de leurs maris, ce qui leur permit à plusieurs reprises d'intervenir publiquement auprès des instances du ministère de la Défense. Les militaires du rang pouvaient quant à eux s'appuyer sur l'Agence du Défenseur du Soldat (*Oficina de defensor del soldado*), une organisation non-gouvernementale.

Depuis l'arrêt du Tribunal Constitutionnel en octobre 2001, les associations militaires font l'objet d'une reconnaissance légale et sont inscrites au registre des associations. Certaines associations comme AMARTE et EUROMIL sont membres de plein droit de l'association européenne EUROMIL. Elles ne sont pas les seules : d'autres associations qui ne bénéficient pas de cette reconnaissance internationale n'en existent pas moins. La décision du Tribunal Constitutionnel a amené le ministère de l'Intérieur à revoir le refus qu'il opposait jusque-là. Le ministère de la Défense a aussi été obligé de revoir l'attitude consistant à ignorer le problème et qui avait prévalu jusqu'alors.

La décision du Tribunal Constitutionnel prend le soin de définir le cadre et les limites d'exercice du droit d'association par les militaires. Les militaires "ne peuvent pas mener d'actions syndicales telles que le droit de grève ou des négociations collectives...». Mais rien ne permet d'affirmer qu'une association, en se donnant comme objectif la satisfaction des intérêts économiques, sociaux ou professionnels de ses membres, se transforme en syndicat et puisse être assimilée à une telle organisation avec les effets qui en découlent, en application des limitations imposées aux militaires par la Constitution dans la mise en œuvre du droit d'association.

Le ministère de la Défense reconnaît et accorde un traitement particulier à un certain nombre d'associations de militaires du corps de réserve, notamment les associations d'anciens militaires des corps d'élite, de la Légion, les parachutistes, les anciens officiers de réserve (*milicia universitaria*), les associations régionales de soldats, les associations d'anciens de telle caserne,

⁵⁸ La plus importante de ces associations, la COPROPER (Coordination d'appui aux victimes de Luis Roldan et de la corruption) qui devient par la suite l'Association unitaire des gardes civils contre la corruption et pour le Progrès (AUGC) est née en 1991 à la suite du scandale de corruption provoqué par celui qui fut le premier Directeur Général civil de la Garde Civile, Luis Roldan. Cette association compterait entre 15000 et 17000 membres.

unité ou bâtiment. Placé devant les faits, le ministère de la Défense a déclaré à l'occasion du Congrès EUROMIL, tenu à Séville au printemps 2002, que le débat avec les associations de militaires sera engagé " dans le cadre de la Constitution et en temps opportun".

Les Conseils de la Fonction Militaire prévus par la loi de 1999 ont été mis en place en octobre 2002 pour la Guardia Civil et en février 2003 pour les armées. Cette mise en place tardive s'explique par les divergences qui ont opposé le directeur général de la Guardia Civil aux militaires du ministère de la Défense. Ce n'est pas le moindre des paradoxes si l'on considère que l'on assiste ces dernières années à une " remilitarisation " de la Guardia Civil dont le statut militaire est régulièrement remis en cause depuis la transition démocratique. Le directeur général de la Guardia Civil, un civil, et son équipe, elle aussi majoritairement composée de civils, sont considérés comme le secteur le plus militaire du ministère de l'Intérieur, ce qui ne les a pas empêchés d'entrer en conflit avec les militaires du ministère de la Défense. Le blocage portait sur les modalités de désignation des représentants dans les Conseils. La Guardia Civil a adopté le principe de l'élection des représentants tandis que les armées ont recouru au tirage au sort. Il semble bien que la haute hiérarchie militaire, fortement opposée au principe de l'élection, ait craint que l'application de ce mode de désignation des représentants dans la Guardia Civil ne finisse par s'imposer dans les forces armées. Dans ce cas, le statut militaire de la Guardia Civil, si contesté par ailleurs, pouvait avoir un effet pervers au sein des forces armées. Il était également craint que le procédé de l'élection ne soit un moyen détourné de légitimer le syndicalisme militaire⁵⁹, les représentants élus pouvant se réclamer de leur affiliation partisane ou bien reprenant à leur compte les revendications de leurs associations.

Les Conseils de la Fonction Militaire sont placés "auprès du Commandement ou auprès de la Direction des personnels de chaque armée". En ce qui concerne les services communs des forces armées, un Conseil supérieur est placé auprès de l'organisme équivalent au ministère de la Défense. Les conseils ont pour compétence d'analyser et donner un avis sur les propositions formulées par les militaires professionnels sur les questions "concernant le statut des personnels et la condition militaire". Les conseils ne pourront pas recevoir de recours et de plaintes puisqu'il existe déjà des procédures pour ce type de démarches. Tous les personnels d'active et de la réserve sont représentés dans les conseils⁶⁰. Des réunions communes aux

⁵⁹ Il semblerait que les élections au Conseil consultatif de la Guardia Civil aient amené un nombre important de représentants affiliés à l'AUGC.

⁶⁰ A l'exception des officiers-généraux du corps de réserve dans la Guardia Civil, ce qui paraît constituer une incongruité.

quatre conseils sont prévues pour traiter les questions concernant l'ensemble des personnels des forces armées.

L'expérience de fonctionnement des Conseils consultatifs est beaucoup trop récente pour savoir s'ils joueront véritablement leur rôle de canalisation des revendications du collectif militaire ou s'ils ne feront que retarder l'adoption des mesures nécessaires pour désamorcer un mécontentement installé de façon durable.

5. Les femmes dans les armées

En Espagne, l'accès des femmes aux fonctions militaires est récent : c'est un décret de 1988 qui entrouvre la porte des armées aux Espagnoles⁶¹. elles se voient seulement accéder à un nombre limité d'emplois et de grades. Alors qu'en 1988, les armées espagnoles sont des armées de conscription et que l'abandon du service militaire ne fait pas partie de l'avenir prévisible, la femme a exclusivement la possibilité d'intégrer les armées par l'accès au statut de militaire professionnel. Le principe du service militaire obligatoire devient alors une discrimination négative pour les hommes. L'incohérence des principes ne paraît avoir gêné personne puisque les partisans les plus acharnés de l'égalité n'ont pas réclamé l'extension de l'obligation de service militaire aux femmes. Cette situation, qui contredit le principe de l'égalité, n'a pas été analysée dans ses ultimes conséquences, qui de toute façon se seraient révélées insoutenables politiquement et matériellement. Elle est aussi le révélateur des tendances actuelles des sociétés modernes dans lesquelles la revendication des droits, souvent exacerbée par des groupes d'opinion efficaces, occulte trop souvent les devoirs, conditions essentielles du *vivre ensemble*. Nous ne prétendons pas défendre par cette réflexion le principe d'une société *militarisée*, nous voulons simplement remarquer que l'idée d'une contradiction dans la défense du principe de l'égalité ne paraît même pas avoir effleuré les esprits. Les Espagnoles pouvaient devenir militaires de carrière ou engagées volontaires mais pas militaires du contingent. Un an après, sous la pression des secteurs progressistes du parti socialiste, le gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez décidait de supprimer les limitations qui faisaient obstacle à l'intégration des femmes à tous les niveaux de grade et de spécialités des armées espagnoles. Le principe d'égalité fut par contre poussé jusque dans ses ultimes conséquences pour ce qui concerne le recrutement et les femmes furent soumises aux mêmes épreuves physiques que les hommes.

⁶¹ Real Decreto Ley 1/1988 du 22 février 1988.

Le principe d'égalité était tempéré aussi par le maintien de l'impossibilité d'accès à certaines unités. Les unités tactiques et opérationnelles, la Légion, les troupes parachutistes, l'infanterie de marine, les sous-marins et les petites unités de surface leur restaient interdits.

De fait, l'intégration de la femme dans les forces armées se fit de manière précipitée et improvisée. Elle fait suite à une décision judiciaire prise sur le fondement du principe d'égalité et de non-discrimination entre les sexes inscrit dans la Constitution de 1978. Les armées n'étaient pas préparées et l'expérience d'autres corps parfois très proches, c'est le cas de la Guardia Civil mais aussi de la Police, n'a pas été mise à profit alors que ces institutions avaient ouvert leurs carrières aux femmes quelques années auparavant.

Le budget en peau de chagrin des forces armées a parfois rendu difficile l'intégration des femmes dans les unités. Rien n'avait été prévu quant aux uniformes et pendant un temps, les femmes furent équipées avec des tenues vestimentaires prévues pour les hommes. Les nécessités concrètes favorisèrent le bricolage et le ministère reconnaît aujourd'hui la nécessité de clarifier et harmoniser les normes relatives aux tenues vestimentaires dans les forces armées. Au départ, il n'était pas rare de loger les femmes dans les parties sanitaires, salles de bain et douches, pour pouvoir leur garantir une séparation avec les hommes. Mais au-delà des difficultés matérielles, l'arrivée des femmes dans les casernes et bâtiments de la Marine provoqua un choc dans un univers masculin. Les normes de comportement d'une société latine, qui plus est dans une institution par essence conservatrice, vinrent se heurter à la nouvelle réalité qui imposait d'adopter des règles de comportement basées sur l'application du principe d'égalité. La mutation ne peut pas se faire en un jour dans les armées quand ces valeurs ne sont pas encore totalement intégrées par la société qui les revendique. Ainsi, il n'était pas rare de voir des cadres céder à la courtoisie traditionnelle et s'effacer devant une femme-soldat pour la laisser passer ; elles faisaient l'objet d'une commisération plus grande que les soldats-hommes à l'égard de leurs faiblesses, elles étaient exemptées de certaines tâches et corvées les plus désagréables ou les plus dures, elles occupaient les postes les plus visibles dans l'unité. Ces pratiques n'ont pas totalement disparues en dépit de la position officielle qui a toujours défendu que l'intégration de la femme aux forces armées ne posait aucun problème. Les militaires qui passent dans la réserve et qui ont vécu l'intégration de la femme dans les armées font état du malaise et des difficultés que celle-ci a produites. On peut rappeler les récents propos tenus en public par le Lieutenant-général Muñoz-Grande, premier commandant de la force d'action rapide espagnole et faisant état du malaise que lui procure le fait d'avoir à affecter des femmes dans des unités de combat en

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

raison du risque "qu'elles puissent être amenées à tuer, elles qui sont faites pour donner la vie".

C'est tout un univers de représentations culturelles qui est appelé à être bouleversé par l'intégration de la femme dans les armées. Les effets sur la culture militaire mais aussi sur le système de représentation des valeurs de la société espagnole ne pourront être mesurés que sur le long terme.

Un nouveau recours déposé à l'issue de vives critiques parues dans la presse à propos du caractère supposé discriminatoire d'un nouvel appel à recrutement du ministère de la Défense conduisit à rectifier celui-ci et poser le principe de l'égalité d'accès à tous les postes et affectations dans les forces armées.

La loi de la fonction militaire de 1999 a mis un terme à toutes ces difficultés juridiques en ouvrant l'accès à tous les postes et fonctions dans les forces armées : la loi prend soin de souligner que d'éventuelles différences dans les critères d'évaluation des capacités physiques pourront être adoptées.

Ce sont les services généraux qui ont accueilli les premières femmes militaires (services juridiques, contrôle, santé et musique militaire). En 1988, il y eut 31 candidates dont 6 furent retenues. En 1989, 55 femmes se présentèrent au concours d'entrée à l'Académie Générale Militaire de Saragosse mais aucune n'obtint le concours. Il y avait aussi en 89 318 candidates au concours des services généraux, et 28 reçues.

C'est en 1993 que pour la première fois l'appel à candidature dans les troupes et la Marine est ouvert aux femmes. Il y eut 12 206 candidats dont 2210 femmes : 82 furent retenues, 27 furent affectées à l'armée de Terre, 32 dans la Marine et 23 dans l'armée de l'Air. Le critère d'égalité stricte entre les hommes et les femmes, exalté comme signe de modernité, avait joué le rôle de discrimination négative à l'encontre des femmes, qui furent exclues à cause des épreuves physiques de sélection. Lorsque ces critères furent adaptés, on a pu observer que sur le plan intellectuel, les femmes réussissaient en général mieux les concours que les hommes. La tendance générale aujourd'hui est à la baisse du niveau de formation et des connaissances des candidats à l'engagement volontaire. Comme dans la plupart des pays européens, on constate que les femmes qui se portent candidates dans les forces armées ont un niveau de formation plus élevé que celui des hommes.

Pour éluder les problèmes soulevés par les groupes militant en faveur de l'égalité et pour favoriser le recrutement dans les forces armées, des critères

de sélection différenciés pour les épreuves physiques ont été adoptés sans difficulté. En revanche, le critère de l'égalité absolue a été maintenu pour l'accès à certaines affectations et emplois. L'entrée dans les forces armées est certes facilitée mais le maintien de ce critère d'égalité par la suite est de nature à limiter les perspectives de carrière pour des femmes qui seront de plus en plus nombreuses dans les armées. Le risque est d'introduire un élément de frustration supplémentaire dans des forces armées engagées dans un processus d'adaptation qui s'avère compliqué.

Par manque de moyens, les unités éprouvent des difficultés à s'adapter, un problème aggravé aujourd'hui par les coupes budgétaires qui affectent le budget des infrastructures de défense. Les militaires reconnaissent qu'ils doivent être extrêmement vigilants sur les comportements qui peuvent affecter la cohabitation dans les casernes.

De nouvelles règles de comportement doivent être adoptées pour définir la conduite à tenir à l'occasion des exercices et manœuvres, ainsi qu'à l'occasion des missions extérieures du territoire national. Les soldats, hommes et femmes de leur temps, et de façon plus particulière les soldats féminins, se plaignent du malaise que provoque en eux le comportement paternaliste du commandement. Ils déclarent dans les enquêtes qu'ils n'ont pas de difficultés dans la vie civile pour poser les limites de leurs relations affectives et les comportements qu'ils acceptent ou qu'ils rejettent. Ils disent rejeter le paternalisme de leurs chefs dont ils se déclarent souffrir, car certains ont tendance à se prendre pour leur père ou leur grand frère. Les femmes disent ne pas accepter la courtoisie déférente qui n'a pas grand chose à voir avec la vie militaire.

Jusqu'à ce jour, les difficultés de positionnement dans les relations entre la hiérarchie et les nouveaux engagés, dans les relations hommes/femmes ou les abus d'autorité que révèlent les enquêtes n'ont pas débouché sur des problèmes graves. De même, les enquêtes montrent de façon nette que les soldats hommes se plaignent du traitement de faveur qui serait fait aux femmes militaires. La hiérarchie est consciente de cette situation et veille à ce que les incidents qui éclatent soient rapidement résolus, sans être divulgués dans les médias. Il y a, comme nous l'avons déjà dit, un terrain favorable dans l'opinion publique espagnole à recevoir toute information négative sur la chose militaire. Les militaires espagnols ont conscience de cet état de fait et souffrent de l'insécurité d'un système en transition qui n'a pas encore trouvé ses nouvelles marques et ses codes de fonctionnement, ce qui prendra du temps ; c'est d'une révolution culturelle dont il s'agit.

Manifestation des décalages signalés, l'observateur extérieur constate que, dans la communication orale au sein des unités, *la soldate* est identifiée par son prénom tandis que *le soldat* sera toujours appelé par son nom de famille. Le décalage n'est pas anodin.

Il est non moins intéressant d'observer la place donnée à la femme par la communication officielle du ministère de la Défense : une femme apparaît systématiquement sur les supports photos ; elle répond aux canons de la beauté féminine des sociétés occidentales ; elle est toujours dans une attitude éloignée des missions classiques des forces armées ; elle est non-belligère alors que le soldat peut être un commando suréquipé. Elle est en général présentée sur un fond bleu horizon, couleur qui pourrait prêter à sourire si elle n'était pas de tragique mémoire en France. La femme apparaît toujours sur les photos ou dans les reportages rendant compte d'une cérémonie militaire même si elle est la seule femme de l'unité. Les enquêtes réalisées en Bosnie auprès des engagé(e)s volontaires parmi lesquels figuraient un nombre important de femmes montrent que les soldats féminins ont une attitude très critique vis-à-vis de la communication officielle et rejettent catégoriquement l'image qui est donnée d'elles. Mais il est intéressant d'observer dans ces enquêtes que les soldats féminins témoignent d'une identification à l'institution militaire et à ses valeurs supérieure à leurs homologues masculins. Il faut certainement y voir une manifestation du surinvestissement des nouvelles arrivées dans l'institution.

Le problème posé par la discrimination positive n'est pas occulté par le ministère de la Défense qui a signé un accord avec l'Institut de la femme (*Instituto de la Mujer*) afin de mettre en place en partenariat un système d'évaluation périodique de l'état de l'intégration. Pour l'instant, la signature de cet acte protocolaire n'a pas été suivie d'effets. La création d'un Comité des femmes dans les forces armées a été également annoncée. Il devrait être appelé à jouer le rôle de conseil consultatif pour toutes les questions concernant la présence des femmes dans les forces armées. Bien que les règlements organisant les Conseils de la Fonction Militaire n'aient pas été encore pris, il est prévu que chaque catégorie d'officiers, sous-officiers et soldats soit représentée par un représentant de chaque sexe.

L'impression d'improvisation qui domine est mise en évidence par les problèmes qui sont apparus face à des situations naturelles tenant à la condition féminine. Dans le cas où la femme candidate à l'engagement se trouverait enceinte au moment de passer les épreuves physiques, elle s'en trouve dispensée. Elle est autorisée à poursuivre les épreuves et son admission définitive est prononcée lorsqu'elle a satisfait aux épreuves sportives. Dans l'hypothèse où elle se trouve de nouveau enceinte sans avoir passé ces épreuves,

elle est autorisée à les repousser une deuxième fois. Pendant la durée de sa grossesse, le soldat féminin peut être affecté à un emploi plus en accord avec son état s'il le désire. Pour les congés de maternité, le soldat féminin est soumis au droit commun de la fonction publique. Les congés de maternité ne lui font pas perdre son poste d'affectation. Si elle allaite, elle a droit à un horaire aménagé. Sur les postes opérationnels, ces situations conduisent à une réduction de la disponibilité opérationnelle de l'unité. Le problème est reconnu mais aucune mesure n'a été prise pour en réduire les effets. Dans l'éventualité de services de garde ou de services éloignés du domicile de la mère, les obligations de service devront être couvertes par les autres personnels de l'unité. Les engagés volontaires hommes manifestent dans les enquêtes le malaise provoqué par ces pratiques qui conduisent à une surcharge de travail. Il semble que les difficultés d'organisation du temps de travail transparaissent à travers la multiplication des arrêts de travail motivés par des maladies bénignes ou du stress ne nécessitant pas l'avis d'un contrôle médical lorsque les unités se déplacent hors de leurs casernes ou lorsque les bâtiments appareillent pour une période relativement longue.

Il est prévu dans les futurs règlements d'organiser des affectations sur des postes moins exigeants sur le plan opérationnel pendant le temps de la grossesse et la période d'allaitement. Il est aussi prévu que les nouvelles casernes disposent de crèches. La Marine a mis en place un système d'aide financière à ses personnels afin de les aider à couvrir les frais de garde occasionnés à titre exceptionnel par des déplacements ou des séjours embarqués. Ce dispositif concerne les mères militaires ainsi que les pères monoparentaux et s'applique pour les enfants âgés de moins de quatre ans.

6. Les réserves

La loi de la fonction militaire de 1999 stipule également qu'en cas de crise ou de grave menace à la sécurité, la participation de tous les citoyens doit être organisée au cas où les troupes professionnelles ne suffiraient pas. C'est sur cet argument que se fonde la création des réserves. Ce qui est appelé le nouveau modèle de forces armées distingue trois types de réservistes : les militaires sous contrat ainsi que les militaires de carrière forment la réserve dite provisoire lorsqu'ils se retirent du service actif. La réserve volontaire sera constituée à partir des places qui seront ouvertes à cet effet en temps opportun. Il est prévu que le premier appel d'offre soit ouvert en 2004. Les réservistes obligatoires sont les citoyens qui seront désignés comme tels par le gouvernement après autorisation du Parlement dans les situations de crise. Cette forme d'obligation militaire ouvre le droit à l'objection de conscience qui lorsqu'elle est reconnue,

donnera lieu à la prestation d'un service de substitution. Des avis militaires autorisés considèrent que cette dernière catégorie de réservistes est obsolète avant d'avoir vu le jour. Hormis le cas de situations d'extrême gravité, il paraît en effet plus souhaitable que l'organisation des réserves repose sur le principe du volontariat. Ce souhait repose sur deux arguments : les armées ne souhaitent pas que soit recréé un mécanisme qui reproduirait les effets indésirables et dévastateurs que l'on avait pu observer à l'époque pas si lointaine du service militaire obligatoire. L'argument n'est pas explicite. Par contre les militaires font valoir un autre argument qui lui est explicite : il s'agit d'un argument technique. Les militaires estiment que le réserviste devrait être conçu comme une personne détentrice d'un savoir-faire spécialisé dont les armées pourraient avoir besoin dans des circonstances déterminées. Ces réservistes potentiels sont en général des personnes qui occupent des postes importants en entreprise ou dans tout autre secteur d'activité. Pour cette raison, ces militaires considèrent que le ministère de la Défense devrait prévoir des mécanismes de compensation destinés à dédommager les entreprises et les individus dans le cas où ceux-ci seraient appelés, ce système de compensation pouvant favoriser le volontariat.

L'article 30 de la Constitution de 1978 stipule que : "Les Espagnols ont le droit et le devoir de participer à la défense de l'Espagne". Le "nouveau modèle de forces armées" supprime l'obligation du service militaire. Aujourd'hui, l'exercice de ce droit ne peut être que l'expression d'une déclaration de volonté. Trois cas de figure sont offerts aux Espagnols : la carrière militaire, l'engagement contractuel pour une période de temps limitée, et la réserve volontaire. La loi s'est limitée à organiser les diverses modalités de la prestation d'un service militaire. On peut penser que bien d'autres modalités de participation à la défense de nature non-militaire auraient pu être envisagées. Tout un champ de réflexion reste ouvert, qui aura peut-être un jour une pertinence politique. La Constitution ouvre la voie à ce type de réflexion puisque l'article 30 ajoute : "La loi fixera les obligations militaires des Espagnols... La loi pourra organiser les obligations des Espagnols dans les cas de menace grave, de catastrophe ou de calamité publique". Le préambule de la loi de 1999 a donné une interprétation restrictive à ce principe constitutionnel en stipulant que "le mandat constitutionnel donne au législateur l'autorisation de fixer les obligations militaires des Espagnols, qui peuvent aller jusqu'à l'obligation de service militaire". Même si l'on voit mal comment dans les circonstances présentes la société espagnole pourrait accepter le rétablissement d'un service militaire, il faut cependant observer que le service militaire est juridiquement suspendu mais qu'en aucun cas il n'a été supprimé comme l'opinion générale tend à le croire.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

Chapitre 4 : Le recrutement : « la peur de manquer »

Le service militaire obligatoire avait l'avantage de fournir une "main d'œuvre" captive aux armées en dépit de toutes les résistances qui pouvaient se manifester devant l'accomplissement de la prestation. La remise en cause de l'obligation militaire n'a cessé de grandir à partir des années 80 et est devenue au début des années 90 le sujet central de l'ensemble des questions militaires. Supprimer le service militaire, c'était par la même occasion supprimer les problèmes qu'il posait à la société espagnole. Le passage aux armées professionnelles représente aussi un grand saut vers l'inconnu : les armées espagnoles sauront-elles capter la ressource humaine suffisante et souhaitable pour répondre aux objectifs assignés par la politique de défense ? Certains ont pensé que les officiers se retrouveraient rapidement sans troupes à commander. De l'armée de Cambyse au désert des Tartares, le fait militaire a toujours suscité les réflexions les plus hétérodoxes. Les difficultés rencontrées par l'Espagne pour recruter la ressource humaine suffisante ne lui sont pas propres : tous les pays qui ont adopté le modèle professionnel se trouvent confrontés à ce problème et l'abordent avec appréhension. On peut dire que le recrutement a été la préoccupation prioritaire du ministère de la Défense dès lors que fut prise la décision de suppression du service militaire. Un système de recrutement très élaboré a été immédiatement mis en place, appelé "système de sélection des capacités et recrutement continué", qui montre bien la préoccupation à ne pas laisser échapper la moindre ressource qui pourrait venir nourrir les effectifs des armées. Les armées espagnoles sont loin de se contenter de laisser venir à elles les candidats potentiels pour ensuite choisir ceux qui leur conviennent. Elles ont au contraire mis en place un système que nous pouvons qualifier sans aucune connotation péjorative ni jugement de valeur de "ratissage systématique" de la ressource disponible. Le mécanisme est le suivant : le ministère de la Défense publie régulièrement un appel d'offre précisant le nombre total de places, le nombre de places dans l'armée de Terre, dans l'armée de l'Air et dans la Marine, ainsi que leur affectation et les profils demandés. En 2002, cette opération s'est répétée 11 fois. Chaque appel d'offre établit des délais de candidature.

1. Engagez-vous, la maison est à votre service

Le processus de recrutement commence par la demande de rendez-vous préalable afin de soumettre le candidat aux épreuves de sélection. Cette demande peut être faite par téléphone. Les candidats trouvent toute l'information et la documentation disponible auprès des Délégations de Défense qui correspondent dans le système français aux Délégations militaires départementales, auprès des unités et bases militaires, dans les casernes de la Guardia Civil ainsi qu'auprès des unités mobiles de recrutement (*unidades móviles de captación*). L'information peut aussi être obtenue sur Internet. Le ministère de la Défense organise régulièrement des campagnes d'information sur l'engagement dans les forces armées. Le thème de la campagne d'information pour 2003 est : "La valeur du professionnel"⁶². Elle se propose d'expliquer non seulement le rôle que jouent les armées pour garantir la sécurité et la défense du pays mais aussi l'aide qu'elles apportent à la société, ce qui montre bien que l'argument des exigences de la défense ne suffise pas et que l'idée de forces armées qui auraient une importante mission humanitaire est plus valorisante au moment de prendre la décision de s'engager. Cette campagne d'information est aussi axée sur les possibilités qu'offrent les armées pour acquérir une formation professionnelle et sur la richesse de l'expérience humaine. La nouveauté de la campagne 2003 par rapport aux campagnes précédentes tient à l'implication dans celles-ci de deux catégories de personnes qualifiées d'alliés et de prescripteurs dans la terminologie des concepteurs de la campagne. Les *alliés* sont les personnes pouvant avoir une autorité morale dans les localités qui seront visitées par les unités mobiles. Les *prescripteurs* sont les instituteurs, les conseillers d'orientation et les jeunes leaders susceptibles d'avoir une influence sur les candidats potentiels.

Les épreuves durent environ 6 heures. Le candidat reçoit ensuite une information personnalisée sur les affectations pouvant correspondre à sa formation, ses aptitudes personnelles et ses goûts. A l'issue de cette étape, le candidat établit une demande sur la base d'une liste de vœux qui comprend un maximum de 10 affectations, classées par ordre de préférence. La Commission Permanente de Sélection décide de l'affectation en prenant compte de tous les éléments antérieurement mentionnés. Lorsque le candidat accepte l'affectation proposée, il prend le titre d'élève en vue de l'accès à la condition de militaire professionnel de troupe ou de marine. Le temps qui s'écoule entre l'instant où le candidat fait sa demande et son intégration à son affectation est compris entre 10 jours et un mois. Le candidat est incorporé au centre de formation

⁶² Cette campagne d'information coûte 8 925 000 euros, consacrés à la créativité et au marketing et 5 400 000 euros pour l'achat d'espaces publicitaires dans les médias.

correspondant pour une durée de deux mois au cours desquels il reçoit une formation militaire générale. S'il subit l'examen final avec succès, il peut alors s'il le souhaite signer un contrat d'engagement dans le même temps où il se soumet au rituel du "*juramento a la bandera*"⁶³, que l'on peut traduire par serment au drapeau. La loi précise que le serment au drapeau "constitue un préalable indispensable à l'obtention de la condition de militaire de carrière, de militaire de réserve en situation d'activité ou de militaire engagé de troupe ou de marine". La durée du contrat dépend de la spécialité choisie et peut aller de 18 mois à 3 ans. Pour s'engager dans les armées espagnoles, il faut être âgé de 18 ans minimums et 28 ans maximum, cette limite étant portée à 33 ans pour les réservistes. Il ne faut pas avoir d'antécédents judiciaires, il faut jouir de ses droits civiques et d'une bonne réputation, et ne pas avoir été déclaré objecteur de conscience⁶⁴. Il faut aussi passer avec succès une série de tests psychologiques et physiques et être titulaire des diplômes requis. Certains emplois et certaines affectations ne présentent aucune exigence de diplôme.

Face à la crise du recrutement, les exigences requises tant en ce qui concerne le niveau de diplôme que les tests psychologiques et physiques ont été revus à la baisse de manière très importante. La pénurie des effectifs a aussi conduit à ouvrir le recrutement aux étrangers. Pour l'instant, la méthode est expérimentale et faite preuve de beaucoup de prudence. Le recrutement a été ouvert pour des contingents très limités et de manière sporadique.

Dans tous les cas, le processus de sélection commence avec la demande du candidat. Dans un premier temps, le postulant est soumis à une visite médicale, des épreuves physiques et des tests psychologiques. Les épreuves physiques ne sont pas les mêmes pour les hommes et les femmes et sont variables selon les postes ouverts au recrutement. Le ministère prend à sa charge les frais de déplacement du postulant entre son domicile et le centre de recrutement puis ceux entre le centre de recrutement et le centre de sélection. Les centres de recrutement sont provinciaux (équivalent de nos départements

⁶³ Le *juramento a la bandera* est un rituel extrêmement important dans les armées espagnoles. La cérémonie consiste pour le postulant à déclarer qu'il s'engage à défendre l'Espagne. La formule est la suivante : "Jurez-vous devant Dieu ou promettez-vous en votre conscience et honneur d'accomplir loyalement vos obligations militaires, respecter et faire respecter la Constitution comme règle fondamentale de l'Etat, obéir et respecter le Roi et vos chefs, ne jamais les abandonner et, si c'est nécessaire, faire le sacrifice de votre vie pour défendre l'Espagne ?" Les soldats répondent : "Oui, nous le faisons". Cette déclaration est accompagnée de l'apposition des lèvres sur le drapeau espagnol.

⁶⁴ Cette dernière condition peut paraître incongrue mais n'est pas une simple hypothèse d'école : plusieurs candidats qui avaient obtenu le statut d'objecteur se sont vus refuser l'accès dans les troupes professionnelles pour lesquelles ils postulaient en vue d'entrer dans la Guardia Civil, sur le quota de places réservées aux engagés, l'entrée par la voie du concours externe étant réputée plus difficile.

sur le plan géographique). Il n'y a pas de centre de sélection dans toutes les provinces. Ces centres sont installés là où il y a un nombre important de candidats, ce qui donne une répartition géographique qui peut paraître à première vue déséquilibrée, puisqu'elle n'obéit pas à un souci de quadrillage du territoire national mais au volume de candidatures traitées⁶⁵ ainsi qu'à la présence dans ces villes des grandes unités militaires.

Lorsque le postulant subit avec succès les épreuves précédemment mentionnées, il passe un entretien devant un psychologue qui l'oriente vers la spécialité qui paraît convenir le mieux. Le candidat dépose un dossier dans lequel figurent tous les documents nécessaires pour évaluer son parcours de formation et son cursus professionnel antérieur. Ces pièces donnent lieu à un calcul de points qui permettront de lui donner une note totale qui sert au moment de son affectation.

La qualification professionnelle est notée de la façon suivante : avoir été déjà caporal ou caporal chef engagé, 12 points ; soldat ou marin, 11 ; lieutenant de réserve, 7 ; caporal du contingent, 5 ; par tranche d'une année passée dans les armées, 1 ; participer plus de deux mois dans une mission hors du territoire national, 3 ; être titulaire de la croix du Mérite militaire, naval ou aéronautique, 5 ; avoir reçu un témoignage de satisfaction (*Mencion honorífica*), 2.

Les diplômes donnent lieu à la notation suivante : licence ou diplôme supérieur, 8 ; équivalent du Deug, 7 ; équivalent du baccalauréat, 5 ; équivalent du BEPC, 4 ; avoir effectué la scolarité entière dans le secondaire, 3 ; être allé à l'école jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, 2 ; être allé à l'école, 1.

2. Une nouveauté, le recrutement des latino-américains

Le recrutement d'étrangers comme solution alternative pour pallier la difficulté du recrutement des forces armées est l'une des propositions les plus originales proposées en matière de politique militaire ces dernières années. Une première tentative a été faite en 2001 selon des modalités très révélatrices des particularismes espagnols. Il s'agissait dans un premier temps de recruter les enfants d'émigrés espagnols en Uruguay et en Argentine. La tentative se solda par un échec qui mit en évidence la précipitation avec laquelle fut menée une expérience riche d'enseignements. Tout d'abord, cette expérience montre la grande préoccupation qui existe en Espagne sur la capacité du pays à fournir la

⁶⁵ Les centres de sélection sont installés à Badajoz, Palma de Mallorca, Barcelone, Burgos, Cadix, La Corogne, Grenade, Leon, Madrid, Murcie, Las Palmas aux Canaries, Santa Cruz de Tenerife aux Canaries, Séville, Valence, Valladolid, Saragosse, Ceuta et Melilla.

ressource humaine suffisante pour les forces armées. D'autre part, le choix de privilégier des fils d'espagnols émigrés en Amérique du sud montre la place de choix que l'Espagne veut réserver à ces pays dans sa politique étrangère : l'Espagne prétend entretenir avec les pays du cône sud une relation particulière qui jouerait pour elle un effet de sur-génération de puissance, répondant à l'ambition d'un pays qui n'hésite pas à revendiquer une place importante sur la scène internationale, comme l'atteste sa revendication d'un siège de membre permanent au Conseil de Sécurité. La question du recrutement d'étrangers dans les forces armées espagnoles obéit donc à des objectifs très particuliers qui méritent d'être précisés : l'Espagne n'a aucunement l'intention de se doter d'unités sur le modèle de la Légion Etrangère même si, jusqu'à une période récente, la Légion espagnole à qui Jean Gabin donna sa notoriété en France par le film "La Bandera" accueillit des étrangers. Cette ouverture ne répond pas non plus à un souci de cosmopolitisme tout azimut mais bien au contraire à cette préoccupation de renforcer le lien particulier qu'elle entretient avec les pays du cône sud, et plus particulièrement l'Argentine et l'Uruguay dans lesquels l'empreinte espagnole est forte⁶⁶. On peut douter que l'ouverture s'adresse avec autant d'enthousiasme aux maghrébins parce que la Méditerranée est une zone de clivage entre le Nord développé et le Sud sous-développé, entre l'Europe et le monde arabe et que d'autre part la pression migratoire des maghrébins sur l'Espagne est mal acceptée dans un pays où un lourd héritage historique ne favorise pas la compréhension mutuelle.

C'est le 6 juillet 2002 que le Parlement espagnol a voté la loi qui organise l'accès des étrangers à la condition de militaire professionnel de troupe et de marine. L'adoption de cette loi a demandé la modification de la loi de la fonction militaire de 1999. L'exposé des motifs fait par le ministère de la Défense pour présenter cette loi devant le Parlement est extrêmement intéressant par sa grandiloquence et l'ambition "universaliste" d'une Espagne sûre d'elle-même : l'actuelle situation de l'Espagne, dans ses dimensions sociale, économique, juridique et politique, fait de notre pays un lieu de destination attractif pour nombre d'étrangers qui souhaitent, pour de multiples raisons, vivre avec nous et se livrer à une activité de caractère professionnel ; ce phénomène de l'immigration... ne demande pas seulement que la société espagnole adopte une attitude de solidarité, il exige aussi un effort commun des pouvoirs et des institutions publiques ; les forces armées ne peuvent pas rester en marge de cet effort ; il faut donc prendre les dispositions légales adéquates afin de lever l'interdiction qui est faite aux nationaux d'autres pays de rejoindre les forces armées... La défense nationale et, en tant que partie de cette dernière, la défense militaire, relèvent de la responsabilité des espagnols. De ce fait,

⁶⁶ Ces dernières années, l'Espagne n'a de cesse de rappeler qu'elle est le premier investisseur dans les pays du cône sud.

l'accès des étrangers aux forces armées doit être limité de façon cohérente par rapport à l'objectif poursuivi afin de ne pas aboutir à un déplacement quantitatif et qualitatif de la défense.

Afin de favoriser l'intégration des étrangers dans les forces armées, la loi privilégie les citoyens des pays de culture hispanique de façon à garantir les meilleures conditions d'intégration au sein de la société espagnole en raison de la langue commune, d'une identité culturelle proche, ce qui renforce les liens traditionnels avec ces pays.

Le candidat étranger doit être majeur et disposer du statut de *non expulsable* par les pays d'Europe avec lesquels l'Espagne est signataire d'accords destinés à contrôler les flux migratoires. Ces candidats ne peuvent postuler que sur un nombre limité de spécialités au sein d'unités spéciales des forces armées. L'engagement est d'une durée de trois ans non-renouvelable. Certains partis d'opposition ont critiqué cette disposition dans laquelle ils ont vu une discrimination par rapport aux Espagnols. Vue sous un autre angle, cette disposition est de nature à créer une situation avantageuse pour le futur soldat étranger. En effet, le soldat étranger qui souhaiterait reconduire son engagement dans les forces armées espagnole devra avoir la nationalité espagnole au moment du renouvellement de son contrat. Les ressortissants des pays d'Amérique latine bénéficient sur ce plan d'un avantage comparatif. Il leur suffit de démontrer qu'ils ont vécu et travaillé de façon régulière en Espagne pendant trois ans... exactement le temps que dure leur premier engagement !

La question est de savoir si cet atout est décisif. La crise que traverse notamment l'Argentine aujourd'hui pourrait susciter des vocations. Mais beaucoup pensent que le nombre de candidats restera symbolique et insistent sur les problèmes juridiques que peut soulever l'application de la loi qui introduit en faveur des latino-américains une discrimination positive par rapport à d'éventuels candidats en provenance d'autres zones géographiques. La question pourrait être portée devant les tribunaux. La rédaction de cette loi pose un autre problème juridique important qui résulte de l'application de la loi de la fonction militaire modifiée de 1999 : en application du statut des personnels militaires, les étrangers se voient reconnaître des droits dont disposent les nationaux mais pas les résidents étrangers. L'avis de la Commission parlementaire mixte de 1997 qui fixa le cadre juridique sur lequel s'articule le modèle de forces armées actuel stipule dans l'un de ses articles : "Les militaires professionnels (statut dont jouissent aussi bien les nationaux que les étrangers incorporés dans les forces armées), en tant que *citoyens en uniforme* jouissent des droits et libertés définis dans la Constitution...". Dans les unités, on considère que l'accueil des étrangers demandera un effort

supplémentaire pour favoriser leur intégration. Beaucoup estiment que, pour être efficace, la socialisation devra passer par l'intégration des valeurs de l'unité, davantage que par l'intégration des valeurs nationales.

3. Les premiers pas dans les armées

Il y a 49 spécialités dans les armées. Le cycle de formation a pour objectif de préparer le soldat à la spécialité qu'il a choisi et qui lui a été attribuée. Il a aussi pour vocation de lui faire acquérir des connaissances qui lui seront utiles au moment de son retour à la vie civile. Il y a donc une partie de formation générale et une partie de formation militaire. A l'exception des spécialités techniques, l'objectif de la formation est de donner une formation militaire générale destinée à lui permettre de travailler dans les services généraux, de remplir des tâches en rapport avec la sécurité, de garde et éventuellement de protection des personnes, d'utiliser des armes à feu et de pouvoir effectuer des services de messagerie⁶⁷. Jusqu'à la mise en place du système de notation, la sélection donnait lieu à l'octroi de la mention apte ou non-apte. Le système actuel permet d'établir une sélection par niveau d'aptitudes. Le recueil des données donne lieu à un traitement informatique qui détermine la spécialité qui convient le mieux au candidat. Cette évaluation est pondérée par l'entretien avec le psychologue. Il s'agit ensuite d'harmoniser les résultats obtenus par le système de sélection avec les besoins des forces armées. Sur les spécialités techniques, il n'y a en général aucun problèmes pour pourvoir les postes avec des personnels adaptés. Les difficultés surgissent lorsque le candidat n'a pas obtenu le nombre de points nécessaires pour obtenir l'affectation qu'il a demandée.

En général, l'armée de l'Air ne rencontre pas trop de difficultés pour couvrir les postes disponibles car il y a une forte proportion de postes techniques. De plus, ces postes sont affectés à des bases aériennes situées à

⁶⁷ Les spécialités sont les suivantes.

- armée de Terre : artillerie anti-aérienne et batteries de côtes, artillerie de campagne, cavalerie, infanterie blindée et mécanisée, infanterie légère, génie, logistique, transmissions, intendance, fourrier, cartographie et imprimerie, tôlerie, électricité, bourrelier, hôtellerie, entretien d'aéronefs, entretien des armes, entretien du matériel électronique, entretien des matériels de télécommunication, entretien des véhicules, musique.
- Marine : intendance, armes sous-marines, artillerie et missiles, propulsion, communications, direction de tir, électricité, électronique, hôtellerie, infanterie de marine, manœuvre et navigation, mécanique, systèmes tactiques, sonar, musique.
- armée de l'Air : intendance, hôtellerie, installations, logistique aérienne, commandement et contrôle, entretien d'aéronefs, entretien des armements, entretien des véhicules, télécommunication et électronique, opérations aériennes, sécurité et défense, musique.

proximité des grandes villes. Cela permet aux soldats de suivre une formation en parallèle avec leur emploi militaire. Les affectations dans les centres de surveillance aérienne plus éloignés sont plus difficiles à pourvoir. Dans la Marine, la difficulté tient à la mauvaise acceptation des contraintes liées au service à la mer et il semble que les affectations embarquées ne soient pas très prisées. Cependant, l'armée de Terre est confrontée à des problèmes plus complexes : elle a du mal à recruter sur les emplois qui ne demandent pas de spécialisation ou bien dans les troupes d'infanterie. Le candidat retenu et qui accepte son affectation est envoyé dans un centre de formation pour suivre tout d'abord une formation militaire générale de deux mois ; il passe ensuite à l'étape de formation technique dans la spécialité où il a été affecté. En fonction de la spécialité, la formation dure de un à dix mois. La réglementation exige que les heures de présence de l'élève soient au moins égales aux deux tiers du volume horaire total de la formation, autrement dit qu'il n'ait pas plus de 30% d'absentéisme ! Face au tarissement du recrutement, les centres de formation ont de plus en plus de mal à faire respecter cette norme ainsi d'ailleurs que les autres exigences de la formation. Ils sont soumis à la contrainte du respect de la règle et par ailleurs à la pression des unités qui veulent disposer de la ressource humaine dont ils ont besoin⁶⁸.

Le processus de recrutement par sélection des compétences a vocation à être national. Dans la pratique, on observe de grands déséquilibres géographiques. Les enquêtes d'opinion auprès des soldats du rang font apparaître très clairement que les deux principaux attraits de la vie militaire tiennent à l'obtention d'un emploi et d'une formation à proximité du lieu de résidence habituel de l'individu. On retrouve d'ailleurs cette préoccupation chez tous les jeunes Espagnols : les enquêtes montrent que la mobilité géographique est mal acceptée y compris pour échapper au chômage ou au sous-emploi.

Dans les armées, hormis les postes techniques ou très spécialisés, le choix des affectations est déterminé par la localisation des unités. Ce qui veut dire que là où se trouve un *gisement démographique* important, autrement dit une abondante population jeune et qui plus est un marché de l'emploi limité et un niveau général de formation faible, les armées n'ont pas de problème pour recruter.

⁶⁸ Dans un entretien récent publié par la *Revista Española de Defensa*, le directeur général de l'Académie Générale de Saragosse reconnaît que la couverture des emplois militaires ne dépasse pas 50% à l'Académie mais, dit-il, ce pourcentage est acceptable si l'on tient compte du faible niveau de couverture des postes dans les unités en Aragon. Il considère que ce déficit est couvert par les personnels qui couvrent la totalité des postes civils à pourvoir.

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

Pour trouver une solution, il est envisagé de régionaliser le processus de sélection, ce qui garantirait aux recrues de ne pas quitter leur région d'origine. De plus, les unités pourraient être déplacées sur les sites où se trouve une ressource démographique potentiellement importante.

A titre d'exemple, l'Aragon, qui jouit pourtant d'une forte tradition militaire notamment du fait de la présence de l'Académie Général Militaire à Saragosse, est déficitaire par rapport aux places à pourvoir dans les unités situées dans la région. Cette situation s'explique par le dynamisme économique de Saragosse qui capte toute la main d'œuvre disponible.

Autre exemple, Barcelone est un centre de recrutement excédentaire par rapport aux postes à pourvoir dans les unités installées en Catalogne. Cette situation traduit le décalage entre l'existence d'une ressource démographique importante et la faible présence d'unités militaires en Catalogne. Il est très probable que cette situation constitue un frein important au recrutement en Catalogne.⁶⁹

Le "nouveau modèle de forces armées" n'en est qu'à ses premiers pas. On peut dire que jusqu'à ce jour, tous les efforts se sont portés sur le recrutement, ce qui met bien en évidence la question névralgique qu'il représente. Nous revenons à ce que nous avons déjà dit maintes fois : les armées sont le produit d'une société. Dans le cas espagnol, le traitement d'une masse considérable de documents, rendu possible par le fait que l'Espagne est une démocratie qui se veut souvent exemplaire, nous permet de mettre en évidence de manière scientifique les phénomènes de distorsion existants dans les perceptions croisées entre les armées et la société et qui rejaillissent inévitablement sur les politiques.

Comme nous l'avons déjà dit, la légitimation symbolique du nouveau modèle d'armée en Espagne passe par la participation aux missions de maintien de la paix et par la projection hors du territoire national des forces armées. Il y a là un véritable contresens, aggravé par l'absence d'une politique de défense et d'une armée européenne qui pourraient légitimer réellement cette projection

⁶⁹ L'impact du localisme sur le recrutement dans les armées n'est que l'un des aspects d'une question beaucoup plus large qui touche à l'identité espagnole. A l'heure de la mondialisation, le fait régional s'est considérablement renforcé en Espagne. La brillante réussite de l'Espagne sur la scène internationale depuis la transition démocratique et une forte régionalisation considérée comme l'un des grands succès du système politique actuel ont tendance à occulter les conséquences possibles sur le long terme de processus d'atomisation qui tendent, alliées à la mondialisation, à occulter le facteur Espagne. Le morcellement des identités est de plus profondément ancré dans l'Histoire de l'Espagne. Il y a là matière à réflexion pour le politiste sur le devenir de l'Etat.

hors du territoire national. Les armées en Europe restent des armées nationales et leur légitimité repose pour l'essentiel sur des considérations nationales. De ce point de vue, la situation espagnole est atypique : comme nous l'avons déjà mentionné, les enquêtes montrent que l'image des armées est d'autant plus valorisée que celles-ci sont impliquées dans les nouvelles missions et qu'elles s'éloignent de leurs missions traditionnelles.

Les militaires qui ont la responsabilité de mettre en place le nouveau modèle d'armées estiment qu'il ne faut pas s'attacher exclusivement à la question du recrutement, mais porter les efforts sur l'amélioration de certaines autres dimensions de la carrière militaire : officiers et sous-officiers pensent que leur formation et leur savoir-faire ne sont pas toujours adaptés face à des situations qui sont nouvelles. Un besoin de formation continue se fait sentir dans les unités. Ils considèrent aussi que la formation dans les unités doit s'accompagner d'actions destinées à préparer la réinsertion des soldats professionnels à la vie civile au terme de leur contrat. Tous s'accordent à reconnaître que l'effort à faire est considérable. Pour l'instant, la gestion des ressources humaines se fait dans des conditions difficiles. Les militaires paraissent craindre que les carences et faiblesses dans la gestion leur soient reprochées quand le politique montre à leur goût trop d'immobilisme pour essayer d'apporter des solutions à un problème délicat.

4. La faiblesse du pouvoir rémunérateur

Le soldat est mal payé en Espagne. L'alignement des soldes sur les salaires de la fonction publique à niveau de diplôme et niveau de responsabilité égal est l'une des revendications que nous pouvons qualifier de chronique. Cette revendication vient rejoindre celle des fonctionnaires qui réclament une revalorisation salariale qui tienne compte du taux annuel de l'inflation. L'actuel ministre de la défense s'est prononcé au cours d'une visite des troupes en Bosnie et devant un détachement de soldats sur la nécessité d'aligner les soldes sur les salaires de la fonction publique. Les soldes vont de 795 euros bruts mensuels pour un soldat à 1308 euros pour un caporal major, nouveau grade créé par la loi de 1999. Dans les dépliants qui sont distribués aux candidats à l'engagement, l'accent est mis sur un métier attractif et la rémunération est donnée en chiffres annuels et en brut !

Les soldats sont inscrits au régime de sécurité sociale des militaires et leur temps d'engagement entre dans le décompte des annuités nécessaires pour bénéficier d'une pension de retraite. Ils perçoivent aussi soit directement soit les ayants droit qu'ils désignent, les indemnités d'accident, invalidité ou décès.

La mauvaise qualité de la vie professionnelle est le grand reproche adressé par les soldats professionnels. Cette expression recouvre des aspects multiples de la vie militaire qui aboutissent à la description d'une situation qualifiée de frustrante par rapport à leur attentes au moment de l'engagement. Cette frustration est aussi liée à la démotivation qu'ils perçoivent de façon générale au sein des armées et qui finit par les contaminer. Les résultats de l'enquête de qualité de vie déjà mentionnée⁷⁰ montre qu'une grande partie de la frustration tient aux campagnes d'information et de communication des armées qui ont fait croire aux engagés que celles-ci étaient en mesure de leur offrir des possibilités de promotion professionnelle quasiment illimitées, aussi bien dans l'institution qu'à l'extérieur. Ces campagnes ont trop souvent mis l'accent sur l'action, la très grande mobilité, l'utilisation de technologies avancées et la reconnaissance sociale. Les documents donnés au candidat à l'engagement précisent : "Tu as un bel avenir à ta portée qui va te permettre de t'émanciper rapidement et facilement et de te construire un futur à la mesure de tes capacités, de ta préparation et de ton effort". Les recettes les plus éculées et qui peuvent prêter à sourire tant elles peuvent paraître proches du célèbre "Engagez-vous, vous verrez du pays" semblent être encore prises au sérieux par les concepteurs de ces campagnes, militaires ou professionnels de la communication, les premiers les utilisant de façon abondante. La promesse de cet avenir radieux ne résiste pas au choc de la rencontre avec la réalité beaucoup plus prosaïque de la vie de caserne.

Du côté officiel, la mauvaise qualité de la vie professionnelle est interprétée d'une façon différente. Elle tiendrait à la qualité des logements, des installations sportives, des lieux de vie, des horaires ou des tenues vestimentaires. C'est une dimension importante dans la vie des soldats mais les enquêtes montrent que ces préoccupations n'occupent qu'une place secondaire dans leurs critiques.

5. Rengagez-vous, vous deviendrez sous-officiers

Depuis le passage aux armées professionnelles, la seule voie d'accès au corps des sous-officiers est celle du corps de troupe ; il n'y a plus de voie de recrutement externe et il faut avoir accompli un temps de trois ans dans les armées pour pouvoir présenter le concours d'entrée dans les écoles de sous-officiers. Cette mesure, comme tant d'autres, a pour but de créer une motivation supplémentaire à l'engagement dans le corps de troupe. Ces

⁷⁰ *Encuestas de calidad de vida en el Trabajo*, Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, Madrid, 1999, 2000, 2001.

dispositions créent une rupture totale par rapport au système précédent, et devraient entraîner à terme d'importantes modifications dans la composition du corps des sous-officiers, qui constitue une pièce maîtresse du dispositif des armées modernes.

Le recrutement par concours externe des sous-officiers permettait de sélectionner les candidats les plus jeunes dans les limites d'âge fixées par la loi et de choisir parmi ces plus jeunes ceux d'entre eux qui avaient le meilleur niveau de diplôme et de formation. Le système actuel de promotion interne conduit à un vieillissement des promotions dans les écoles de sous-officiers puisque les élèves ont déjà passé un temps minimum de trois ans dans les troupes. Dans les années à venir, la qualité de la ressource humaine chez les sous-officiers va dépendre de la capacité des armées à recruter des personnels de qualité pour nourrir les unités.

La qualité va aussi dépendre des possibilités dont disposera le soldat pour améliorer son niveau de formation au cours de sa période d'engagement dans les troupes. Par contre, ce nouveau système de recrutement offre un avantage : les sous-officiers auront déjà une expérience du métier des armes, contrairement aux recrues dans le système précédent.

Les réserves à l'égard du système de recrutement actuel paraissent confirmées par les premières évaluations qui ont pu être faites au niveau des écoles : il semblerait en particulier des inconvénients importants apparaissent dans l'armée de Terre en raison d'une sensible diminution du niveau des recrues de l'école des sous-officiers.

Les soldats de métier ont aussi la possibilité de rejoindre les rangs de la Guardia Civil au terme de leur passage dans les armées puisque comme nous l'avons déjà dit, 50% des places ouvertes au concours sont réservées aux militaires engagés ayant accompli leur temps de service.

L'idée que la qualité de militaire devait être considérée comme un avantage pour intégrer la fonction publique avait été avancée ; elle fut violemment attaquée par les syndicats au motif qu'elle introduisait un élément de discrimination positive en faveur des militaires, violant ainsi le principe constitutionnel d'égalité entre tous les citoyens.

Les engagés volontaires se voient offrir la possibilité de suivre des formations dispensées par un système d'enseignement à distance. Celles-ci sont destinées à leur permettre de préparer les concours internes de promotion. Dans certains cas, le lieu d'affectation, c'est-à-dire les bases militaires situées

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

près des grandes villes, favorise la formation permanente tandis que dans d'autres cas, l'affectation la rend difficile ; c'est le cas dans la Marine pour ce qui concerne les postes embarqués puisque les longs séjours à la mer ne permettent pas de suivre les formations théoriquement proposées, du fait de l'éloignement mais surtout des contraintes particulières de la vie à bord. L'enseignement à distance pourrait compenser ces difficultés.

La loi de la fonction militaire de 1999 met l'accent sur la nécessité de favoriser la réinsertion à la vie civile des engagés en fin de contrat. Cela concerne les soldats qui ont 12 ans ou plus de service ou qui atteignent l'âge de 35 ans. Pour les soldats qui ont exercé des activités techniques ou logistiques, la réinsertion ne pose pas trop de problèmes. Pour tous ceux qui ont eu des activités opérationnelles ou qui n'ont pas de diplômes, cette réinsertion est beaucoup plus compliquée. Pour remédier à cette difficulté, des formations sont destinées à leur faire obtenir les diplômes élémentaires ou des diplômes professionnels. En partenariat avec l'Institut National de l'Emploi (équivalent à de l'ANPE), les forces armées organisent des stages d'apprentissage pour des emplois déterminés. Des discussions sont actuellement en cours avec le ministère de l'Education afin que le titre de *technicien de la défense* soit validé par l'éducation nationale et reconnu par équivalence comme diplôme du système d'enseignement espagnol. Ce diplôme serait délivré aux soldats qui ont suivi avec succès le cycle de formation des personnels de troupe et de marine. L'idée de cette équivalence a fait l'objet d'un accord de principe et ses modalités pratiques sont en cours de négociations.

Le ministère de la Défense a aussi signé des accords avec plusieurs filières professionnelles afin de créer une *bourse des emplois* destinée aux soldats en fin d'engagement. Selon les chiffres officiels communiqués en 2002, 1872 soldats et marins ont bénéficié de cette modalité pour rejoindre les secteurs de la sécurité privée, de l'alimentation, de l'hôtellerie et des services d'entretien.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

Chapitre 5 : Le nouveau système d'hommes en chiffres

1. Les effectifs

La loi de la fonction militaire de 1999 qui consacre le passage aux armées professionnelles reprend les effectifs donnés dans l'avis du Parlement de 1997 qui établit les plafonds d'effectifs à l'horizon de l'année 2014. Il devrait y avoir à cette date 48000 cadres dont 265 généraux et 1235 colonels pour 120000 hommes de troupe. Ces chiffres signifient une réduction conséquente par rapport aux effectifs d'aujourd'hui. Deux voies peuvent être utilisées pour procéder à ces réductions : le non-renouvellement des emplois vacants et la réduction du recrutement dans les écoles militaires. Le mécanisme mis en place consiste à supprimer le premier de chacune des deux vacances qui se produisent chez les généraux et la première de chaque triade vacante pour les autres emplois militaires. Pour ce qui concerne le recrutement des cadres, tant que leur nombre est supérieur à un plafond de 48 000, le taux de renouvellement ne peut pas dépasser une fourchette comprise entre 50 et 70% de l'effectif passé à la réserve au cours des dix prochaines années. Jusqu'en 1996, le mécanisme adopté pour procéder à la réduction du nombre de cadres avait été différent : c'est le mécanisme dit de la réserve transitoire (*reserva transitoria*) qui, sur une base volontaire mais avec l'octroi d'avantages incitatifs, permet de faire passer avec anticipation dans la réserve un certain nombre d'officiers sur la base des corps, grades et emplois préalablement définis. Ce mécanisme est supprimé par la loi de 1999. A partir de 1996, la réduction des cadres se réalise par la diminution des effectifs recrutés dans les écoles militaires et les centres de formation. Mais ces deux mécanismes ne se sont pas révélés suffisamment efficaces puisqu'on estime qu'il y aura encore 50 856 cadres en 2006. A cette date, le mécanisme de la réserve transitoire aura cessé de produire ses effets et les recrutements des années précédentes continueront de nourrir les effectifs de cadres en officiers. A partir de 2006, les effectifs commenceront à baisser pour atteindre le chiffre de 45 052, ce qui veut dire qu'il faudra recruter environ 3000 officiers de réserve en situation d'activité pour atteindre le plafond fixé par la loi à 48 000 cadres.

L'offre de places faite par le ministère de la Défense pour 2002 est de 8742, répartie ainsi : 315 pour le corps des officiers supérieurs, 68 pour le corps des officiers et 427 pour les officiers de la réserve en situation d'activité. 8000

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

places sont prévues pour le corps de troupe. Plus de 10% de cette offre est réservé à la promotion interne (908 places), soit 37 pour le corps des officiers supérieurs, 112 pour le corps des officiers, 759 pour accéder aux écoles de sous-officiers. L'état des effectifs au mois de mars 2002 figure dans les tableaux suivant :

| <i>Officiers supérieurs</i> | <i>Grades</i> | Armée de Terre | Marine | Armée de l'Air | Services communs | Total |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|-------------------------|--------------|
| | Général d'armée | 1 | 2 | 1 | 0 | 4 |
| | Lieutenant général | 15 | 9 | 5 | 0 | 29 |
| | Général de division | 33 | 17 | 21 | 10 | 81 |
| | Général de brigade | 75 | 32 | 31 | 26 | 164 |
| | Colonel | 625 | 276 | 201 | 180 | 1282 |
| | Lieutenant-Colonel | 1207 | 363 | 337 | 598 | 2505 |
| | Commandant | 1824 | 531 | 466 | 686 | 3507 |
| | Capitaine | 1359 | 568 | 477 | 673 | 3077 |
| | Lieutenant | 372 | 194 | 139 | 214 | 919 |
| | Total | 5511 | 1.992 | 1.678 | 2.387 | 11568 |

| <i>Officiers</i> | <i>Grades</i> | Armée de Terre | Marine | Armée de l'Air | Services communs | Total |
|------------------|--------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|-------------------------|--------------|
| | Lieutenant-Colonel | 50 | 27 | 8 | 8 | 93 |
| | Commandant | 376 | 261 | 66 | 59 | 762 |
| | Capitaine | 1.804 | 153 | 41 | 340 | 2338 |
| | Lieutenant | 2043 | 355 | 279 | 317 | 2994 |
| | Sous-lieutenant | 244 | 109 | 120 | 33 | 506 |
| | Total | 4517 | 905 | 514 | 757 | 6693 |

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

| <i>Officiers techniques</i> | <i>Grades</i> | Armée de Terre | Marine | Armée de l'Air | Services communs | Total |
|-----------------------------|--------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|-------------------------|--------------|
| | Lieutenant-Colonel | 5 | 0 | 7 | - | 12 |
| | Commandant | 61 | 0 | 126 | - | 187 |
| | Capitaine | 18 | 0 | 77 | - | 95 |
| | Lieutenant | 18 | 13 | 100 | - | 131 |
| | Sous-lieutenant | 20 | 19 | 30 | - | 69 |
| | Total | 122 | 32 | 340 | - | 494 |

| <i>Sous-officiers</i> | <i>Grades</i> | Armée de Terre | Marine | Armée de l'Air | Services communs | Total |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|-------------------------|--------------|
| | Sous-officier supérieur | 138 | 102 | 122 | 22 | 384 |
| | Sous-lieutenant | 2915 | 1173 | 1341 | 144 | 5573 |
| | Adjudant | 5067 | 1580 | 2327 | 169 | 9143 |
| | Sergent Chef | 4272 | 1238 | 1777 | 146 | 7433 |
| | Sergent | 3118 | 1278 | 1381 | 131 | 5908 |
| | Total | 15510 | 5371 | 6948 | 612 | 28441 |

| <i>Officiers du corps de réserve en activité</i> | <i>Grades</i> | Armée de Terre | Marine | Armée de l'Air | Services communs | Total |
|--|-----------------|-----------------------|---------------|-----------------------|-------------------------|--------------|
| | Lieutenant | 199 | 97 | 73 | 135 | 504 |
| | Sous-lieutenant | 64 | 62 | 190 | 58 | 374 |
| | Total | 263 | 159 | 263 | 193 | 878 |
| <i>Cadres</i> | <i>Grades</i> | Armée de Terre | Marine | Armée de l'Air | Corps communs | Total |
| | Total | 25923 | 8459 | 9743 | 3949 | 48074 |

| <i>Militaires professionnels troupes et équipages</i> | <i>Grades</i> | <i>Armée de Terre</i> | <i>Marine</i> | <i>Armée de l'Air</i> | <i>Total</i> |
|---|-------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|--------------|
| | Caporal principal | 40 | 45 | 0 | 85 |
| | Caporal chef | 7196 | 4000 | 2284 | 13480 |
| | Caporal | 10902 | 3242 | 4430 | 18574 |
| | Soldats et marins | 38813 | 8575 | 6473 | 53861 |
| | Total | 56951 | 15862 | 13187 | 86000 |

| <i>Total forces armées</i> | | <i>Armée de terre</i> | <i>Marine</i> | <i>Armée de l'air</i> | <i>Services communs</i> | <i>Total</i> |
|----------------------------|--------------|-----------------------|---------------|-----------------------|-------------------------|---------------|
| | Cadres | 25923 | 8.459 | 9743 | 3949 | 48074 |
| | Soldats | 56951 | 15862 | 13187 | - | 86000 |
| | TOTAL | 82874 | 24321 | 22930 | 3949 | 134074 |

Dans ce dernier tableau figurent les effectifs des personnels militaires féminins. On peut noter quelques différences dans les chiffres par rapport aux tableaux précédents car ce tableau date du mois de mai 2002. Dans le corps des officiers supérieurs, auxquels appartiennent les officiers des services communs, il y a en ce moment 29 officiers au total dont 14 capitaines et lieutenants de vaisseaux et 15 lieutenants et sous-lieutenants de vaisseaux. 19 appartiennent à l'armée de Terre, 3 à la Marine et 7 à l'armée de l'Air. La tendance est à l'augmentation des officiers féminins puisqu'en 2002, les femmes représentent dans les académies militaires : Terre, 18% ; Marine, 3,7% ; Air, 11, 9% ; services communs, 61, 7%.

| | <i>Grades</i> | <i>Armée de Terre</i> | <i>Marine</i> | <i>Armée de l'Air</i> | <i>Corps communs</i> | <i>TOTAL</i> |
|---------------------|--------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|----------------------|--------------|
| Cadres | | | | | | |
| <i>Femmes</i> | Officiers | 74 | 29 | 59 | 495 | 657 |
| | Sous-officiers | 27 | 3 | 19 | 7 | 56 |
| | Total | 101 | 32 | 78 | 502 | 713 |
| <i>Total cadres</i> | | 25888 | 8413 | 9724 | 3963 | 47988 |
| | % de femmes | 0,4 | 0,4 | 0,8 | 12,7 | 1,5 |
| Troupes | Femmes | 6496 | 1930 | 1936 | - | 10362 |
| | Total | 45689 | 12974 | 12040 | - | 70703 |

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

| | | | | | | |
|----------------------------|--------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | % | 14,2 | 14,9 | 16,1 | - | 14,7 |
| Total forces armées | | | | | | |
| | Femmes | 6597 | 1962 | 2014 | 502 | 11075 |
| | Total | 71577 | 21387 | 21764 | 3963 | 118691 |
| | % | 9,2 | 9,2 | 9,3 | 12,7 | 9,3 |

2. La faiblesse du budget, mal chronique

L'avis du Parlement de 1997 stipule que les forces armées doivent "avoir une taille, une organisation, un équipement et un niveau de disponibilités qui leur permettent de dissuader un adversaire potentiel... Ce qui implique de parvenir aux compromis et aux meilleurs équilibres entre la nécessité de maintenir une capacité d'investissement pour mener la modernisation et un niveau d'entraînement et une capacité opérationnelle dans le cadre des limites budgétaires prévisibles". La mise en place du nouveau modèle coïncide avec le Programme de Stabilité mis en place par le gouvernement qui a pour objectif de garantir l'absence de déficits publics. Cet objectif implique une politique budgétaire très rigoureuse et une limitation des dépenses publiques. A partir des données publiées par l'OTAN, on peut observer les tendances des dépenses de défense : on constate que par habitant, ces dépenses accusent une baisse relative. C'est la manifestation des dividendes de la paix. Cette tendance à la baisse est altérée ces dernières années par l'élargissement de l'OTAN.

| | | 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 (estimation) |
|----------------------------------|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|----------------------|
| PIB (en \$) | OTAN Europe | 16085 | 16958 | 19358 | 20015 | 20691 | 21173 | 19421 | 19974 | 20348 |
| | Espagne | 10818 | 11324 | 13963 | 14899 | 15818 | 16480 | 17123 | 17.793 | 18031 |
| dépenses de défense en \$ | | | | | | | | | | |
| | OTAN Europe | 547 | 582 | 573 | 447 | 435 | 433 | 393 | 396 | 391 |

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

| | | | | | | | | | | |
|--|--------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | <i>Espagne</i> | 239 | 262 | 248 | 221 | 216 | 212 | 216 | 223 | 221 |
| % dépenses de défense par rapport au PIB pc | | | | | | | | | | |
| | <i>OTAN Europe</i> | 3,4 | 3,4 | 3 | 2,2 | 2,1 | 2 | 2 | 2 | 1,9 |
| | <i>Espagne</i> | 2,2 | 2,3 | 1,8 | 1,5 | 1,4 | 1,3 | 1,3 | 1,3 | 1,2 |

Les macro-tendances des dépenses de défense en Espagne figurent dans le tableau qui suit. Les chiffres qui y figurent ont été fournis par le ministère de la Défense espagnol.

| | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|--|-------|------|-------|------|---------|--------|
| Budget de la défense en millions d'euros | 869,6 | 897 | 927,8 | 965 | 1.008,4 | 1051,6 |
| Variation par rapport à l'exercice précédent | | 1,6 | 1,7 | 2 | 2,2 | 2,1 |
| % du budget de la défense, hors dépenses financières rapportées au budget de l'Etat | 4,8 | 4,95 | 4,92 | 4,88 | 4,87 | 5,61 |
| % budget de la défense rapportée au PIB | 1,06 | 1,02 | 0,99 | 0,96 | 0,94 | 0,92 |

Le budget de la défense de ces dernières années et celui des années à venir présentent les caractéristiques suivantes : d'une part, la suppression du service militaire obligatoire et la réévaluation des soldes des militaires de carrière impliquent une augmentation du chapitre des dépenses de personnel. Cette contrainte empêche d'atteindre l'objectif affiché depuis de très nombreuses années, réitéré dans l'avis du Parlement de 1987 sur la professionnalisation, de parvenir à ce que ces dépenses de personnels ne soient pas supérieures à 50% du budget de la défense. Ce chapitre s'est toujours révélé très volatile et l'on estime que, lorsque les effectifs seront stabilisés aux plafonds fixés par la loi, une partie des dépenses engagées pourra être attribuée

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

à d'autres postes du budget ; d'autre part, la participation croissante des forces armées dans des missions à l'étranger demande un effort important pour tenir les engagements pris. Troisièmement, la modernisation indispensable des matériels d'armement dans le cadre de la professionnalisation entraîne une légère augmentation du chapitre consacré à la recherche/développement alors que commence le remboursement de matériels qui correspondent à des programmes lourds engagés récemment par les forces armées : char de combat, frégate, avion de combat. Comme le montre le tableau suivant, qui repose sur des données de l'OTAN, la distribution des grands chapitres du budget de la défense en Espagne aura du mal à atteindre les objectifs d'équilibre fixés par le Parlement. Dans le budget 2002, l'organisation centrale de la défense représente 29, 3% du budget, l'armée de Terre, 36, 1%, la Marine, 15, 6%, l'armée de l'Air, 17,5% et l'Etat-Major de la Défense, 1,5%.

| | 1990-94 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 (estimation) |
|------------------------|---------|------|------|------|------|----------------------|
| Personnel | 64,9 | 66,1 | 67,5 | 66 | 63,9 | 64,9 |
| Equipements | 12,4 | 13,6 | 12 | 11,5 | 12,9 | 13,2 |
| Infrastructures | 1,2 | 0,7 | 0,8 | 1,8 | 1,7 | 2,5 |
| Autres dépenses | 21,2 | 19,6 | 19,7 | 20,8 | 21,4 | 19,3 |
| Total | 100% | | | | | |

Comme les années précédentes, la vente d'immeubles, de casernes et de terrains appartenant aux forces armées et devenus superflus en raison de la réduction du format organisationnel, ainsi que les anticipations financières du ministère de la Science et des Technologies pour le développement de programmes de modernisation, permettent de faire face à cette modernisation. Il faut ajouter aux trois programmes précédemment indiqués le programme de l'avion de transport. Les programmes de modernisation des chars de combat Léopard, le développement de la frégate F 100 et de l'avion de chasse européen EF-200 ont été présentés par les forces armées comme indispensables : on les a considérés comme devant avoir un effet multiplicateur sur l'industrie et la science espagnole, rengaine que l'on entend depuis les premiers programmes d'achats d'armement lancés au sortir du régime franquiste. Le ministère de l'Industrie puis le ministère de la Science ont accordé des prêts aux entreprises adjudicataires de ces programmes pour qu'elles puissent engager les études puis

le développement des premières unités. A la livraison des matériels, le ministère de la Défense doit rembourser l'argent prêté par les autres ministères en bénéficiant sur certains programmes de délais de remboursement très longs sans aucun type d'intérêts. La rigidité budgétaire va poser un problème important au ministère de la Défense : l'impossibilité d'augmenter les crédits du budget de la défense au-delà du montant d'inflation et alors que les livraisons de ces matériels ont commencé oblige les ministères concernés à négocier des accords internes pour que le ministère de la Défense ne soit pas déclaré en cessation de paiement, une situation qui de toute façon ne peut pas exister pour des raisons de politique économique et de logique comptable. Le ministère de la Défense finance cette année le programme de modernisation du char Léopard à hauteur de 245,62 millions d'euros, la frégate F-100 pour 338,46 millions d'euros, l'avion de combat européen EF-2000 pour 507,52 millions d'euros, l'avion de transport A-400M à hauteur de 54,45 millions d'euros. Le ministère de la Science et des Technologies continuera de financer les programmes déjà engagés ainsi que des programmes nouveaux. Le ministère de la Défense se propose de lancer le projet d'un bâtiment polyvalent afin d'accroître sa capacité de projection navale, un sous-marin capable de naviguer à de grandes profondeurs d'immersion et de lancer des missiles. Il devra aussi prendre une décision définitive sur le futur hélicoptère de combat.

Le budget 2002 prévoit que les dépenses courantes de fonctionnement n'augmenteront pas au-dessus du taux de l'inflation. Au sein de ce chapitre, les dépenses en combustible augmentent fortement : l'augmentation du niveau d'activité des unités en raison des engagements extérieurs, l'augmentation des prix des carburants et la nécessité de renouveler les réserves stratégiques expliquent cette hausse. La suppression du service militaire a conduit les armées à faire appel à la sous-traitance externe auprès d'entreprises privées pour faire exécuter un certain nombre de tâches jusque-là assurées par les militaires du contingent dans le domaine de la restauration, le nettoyage y compris la surveillance de certaines installations et dépendances militaires. Il faut aussi noter l'augmentation du budget publicité et communication destiné aux campagnes de recrutement d'engagés volontaires. Par contre, le budget alloué aux activités destinées à promouvoir la culture de défense dans la société est en baisse, ce qui vient contredire les dernières directives de défense nationale qui avaient fait du développement des actions en faveur de la promotion de la culture de défense une priorité.

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

| Budget 2002 | Millions d'euros | En % | Variation par rapport à l'exercice précédent en % |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------|--|
| Personnel | 3.744,98 (59,2%) | 100% | 2,8 |
| Biens et services | 832,91 (13,2%) | 100% | 1 |
| Sous-traitance | 93,46 | 11,2 | 2,2 |
| Alimentation | 89,39 | 10,7 | 1,8 |
| Maintenance infrastructures | 84,3 | 10,1 | -2,4 |
| Combustibles | 82,26 | 9,9 | 11,6 |
| Consommations (eau, gaz...) | 80,78 | 9,7 | -0,9 |
| Habillement | 63,28 | 7,6 | -8,3 |
| Indemnités journalières | 62,21 | 7,1 | 0,6 |
| Transport de personnel | 48,1 | 5,8 | 4 |
| Formation de personnel | 36,01 | 4,3 | 1,3 |
| Assistance hospitalière | 33,89 | 4,1 | -0,7 |
| Autres dépenses de fonctionnement | 159,23 | 19,1 | 1,3 |
| Dépenses financières | 0,41 (*%) | 100% | |
| Transferts courants | 80,26 (1,3%) | 100% | 1 |
| Organismes internationaux | 33,52 | 41,8 | 0 |
| Organismes autonomes | 31,48 | 39,2 | 0 |
| Action sociale | 12,51 | 15,61 | 7,1 |
| Autres transferts | 2,75 | 3,4 | -0,5 |
| Investissements | 1.615,89 (25,6%) | 100% | 1,1 |
| Modernisation | 869,41 | 53,8 | 0,7 |
| Maintenance armement et matériel | 526,06 | 32,6 | 1 |
| R+D | 188,18 | 11,6 | 2,9 |
| Autres investissements | 32,24 | 2 | 0,9 |
| Transferts de capitaux | 45,76 (0,7%) | 100% | |
| Actifs financiers | 2,44 (*%) | 100% | |
| TOTAL | 6.322,65 (100%) | | 2,1 |

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

Chapitre 6 : L'opinion publique espagnole et les armées : de la méfiance à l'indifférence

La grande méfiance des Espagnols à l'égard des militaires dans les premières années de la transition, le spectre du coup d'Etat militaire resté prégnant jusqu'au milieu des années 80, la forte hostilité à l'entrée dans l'OTAN, le rejet du service militaire donnent l'impression qu'ils rejettent en bloc tout ce qui touche aux questions militaires. Or les enquêtes d'opinion mettent en évidence que l'opinion des Espagnols à l'égard de l'institution militaire n'est pas plus négative que celle qu'ils portent sur d'autres institutions. Il n'y a donc pas une spécificité de l'opinion à l'égard du militaire mais une attitude plus générale de méfiance vis-à-vis de l'Etat, beaucoup plus marquée qu'en France et qui s'explique par l'Histoire. Par contre, l'opinion plus négative que l'on peut observer à l'égard des militaires s'explique par les situations conjoncturelles de crise qu'a connues l'Espagne en divers moments de son histoire récente.

1. Sécurité, forces armées et militaires, plus de nuances

Il faut distinguer l'opinion à l'égard des missions des armées (dans ce cas, la sécurité et la défense font toujours l'objet d'une opinion positive) de l'opinion à l'égard des forces armées comme institution, à l'égard desquelles le jugement est plus nuancé, et de l'opinion à l'égard des militaires qui elle, varie beaucoup en fonction de l'âge, des préférences politiques, et surtout du niveau d'études. On peut faire la même distinction en ce qui concerne la politique et les hommes politiques, la justice et les juges, l'enseignement et le corps enseignant, l'Eglise et ses prêtres.

En raison de l'ampleur du changement social et des transformations politiques en Espagne au cours des 25 dernières années, une photographie instantanée de l'opinion ne permet pas de mesurer les véritables mutations de cette opinion publique à l'égard du militaire. L'évolution dans le temps est beaucoup plus significative.

Dans la période pré-démocratique, les militaires sont perçus comme un véritable groupe politique. C'est ce qui ressort du rapport FOESSA⁷¹ publié en 1970 dans le chapitre 5 qui n'existe pas ! Ce chapitre qui traitait de la vie politique et associative fut censuré par le gouvernement de l'époque qui l'acheta à une maison d'édition appartenant à l'Eglise catholique. Ce chapitre fut retiré des ouvrages qui avaient déjà été brochés. Les données de l'enquête sur les forces armées sont de 1969. Toutes les personnes interrogées s'accordaient à dire que les armées étaient le groupe politique le plus important. Personne ne souhaitait s'affronter aux militaires et prendre le risque d'avoir à souffrir des rigueurs d'un code de justice militaire obsolète mais doté d'un pouvoir dissuasif très important par les prérogatives tout à fait exorbitantes qu'il conférait aux militaires en matière de sécurité publique⁷². Toute action, critique ou allusion mettant en cause un militaire ou les forces armées était susceptible d'être considérée comme une atteinte aux forces armées et passible d'une condamnation devant les tribunaux militaires. Les militaires sont par définition le pouvoir de fait qui joue le rôle de premier plan dans la vie politique de ces années-là. Le changement qui s'opère en quelques années est brutal. L'analyse des ouvrages actuels qui traitent de la vie politique espagnole montrent que les militaires et les armées ont disparu et ne sont plus pris en compte dans les phénomènes analysés. Les acteurs de la vie politique sont aujourd'hui d'autres acteurs sociaux ou d'autres catégories professionnelles mais les bruits de sabre qui ont tant inquiété à une époque ont complètement disparu. Cela ne veut pas dire bien sûr que les problèmes touchant aux armées ont disparu mais seulement que, cantonnés au champ professionnel, ils ont cessé d'occuper le devant de la scène politique. Beaucoup de jeunes Espagnols ont du mal à imaginer aujourd'hui ce que représentaient les forces armées dans la vie politique il y a à peine 25 ans et apprécient mal la distance parcourue. La démocratie paraît être aujourd'hui le régime allant de soi quand l'histoire politique de l'Espagne des XIX^e et XX^e siècles est émaillée de bruits de bottes.

Les armées sont devenues une grande muette et le silence qui les entoure en est même devenu assourdissant : elles sont introuvables sur des questions qui pourtant concernent directement la dimension militaire. C'est la conséquence du mouvement de balancier inévitable qui devait accompagner le changement politique et cette situation perdure jusqu'à aujourd'hui.

Le rapport FOESSA de 1975 met en évidence la résistance au changement dans les perceptions de l'opinion publique puisqu'une large

⁷¹ Ce rapport porte le nom de la fondation qui le publia, la Fundacion de Estudios de Sociologia Aplicada (FOESSA).

⁷² Voir sur cette question le très intéressant ouvrage de Ballbe, M. : *Orden publico y militarismo (1812-1983)*, Madrid, Alianza Editorial, 1983.

majorité de celle-ci (66%) continue de croire que les militaires constituent une force politique influente. Une enquête semblable menée à la même époque auprès des universitaires donne le même chiffre. En dépit des grands changements politiques de la deuxième moitié des années 70, les stéréotypes ont la vie dure parmi les élites qui vont réaliser l'alternance au pouvoir au sortir des années de transition. Joaquin Arango, un membre du groupe de prospective chargé de penser la stratégie au parti socialiste (PSOE) a reconnu dans un ouvrage publié en 1986 que lors de la tentative de coup d'Etat du 23 février 1981, les principales instances dirigeantes du parti durent admettre leur méconnaissance des réalités des questions militaires et que les positions prises jusque-là étaient surtout dictées par des stéréotypes⁷³.

Le PSOE s'affirme déjà en 1981 comme la grande force du changement et donc de l'alternance au pouvoir face à une coalition usée de centre-droite. C'est en octobre 1982 que le PSOE est élu par une majorité absolue. Il semble alors que l'opinion publique se soit adaptée plus vite que les forces politiques à une réalité militaire qui n'était plus celle du début des années 70.

L'enquête réalisée immédiatement après la tentative de coup d'Etat du 23 février 1981 par le Centre d'Etudes Sociologiques⁷⁴ montre que si 44% des Espagnols se déclarent surpris par les événements qu'ils ont vécus, 41% disent qu'ils n'ont pas véritablement ressenti d'inquiétude. Seulement 10% soutiennent la tentative de coup d'Etat tandis que 11% seulement considèrent que ces événements ont mis la démocratie en danger. Il ressort de cette enquête que la majorité considère que l'épreuve a été bénéfique et contribue au renforcement de la démocratie et que plus grand monde ne croit que les difficultés politiques et sociales du pays peuvent être réglées par un coup d'Etat militaire. Le changement est très important car ce n'était pas le cas quelques années auparavant. En 1989, face aux échéances électorales, les Espagnols ne sont plus que 5% à considérer qu'une intervention militaire peut constituer une solution aux problèmes. Bien peu (14%) croient que des risques d'interventionnisme militaire persistent.

A la fin des années 80, les relations entre les armées et la société espagnole sont perçues comme étant normalisées dans le cadre d'une démocratie. L'opinion publique estime que le pouvoir d'influence s'est déplacé vers d'autres acteurs sociaux. Plus personne ne considère les armées comme une force politique. Malgré cette "normalisation", les enquêtes montrent la persistance de préjugés par rapport aux armées comme d'ailleurs à l'égard

⁷³ Burns Marañon, T. : *Conversaciones sobre el socialismo*, Barcelona, Plaza y Janes, 1986.

⁷⁴ Centro de Investigaciones Sociológicas (CIS), équivalent de l'IFOP en France.

d'autres institutions de l'Etat. Une opinion négative à l'égard du militaire subsiste dans certains segments de l'opinion publique qui sont aussi des leaders d'opinion. C'est le cas des jeunes citadins, des plus diplômés et ceux qui déclarent se situer à gauche. Les enquêtes montrent que la variable la plus importante concerne le facteur générationnel.

Dans la deuxième moitié des années 80, alors que la démocratie est stabilisée et que la société espagnole est en voie de modernisation rapide, on assiste à une "routinisation" de l'attitude à l'égard des forces armées. En raison de ce phénomène, on assiste même à un affaiblissement de l'image des forces armées par rapport à la période précédente.

La participation militaire de l'Espagne, pourtant très limitée à l'effort de la coalition alliée de la guerre du Golfe, car réduite à l'envoi d'unités navales pour surveiller l'embargo, provoque un changement d'image en faveur des armées. Mais l'exploitation des résultats par les médias se fait de manière sélective, la tendance générale consistant à occulter l'ampleur du changement et à mettre l'accent sur les critiques. La communication-spectacle privilégie l'émotion, le spectaculaire, les rappels historiques de situations douloureuses⁷⁵. Une analyse qualitative des résultats de ces enquêtes, de ceux qui ont été publiés, de ceux qui ont été occultés et de ceux qui furent communiqués par les télévisions, nous montrerait les décalages entre la réalité objective et la lecture privilégiée dans les médias. Ce sont les aspects les plus négatifs, les plus polémiques qui ont été mis en avant et qui ont occulté l'information objective, peut-être jugée moins spectaculaire. La distorsion que l'on constate n'a pas donné lieu à une mise au point du gouvernement dont la position officielle juge qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir une polémique qui aurait fait la joie des secteurs les plus radicaux et aussi les plus actifs de l'opinion publique. L'attitude du gouvernement ne fut pas toujours comprise dans les armées : cibles des attaques, durement critiquées, les armées ne pouvaient pas répondre et eurent le sentiment que le gouvernement n'assumait pas ses responsabilités en n'apportant pas de démenti aux utilisations partiales des enquêtes. Une étude rigoureuse de la question reste à faire.

L'image positive des armées s'accroît avec l'envoi de troupes espagnoles au Kurdistan au sortir de la guerre du Golfe et cette image atteint un niveau record avec la participation de troupes espagnoles dans les diverses

⁷⁵ Les conditions de vie lamentables de la troupe à Cuba au moment de la guerre de 1898 contre les Etats-Unis, les massacres dans le Rif du début du XX^e siècle causés par l'état d'impréparation des armées espagnoles, la semaine tragique de Barcelone en 1907 qui naît du refus des conscrits de partir pour le service militaire et qui se termine dans un bain de sang sont autant de souvenirs tragiques d'une histoire difficile dans laquelle les armées eurent souvent le mauvais rôle.

missions de maintien de la paix en Bosnie. Tous les instituts de sondage⁷⁶ privés confirment les bons résultats donnés par l'organisme officiel de sondage, le CIS.

Les évaluations concordantes de tous ces organismes mettent en évidence des résultats intéressants. Sur une échelle allant de +100 à -100 destinée à mesurer la légitimité des institutions, certes loin derrière la Couronne qui caracole en tête avec 69 points, les armées obtiennent 22 points très loin devant les partis politiques qui font l'objet des plus graves critiques, qui sont les plus mal notés et se situent à -36, ce qui ne laisse pas d'être préoccupant et reflète cette crise du politique que l'on observe dans toutes les démocraties aujourd'hui et qui fragilise les modalités classiques de représentation. Toutes les enquêtes en provenance de différentes sources montrent les mêmes tendances sur toute la période allant jusqu'en 1996.

2. La banalisation du militaire délégitime-t-elle les armées ?

A cette date, les enquêtes font apparaître un élément nouveau et intéressant : on constate de nouveau une diminution des opinions favorables à l'égard des armées qui introduit un décalage par rapport à l'opinion favorable vis-à-vis des militaires qui se maintient à un niveau plus élevé. Ces données traduisent un processus de délégitimation sociale de l'institution⁷⁷ : c'est l'utilité sociale de la profession militaire qui est mise en question. Une différence s'opère avec la participation aux opérations de maintien de la paix, qui elles continuent de bénéficier d'une forte légitimation dans l'opinion publique. Les enquêtes montrent que les Espagnols considèrent que le militaire "traditionnel" a vécu et que la guerre classique est devenue improbable. Par conséquent, une armée classique ne sert plus à rien.

3. Une autre hypothèse

Une analyse plus détaillée de ces enquêtes nous montre que la variable explicative la plus sûre de cette remise en cause de l'utilité sociale des armées tient à la critique quasi-unanime au sein de la société espagnole de l'obligation du service militaire. Cette critique est une constante inscrite dans la longue durée comme le montre l'analyse de la littérature sur le sujet⁷⁸. Le service

⁷⁶ INCIPE, DEMOSCOPIA, ASEP, CIRES

⁷⁷ Sur ces questions voir Caplow, T. et Vennesson, P. : *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, 2000.

⁷⁸ Martinez-Paricio, J., 1987

militaire a toujours été perçu comme une contrainte, un tribut. C'est l'impôt du sang. On ne peut donc avoir une opinion favorable de celui qui l'impose. L'histoire de la conscription en Espagne conduit à mettre en évidence les difficultés rencontrées pour faire accepter le service militaire obligatoire et universel. Son universalité ne s'impose que sous le franquisme puisque jusque-là, de nombreux mécanismes permettent d'échapper à l'obligation militaire, ce qui montre la résistance de puissants groupes sociaux à sa généralisation. Les recommandations et avertissements qui sont donnés aux responsables du recrutement confortent l'idée que le service militaire n'a jamais été accepté tout comme l'abondance des écrits qui vantent les mille et une méthodes employées pour échapper à la conscription⁷⁹. Même si l'obligation de servir sous les drapeaux n'est pas toujours acceptée de bon gré dans des pays où pourtant le militaire est mieux accepté, il semble bien qu'il y ait une différence de seuil très importante avec l'Espagne.

Ce constat a des conséquences très importantes puisqu'on peut affirmer que dans les dernières années, l'état de l'opinion sur les militaires et sur les forces armées a été totalement soumis à l'état de l'opinion sur le service militaire... qui était largement négative.

Une autre enquête réalisée par l'Institut de la jeunesse⁸⁰ nous montre que le jugement que portent les jeunes espagnols qui ont satisfait à l'obligation militaire est très différent selon qu'ils ont occupé un poste considéré comme protégé ou un poste plus exposé. Le jugement des premiers est plus critique et leur opinion est encore plus négative au terme du service militaire qu'au moment de leur intégration. Ceux qui considèrent avoir fait leur service militaire à des postes plus exposés où l'astreinte de travail est plus grande formulent un jugement plus nuancé. L'ensemble des données consultées permet de penser que le lien existant entre l'accomplissement de cette obligation et la défense nationale n'est pas très clair pour l'opinion publique. Si en son époque, il s'agissait de se mettre au service du Roi, il semble bien que le service militaire ait été largement perçu comme une obligation au service des militaires. Il existe une abondante littérature sur le rejet du service militaire en diverses périodes historiques. Le concept de conscience nationale de défense étant enraciné, la culture politique telle qu'elle se dégage de cette littérature montre que les nécessités de la défense ne font pas partie des valeurs citoyennes.

⁷⁹ A la fin du XIX^e de nombreux Espagnols n'hésitèrent pas à venir s'installer en France pour fuir le service militaire.

⁸⁰ Instituto de la juventud.

Jusqu'à une date très récente, la défense est assimilée au militaire et le militaire est assimilé aux officiers généraux. Avec la démocratie, l'officier général cesse d'être au centre des préoccupations et se voit déplacé au profit du service militaire comme catalyseur du débat sur les armées et la défense. Le service militaire prit dans les années 90 une place démesurée dans le débat public. Un ouvrage publié en 1996 consacré à l'analyse des grandes questions susceptibles de remettre en cause l'avenir de l'Espagne illustre bien le propos, même s'il revêt un caractère quelque peu anecdotique : l'auteur identifie six problèmes majeurs au nombre desquels le service militaire, qui se trouve placé sur un même pied que les nationalismes et les mouvements indépendantistes, l'absence de solutions politiques alternatives, la corruption, le pouvoir des journalistes, la perte d'idéal de la jeunesse et la démoralisation⁸¹.

Toutes les enquêtes mettent en évidence qu'il n'existe aucune menace directe pour les Espagnols. La sécurité et la défense sont deux termes qui sont confondus et qui n'intéressent pas. Une série d'enquêtes sur la longue période montre qu'à peine 1% des Espagnols déclarent s'intéresser aux thèmes de défense. Ce chiffre s'élève à 3% au moment de la guerre du Golfe mais il est retombé immédiatement après la cessation des hostilités. Ces enquêtes faisaient apparaître dans les années 90 un comportement enclin à la négociation diplomatique et au compromis en cas d'affrontement avec un ennemi y compris si des intérêts espagnols étaient en jeu. Suite à la crise de l'îlot Leïla/Persil en juillet 2002 et au changement de ton de la diplomatie espagnole ces dernières années, il serait intéressant de voir si cette tendance se maintient. Les Espagnols considèrent n'avoir aucun intérêt pour la défense et que, sur la scène internationale, l'une des premières priorités est de lutter pour éviter la guerre. En 1997, selon le 5^{ème} rapport de l'Université Complutense sur la société espagnole, 41% de ceux-ci se déclarent prêts à participer personnellement à la défense tandis que 58 % y sont opposés. On peut être surpris de voir que, même en Catalogne ou au Pays Basque, le sentiment de défense de sa propre communauté d'appartenance est très faible. Mais il est vrai que des enquêtes récentes tendent à montrer que chez les jeunes le sentiment identitaire de type nationaliste tend à diminuer.

Il faut évidemment replacer ces résultats dans leur temps : dans les années 90, l'idée de récupérer les dividendes de la paix est assez généralisée dans un contexte où prévaut l'idée que les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, d'aide humanitaire, d'aide aux populations civiles en cas de catastrophe naturelle, vont prendre le pas sur des actions plus engagées militairement. L'idée que les armées sont transformées en organisation humanitaire se vend bien. L'iconographie des revues militaires officielles en

⁸¹ Hidalgo, D. : *El futuro de España*, Madrid, Taurus, 1996.

Espagne est sur ce point très révélatrice : l'idée dominante est celle de la démilitarisation des unités ; le militaire aide des populations en difficulté en distribuant aliments et médicaments, il est de toute façon désarmé vue la nature de ses missions. La tenue de ville de couleur bleue prévaut sur le treillis. Par contre, l'idée qu'une partie du budget de l'aide humanitaire puisse être inscrite au budget de la défense pour satisfaire à l'exécution de ces nouvelles missions n'apparaît nulle part. Ce type de communication explique certainement que l'opinion publique manifeste une position ambiguë faite à la fois de désintérêt pour les militaires mais aussi d'approbation et même d'enthousiasme à l'égard des missions humanitaires. Les enquêtes montrent les limites de l'engagement puisqu'une majorité oublie rapidement les grandes déclarations altruistes lorsque sont évoqués les risques potentiels de ces actions ; elle est encore plus large si l'emploi de la force est envisagé.

On remarque aussi que cet engouement ne correspond pas à une vision universaliste car si l'appui est total pour des opérations destinées à aider les nationaux, on trouve encore une large majorité en faveur d'interventions dans des pays amis, socialement et culturellement proches. Par contre, cet altruisme disparaît à l'égard des peuples lointains ou appartenant à des civilisations différentes. Un constat que les enquêtes d'opinion permettent de faire dans bien d'autres pays.

Les enquêtes du CIS nous montrent qu'au moment de l'engagement des armées en Bosnie, l'opinion publique espagnole témoignait d'un appui sélectif à l'engagement de troupes qui varie selon le type de mission. L'adhésion était totale pour la participation à des actions humanitaires, plus partagée pour les actions d'interposition ; quant au soutien à une action militaire, il était faible. On observe une double morale : après la guerre du Golfe, ceux qui estimaient que l'Espagne aurait dû apporter une contribution supérieure n'ont cessé d'augmenter à partir du moment où a été comprise la faiblesse du risque pour les troupes espagnoles. Quelques années plus tard, au moment de la crise yougoslave, pratiquement un chiffre égal à ceux qui considéraient que l'Espagne aurait dû davantage s'engager dans la guerre du Golfe estime qu'il fallait à tout prix éviter l'intervention de troupes espagnoles.

Il faut se garder de tout triomphalisme. Certes, dans la première moitié des années 90, la participation des forces armées espagnoles aux opérations de maintien de la paix a donné l'occasion de montrer d'elles une image valorisante fondée sur des thèmes porteurs pour la société espagnole, et ce pour la première fois depuis la transition démocratique : la paix, l'humanitaire. Il faudrait remonter loin pour trouver une telle image et surtout consensuelle. Sous le franquisme, une attitude favorable à l'égard de la chose militaire

signifiait l'adhésion au franquisme ; avec la démocratie, manifester son désintérêt à l'égard des questions de défense assimilées aux armées est l'expression de ce désir de vouloir tourner le dos au passé et donc une expression de la "modernité".

Nous pensons que les évolutions de l'opinion publique ne peuvent se comprendre que si on les remet en perspective par rapport à des tendances lourdes. Ce qui veut dire que l'embellie observée ne peut pas être perçue comme un virage définitif de la société espagnole. Comme dans de nombreux autres pays, l'enthousiasme pour le maintien de la paix tend à se modérer comme le montrent les enquêtes d'opinion. Trois enquêtes de l'INCIPE de 1991, 1993 et 1994-95 montrent une tendance à la diminution du soutien à la participation dans les missions de paix en Bosnie : l'adhésion passe de 59% à 47% et les avis négatifs de 42% à 46%. La tendance est plus importante que les chiffres. Passé l'enthousiasme de départ, c'est la routinisation et l'impression que les objectifs affichés ne peuvent pas être atteints rapidement après la phase aiguë de la crise qui provoque la lassitude.

Cette lassitude est observable aussi chez les militaires. Des enquêtes menées auprès des troupes espagnoles en Bosnie montrent, comme d'ailleurs les enquêtes menées par d'autres pays auprès de leurs troupes, qu'un phénomène de lassitude s'instaure lorsque les missions s'installent dans la routine et reproduisent la vie de caserne, source de démotivation. Seul un effort de pédagogie peut permettre aussi bien à l'opinion publique qu'aux soldats en mission de comprendre le bien fondé de l'action. Encore faut-il que les objectifs soient clairement définis. La complexité des situations paraît rendre difficile une explication simple.

Il faut donc être très vigilant et ne pas perdre de vue que des gains spectaculaires sur le court terme peuvent avoir des effets pernicieux sur le long terme.

4. Le critère de l'efficacité comme source de légitimité

L'évolution positive de l'image des armées dans la société espagnole liée à la participation aux opérations de maintien de la paix a produit des effets qui n'avaient pas été prévus en ce qui concerne le système d'hommes. L'appui de la société espagnole à la participation aux opérations de maintien de la paix est sous-tendu par l'idée que seuls des professionnels et des volontaires peuvent être engagés dans ces missions. En revanche, le rejet de l'engagement de

militaires du contingent est absolu⁸². L'argument avancé est celui de l'efficacité des troupes professionnelles.

Il apparaît très clairement que le critère d'efficacité des organisations, qui est une des valeurs dominantes de nos sociétés, guide aussi la mesure de la légitimité de l'organisation militaire. Cette idée est largement partagée dans les armées hautement technicisées, telle que l'armée de l'Air en Espagne, comme le montre une enquête de 1991⁸³. Mais une enquête réalisée en 1989 par le ministère de la Défense, auprès des jeunes aspirant à embrasser une carrière militaire, montre la même conviction, ce qui est beaucoup plus étonnant puisque cette enquête fut réalisée à une époque où les critères de légitimation des armées ne paraissaient pas aussi clairs.

Au tournant des années 90, on voit clairement l'amélioration très importante de l'image des armées dans l'opinion publique. Toutefois, ce changement ne s'accompagne pas d'un renouveau de la légitimité du service militaire à l'encontre duquel, au contraire, les arguments en faveur de la suppression s'accumulent.

5. Le service militaire comme source de délégitimation

A la même époque, les deux grands partis de gouvernement, PP et PSOE, votent une nouvelle loi d'organisation du service militaire, montrant ainsi leur attachement à l'institution. Le décalage est très grand entre la société et la classe politique. L'important effort de dépoussiérage du dispositif et l'adoption d'une législation très permissive sur l'objection de conscience n'ont pas permis de parvenir à une régulation de l'obligation militaire qui soit acceptable par la société espagnole. La reconnaissance du droit à l'objection de conscience va être détournée de sa philosophie première pour être conçue comme une voie alternative normale pour échapper à l'obligation militaire. Les dispositions très souples du droit à l'objection ne pouvaient conduire qu'à l'instrumentalisation du dispositif par une société espagnole largement convaincue de l'inutilité du service militaire. Son non-accomplissement était certainement vu dans les dernières années davantage comme un référent social positif que l'accomplissement de l'obligation.

⁸² Les baromètres d'opinion du CIS ne laissent aucun doute sur ce point : cinq enquêtes réalisées pendant la guerre du Golfe et trois enquêtes réalisées sur la crise en Bosnie confirment cette tendance qui est aussi celle que dégagent les enquêtes de l'INCIPE et de DEMOSCOPIA.

⁸³ Martinez-Paricio, J. : *Enquête sur l'armée de l'Air*, Madrid, 1991.

L'objection de conscience est devenue un facteur d'inégalités et de discrimination sociale. La très grande permissivité du dispositif eut aussi des effets négatifs sur l'image des armées, jugées incapables de gérer le système et responsables d'une grave inégalité sociale, alors que ce système était simplement ingérable.

Les statistiques du ministère de la Justice qui avait en charge la gestion de l'objection de conscience sur le plan juridique sont très claires : dans un premier temps, on peut parler d'un rejet opportuniste de l'obligation militaire. Ce sont les jeunes citoyens diplômés qui demandent le statut d'objecteur ; dans les dernières années, la moyenne d'âge des demandeurs a nettement baissé ainsi que leur niveau d'étude, ce qui traduit une généralisation du système. On assiste même à un phénomène curieux dans les dernières années puisque les jeunes les plus critiques, c'est à dire les jeunes ayant une formation universitaire, vont changer d'attitude. Dans cette catégorie, les demandes de statut d'objecteur diminuent. La prestation du service militaire devient un acte de convenance. Les conditions de prestation de l'obligation sont devenues tellement souples (réduction du temps de présence dans les casernes, faible exigence de rendement, grande libéralité dans l'octroi des permissions de sortie) que le service pour ces jeunes diplômés en recherche d'un premier emploi est considéré comme plus rentable que l'objection en terme d'organisation de leur temps et comme un bonus pour le CV.

Il est encore plus surprenant de constater qu'en dépit de cette généralisation de l'objection de conscience, le nombre d'insoumis n'a cessé d'augmenter dans les dernières années. L'insoumission est un particularisme espagnol car on ne la retrouve nulle part ailleurs dans les mêmes proportions. Considérée comme un délit, elle signifie le rejet de toute prestation compensatoire à la société en contrepartie du refus d'exécuter le service militaire. Les enquêtes montrent que l'insoumission et dans une moindre mesure la désertion ont bénéficié dans les années 90 d'une certaine tolérance sociale.

Décider de passer du modèle de conscription au modèle professionnel revenait à trancher un nœud gordien. La mutation était inévitable pour faire cesser une crise dans les relations civilo-militaires qui n'avait pas d'autre issue.

Une bonne partie des arguments utilisés pour entretenir cette stratégie de la tension entre la société et les forces armées tout au long de ces années relève d'une approche culturaliste qui part de cette hypothèse : la société civile et les armées sont deux réalités culturelles distinctes ; les valeurs de la société civile ne se retrouvent pas dans la société militaire et les valeurs de la société

militaire ne se retrouvent pas dans la société civile. Cette idée ne manque pas de fondement historique : le rôle des militaires dans le maintien de l'ordre public sous le franquisme montre l'autonomie qui leur est reconnue et leur rôle de réserve morale. Manuel Ballbé montre qu'une partie de la législation sur laquelle s'appuie l'exercice de ces pouvoirs exorbitants dans le maintien de l'ordre public est antérieure au franquisme⁸⁴. Le code de justice militaire en vigueur jusqu'à la transition est très éloquent. La notion d'autonomie militaire était encore défendue par certains officiers généraux comme principe organisateur dans les premières années de la transition mais disparut rapidement. La nouvelle organisation des pouvoirs dans une société démocratique ne laissait aucune place à des idées se fondant sur une vision archaïque de la société.

Mais les perceptions ont la vie dure. Le fait pour les militaires de recevoir une formation spécifique dans une académie militaire qui n'appartienne pas au système d'enseignement de droit commun, la formation en régime d'internat, le taux élevé d'endorecrutement des officiers et sous-officiers, la nature pyramidale de l'organisation militaire, le fait de défendre un système de valeurs propre et la spécificité de la carrière militaire sont autant d'éléments qui ont contribué à accréditer l'idée de l'existence d'une société militaire distincte de la société civile. Des arguments qui méritent d'être pris en compte dans une société fermée paraissent plus difficiles à défendre pour analyser les processus de socialisation dans une société ouverte telle que la société espagnole d'aujourd'hui. Ce serait nier la complexité des processus de socialisation. On peut d'ailleurs constater en Espagne que les arguments avancés à propos des armées ne le sont pas à propos de l'Eglise. Pourquoi une institution aurait changé alors que l'autre se serait enfermée dans un mode de fonctionnement archaïque ?

On voit bien que le rejet du service militaire a cristallisé un débat en décalage total par rapport à la réalité. C'est ce que nous montre l'analyse de l'identité militaire.

⁸⁴ *op.cit.*

Chapitre 7 : Culture de défense

L'amélioration de l'image des forces armées dans l'opinion publique n'est pas allée de pair avec la manifestation d'un plus grand intérêt pour les questions de sécurité et de défense. Une grande partie de l'opinion publique, des leaders d'opinion, des intellectuels et du système d'enseignement ne manifeste aucun intérêt pour des questions qui n'appartiennent pas à la sphère de leurs intérêts et préoccupations immédiats. "La croyance est assez répandue que nous vivons dans un monde idyllique dans lequel il n'existe ni danger ni menaces extérieures" comme le constate l'un des experts sur les questions stratégiques⁸⁵, opinion qui est partagée par le cercle très restreint des spécialistes de questions de sécurité et de défense de ce pays. La participation d'unités espagnoles dans les missions internationales a même renforcé ce désintérêt et l'argument qui est évoqué est imparable : puisque ces missions, considérées comme des succès, ont été menées à bien avec des moyens très limités comme le reconnaissent les personnes qui en sont satisfaites, alors pourquoi leur consacrer davantage de moyens ? La culture de défense reste très faible et les gouvernements successifs depuis la transition ont toujours mis l'accent sur la nécessité de la renforcer. La Directive de Défense Nationale 1/2000 en est le plus récent exemple. Mais les moyens ont toujours manqué et le budget 2002 accuse précisément la tendance à la réduction de la ligne budgétaire allouée à cette priorité déclarée.

Suite à la tentative de coup d'Etat du 23 février 1981, la composante militaire du ministère de la Défense fut à l'origine de l'organisation de toute une série de rencontres, de séminaires et de tables rondes qui réunissaient journalistes, leaders d'opinion, et intellectuels dans le but de rapprocher les mondes civil et militaire. Des préjugés tombèrent mais beaucoup d'autres trop profondément enracinés dans les particularismes de l'histoire espagnole sont restés bien accrochés. Des expériences maladroites furent menées pour essayer d'introduire dans l'enseignement secondaire des éléments de nature à améliorer la connaissance sur ces questions. L'initiative fut mal reçue dans un collectif peu réceptif à celles-ci. Les secteurs les plus politisés dénoncèrent la tentative de militarisation des écoles. La presse se fit l'écho de cet argument et le ministère de la Défense ne fut réellement ni en mesure de clarifier les objectifs

⁸⁵ Manuel Coma est universitaire et président du groupe d'Etudes Stratégiques : "Seguridad y Defensa, una disciplina aun incipiente", Madrid, *Revista Española de Defensa*, ministère de la Défense, n° 144, février 2000, p. 53.

qu'il poursuivait, ni de faire connaître l'état des négociations. Sur ce point comme sur d'autres, la difficulté de communication sur la chose militaire a fait que l'opinion la plus radicale qui était aussi la plus entendue en raison de son message simple et accrocheur s'est transformée en vérité. Au cours des dernières années, plusieurs tentatives ont été faites pour modifier cette situation, mais on a pu observer dans tous les cas un manque de volonté politique de la part des ministères respectifs pour déboucher sur des actions concrètes.

La situation dans les universités est très volatile à l'heure actuelle : on assiste à une multiplication des formations sur les questions de défense mais il est encore trop tôt pour en faire une évaluation. Jusqu'à une date récente, les universitaires qui se consacraient à ces questions étaient très peu nombreux et souvent tenus en suspicion en vertu de l'idée largement répandue et non seulement en Espagne que s'intéresser aux questions militaires signifie être militariste. Dans l'Espagne "progressiste" des années 80 et du début des années 90, un tel positionnement n'avait rien de très stimulant. Le niveau de la production universitaire souffrait de l'étroitesse du milieu. On trouve beaucoup de travaux descriptifs ou de nature historique, mais peu d'analyses de la politique de défense et de la politique étrangère. L'étude des relations internationales, qui a souffert pendant longtemps d'une quasi-ignorance, est aujourd'hui dominée par la culture américaine de relations internationales chez les générations les plus jeunes, notamment en raison de l'absence d'élaborations théoriques propres et de la généralisation de l'apprentissage de l'anglais. En dépit de la "vocation européenne" de l'Espagne, on trouve très peu d'études comparatives et les grands pays d'Europe paraissent avoir cessé d'être des références pour les futures élites⁸⁶.

Le Centre Supérieur d'Etudes de la Défense Nationale (CESEDEN) est créé en 1964. Son objectif est double : être "le principal centre d'enseignement militaire interarmées au sein des forces armées" et un lieu de rencontre entre civils et militaires pour réfléchir dans le cadre de groupes de travail et de cycles de conférences thématiques sur les aspects les plus divers de la sécurité et de la défense. Ces réflexions sont publiées dans les publications du Centre. En partenariat avec l'université Complutense de Madrid, le CESEDEN organise un master de sécurité et de défense. Il coopère aujourd'hui avec plusieurs universités pour développer des cours, notamment dans le cadre des

⁸⁶ Au début des années 80, les attitudes à l'égard de la France étaient tranchées. Soit elle était une référence, notamment intellectuelle, soit elle n'était pas aimée. Beaucoup considéraient que l'image de la France s'est considérablement améliorée aujourd'hui. Il n'y a plus de réactions épidermiques. Nous pensons plutôt qu'il s'agit d'indifférence car les jeunes espagnols ne font plus de la France une référence. L'américanisation des références et des modes de vie est passée par-là.

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

études doctorales ou de maîtrises, sur les questions de sécurité et de défense et les problèmes militaires. A côté de cette activité directement en relation avec l'Université, le CESEDEN assure les cours de formation interarmées des officiers d'Etat-Major, les cours d'accès au corps des officiers généraux, des cours de gestion des ressources humaines, les cours des Hautes Etudes Militaires (ALEMI) et des cours thématiques auxquels participent des civils, des hauts fonctionnaires de l'Etat, des hommes politiques, des parlementaires et des journalistes. Le CESEDEN organise aussi des rencontres périodiques avec des militaires latino-américains et des pays partenaires ou membres des organisations de sécurité et de défense auxquelles appartient l'Espagne. C'est aussi le siège de la Commission d'Histoire Militaire. L'Institut Espagnol d'Etudes Stratégiques (IEEE) est créé en son sein en 1970. Cet institut organisait des groupes de travail qui réunissaient civils et militaires. Leurs travaux sont publiés dans les collections de l'Institut. Depuis la réorganisation du ministère de la Défense de 1996, l'IEEE dépend de la direction générale de la politique de défense dans le but de renforcer les actions destinées à sensibiliser la société aux questions de défense. En 2001, l'IEEE est placé sous la dépendance de la direction des relations institutionnelles qui regroupe aussi la sous-direction du patrimoine historique et artistique et le service de communication et de relations publiques. Il est chargé de promouvoir la conscience nationale de défense. A ce titre, il est chargé de coordonner les actions ayant cette finalité avec le ministère de l'Education, les Universités, les établissements scolaires qui le désirent. L'IEEE a aussi pour mission d'apporter son aide aux institutions et personnalités du monde universitaire dans l'organisation de colloques, séminaires et tables rondes et d'aider la recherche. L'IEEE finance actuellement une émission hebdomadaire sur la défense qui donne lieu à des reportages sur la vie dans les unités.

Le commandement de la doctrine (MADOC) situé à Grenade a aussi vocation à développer les relations avec les universités. Il faut également citer l'Institut Gutierrez-Mellado et le tout récent Institut Elcano conçu comme une fondation financée sur fonds publics et participation des grandes entreprises espagnoles. Comme dans la plupart des pays d'Europe, les think tanks sont inexistantes. Dans un récent annuaire de ces organismes publié par l'Institut International d'Etudes Stratégiques de Londres (IISS), deux organismes espagnols apparaissent, le CIDOB de Barcelone et le groupe espagnol d'études stratégiques (GEEEE). Le CIDOB ne consacre que peu de travaux aux questions militaires.

La spécialisation sur les questions de sécurité et de défense et les problèmes militaires reste encore en Espagne assez largement une question d'initiative personnelle.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

Chapitre 8 : L'identité militaire, crise de croissance ou crise d'existence ?

Quelle place accorder au passé pour comprendre l'identité d'une institution multiséculaire au terme d'une réforme politique qui a conduit à une révolution copernicienne de la société espagnole et de ses institutions, la stabilisation démocratique pouvant être considérée comme une rupture par rapport aux deux derniers siècles de l'histoire politique de l'Espagne ? Les données objectives qui permettent de mesurer le changement dans l'institution nous conduisent à penser que si les données de l'environnement déterminent les conditions du changement, lorsque cet environnement change, alors l'institution change elle aussi. Cette hypothèse invalide la thèse d'une culture militaire autonome que nous avons déjà critiquée et qui fut celle des détracteurs du service militaire ses vingt dernières années. La remarque vaut pour toutes les sociétés ouvertes, y compris pour des sociétés où la démocratie reste encore très imparfaite⁸⁷.

L'Etat-Major de l'armée de Terre a lancé récemment un cycle de réflexion dans lequel se retrouvent des civils et des militaires afin de définir un nouveau mode de commandement. Cet exemple nous montre que les forces armées doivent aujourd'hui répondre à de nouvelles exigences dans la gestion des ressources humaines qui leur imposent de s'adapter aux problématiques de leur temps. La gestion des ressources humaines, la motivation comme instrument au service de l'efficacité, la démarche qualité, la redéfinition des rapports de travail, la communication, la recherche de nouvelles méthodes de formation et de promotion, la redéfinition de la discipline sont autant de notions en provenance du monde de l'entreprise mais que doivent intégrer les forces armées qui, avec la professionnalisation, vont aller puiser dans le même vivier de compétences que celles-ci pour nourrir leurs effectifs. Pour être attractive, l'institution ne peut se permettre d'être en décalage par rapport à la société dont elle est l'émanation. Toutes ces questions sont en lien direct avec la

⁸⁷ Une enquête menée sur l'ensemble des officiers paraguayens par les auteurs en 2001 montre que la thèse d'une culture militaire qui s'opposerait à la culture de la société civile ne tient pas davantage dans un pays où la culture démocratique est fragile et où la gravité des problèmes structurels, l'atomisation de la société et le rôle politique des forces armées jusqu'à une date récente pourraient favoriser le développement d'une contre-culture. Les résultats de l'enquête montrent que les militaires paraguayens ne sont pas aussi décalés que certains le disent par rapport aux valeurs de la société civile. L'ouverture de la société paraguayenne et l'environnement international sont les deux paramètres qui façonnent l'évolution de l'institution, y compris dans ce cas en l'absence de réformes d'envergure : Labatut, B et Martinez-Paricio, J. : *Encuesta a las grandes unidades de las Fuerzas Armadas de Paraguay*, 2001, non publié.

professionnalisation, qui ne peut être ramenée à la simple réduction des effectifs militaires : la professionnalisation est un processus complexe.

Comme dans toute organisation complexe, la capacité de l'institution à socialiser ses membres est la condition de son efficacité. Les forces armées sont une institution complexe qui en raison de la nature de ses missions doit aussi inculquer en plus des savoir-faire professionnels un système de valeurs qui lui est propre et qu'elle doit être capable de transmettre. Dans une société ouverte, ce corpus ne peut être en trop grand décalage par rapport à la société sous peine que l'institution soit remise en cause par le corps social. Il ne fait pas de doute que dans un contexte différent, l'institution peut développer une idéologie qui lui est propre, le militarisme.

La culture politique néo-libérale reconnaît pleinement la légitimité du concept de culture d'entreprise qui bénéficie aujourd'hui d'une forte légitimité sociale. Cette notion est même galvaudée au point d'être utilisée bien souvent sans que l'on prenne la peine de la définir. La forte reconnaissance sociale finit par dépouiller la notion de son signifiant.

Il n'en va pas de même avec les notions de culture militaire ou d'identité militaire dont l'usage reste étroitement limité au cercle des sociologues experts et dans lesquelles se révèlent des concepts difficiles à manipuler hors de ce champ et considérés comme sensibles politiquement.

Formuler l'hypothèse que l'on va identifier une identité militaire implique que l'on s'attache à démontrer des différences. L'interprétation des résultats est lourde de péril et les institutions sont souvent réticentes à se laisser étudier par des chercheurs qui lui sont extérieurs. Ce n'est pas là une particularité militaire, toutes les grandes institutions sont réticentes à ce genre d'exploration. Dès lors la question se pose de la fiabilité des instruments d'analyse dont on peut disposer pour étudier scientifiquement les caractéristiques sociologiques d'une institution. En ce qui concerne les armées espagnoles, on constate que celles-ci s'ouvrent progressivement aux méthodes des sciences sociales que le commandement tend de plus en plus à intégrer parmi les instruments d'aide à la décision. Ces outils sont d'autant plus nécessaires dans un contexte de fortes transformations. Le phénomène reste récent mais l'évolution de ces quinze dernières années montre qu'il y a une conscience accrue de l'utilité de l'analyse sociologique. On peut estimer également qu'avec les années un corpus d'information sociologique sur la longue durée est en train de se constituer, ce qui renforce bien sûr la richesse et l'intérêt de cette ressource.

L'armée de Terre dispose d'une direction des services techniques au sein de laquelle sont menées des études de sociologie. L'armée de l'Air, qui a eu un rôle pionnier en la matière, est dotée d'une section de sociologie qui dispose d'une importante base de données à l'heure actuelle. La Marine paraît avoir moins développé ce type d'instrument. L'évolution paraît aller dans le bon sens puisque aujourd'hui, l'institution s'ouvre davantage et accepte de fournir des données qui peuvent être exploitées par la communauté scientifique.

1. Militaires et civils

La multiplication des enquêtes, qui utilisent le même questionnaire et qui appliquent la même méthodologie sur des échantillons de populations semblables, permet d'obtenir une base de données conséquente pour procéder à une analyse suffisamment fiable des variables qui nous intéressent ici afin de déterminer si les militaires présentent ou non les caractéristiques d'une identité différente. Il s'agit là d'un travail inachevé et dont les résultats ne sont que provisoires⁸⁸. Les résultats qui sont exposés ici reposent sur l'exploitation des données recueillies auprès de quatre groupes différents. La typologie a été construite à partir de la profession de la personne ainsi que de celle de son père. On distingue :

- les personnes exerçant une profession non militaire et qui n'ont pas un père militaire⁸⁹ ;
- les militaires fils de civils ;
- les militaires fils de militaires ;
- les civils dont le père est ou a été militaire.

Il ne s'agit donc pas d'une enquête sur les militaires : les militaires ne représentent dans cette étude qu'un échantillon représentatif par rapport aux autres groupes. L'adoption de cette méthode permet de mesurer les éventuelles différences entre les divers échantillons représentatifs. Les résultats qui suivent ne sont qu'une première tentative d'interprétation.

On constate tout d'abord que tous les groupes partagent le même type de préoccupation en ce qui concerne la vie quotidienne. Les militaires montrent une préoccupation plus grande que les trois autres groupes à l'égard de la

⁸⁸ La constitution de cette base de données et son exploitation sont l'œuvre de Jesus Martinez-Paricio et de son équipe à Madrid. Elle est le résultat d'un labeur de plus de trente ans dans le domaine de la sociologie militaire dans des circonstances souvent difficiles étant donné la conjoncture.

⁸⁹ Jusqu'à une date récente, il n'y avait pas de femmes dans les armées espagnoles.

famille ; ils sont plus attachés à sa stabilité et à son équilibre. Les interrogations existentielles n'ont rien à voir avec l'activité professionnelle ni avec le milieu familial dans lequel ils ont vécu.

Tous ont vécu de la même façon et avec la même intensité les événements de leur temps.

On ne fait aucune différence entre civils et militaires en ce qui concerne l'identification des problèmes qui affectent l'Espagne ou dans les solutions qui pourraient être données pour les résoudre. On remarque par contre que les militaires et les civils fils de militaires se déclarent davantage concernés par la plaie du terrorisme, ces derniers considérant qu'ils peuvent être, au même titre que les militaires, des victimes du terrorisme. Par contre, il n'y a pas de différence entre civils et militaires sur les problèmes de la drogue, les inégalités sociales, le chômage, les difficultés économiques ou les problèmes d'environnement : les militaires sont des citoyens parmi d'autres qui ne sont ni ne se perçoivent comme mieux protégés. Leur niveau de sensibilisation aux problèmes n'est pas différent des autres groupes.

On observe par contre une grande différence en ce qui concerne l'identification à un système de référence. C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne leur identification géographique. Les plus identifiés à l'Espagne sont les militaires fils de militaires. Dans ce cas, on constate un effet de renforcement de la socialisation qui les fait se sentir surtout et avant tout espagnols ; chez les militaires qui ne sont pas fils de militaires ou les civils qui sont fils de militaires, cette identification à l'Espagne est moins forte mais reste élevée ; elle est faible chez les autres.

Dans leur rapport au temps, c'est la référence au futur et au présent qui domine aussi bien chez les civils que chez les militaires. Le passé ne constitue pas pour aucun groupe une référence importante et les réponses entre les groupes sont similaires. Par contre, les militaires manifestent une préoccupation plus grande pour le futur. Il est possible que ce trait soit lié à leur inquiétude sur l'avenir de la profession et de leur carrière.

Tous se déclarent satisfaits du présent et chaque groupe considère que les autres groupes sont dans une situation moins satisfaisante que la leur. Il s'agit de l'expression d'une manifestation d'autodéfense qui est un phénomène bien connu en sociologie. Les militaires n'y échappent pas.

Comment va évoluer leur situation par rapport à l'évolution de l'Espagne? Sur cette question, les militaires se montrent plus optimistes que les civils. Cette question présente l'avantage de nuancer la question précédente car

il y a plus de probabilités que la réponse donnée concernant le futur réponde à la réalité de leur opinion et soit moins déformée par un réflexe d'autodéfense.

A partir de ces résultats, on peut identifier quatre catégories d'Espagnols qui sont aussi des catégories classiques :

- les optimistes qui espèrent que leur bonne situation actuelle ne sera pas altérée dans l'avenir ;
- ceux qui ont de l'espoir, qui estiment que s'ils ont eu des problèmes leur situation ne peut que s'améliorer ;
- les anxieux qui pensent que le futur ne sera pas aussi favorable que ce qu'ils ont vécu jusque là ;
- les pessimistes qui n'ont pas d'espoir que leur mauvaise fortune présente et passée s'améliore.

Nous avons pris en référence le caractère traditionnel et conservateur des familles militaires, des militaires eux-mêmes et de la culture militaire en général. Au vu des résultats de l'enquête et sous réserve des précautions énoncées plus haut, il convient de s'interroger sur la pertinence de cette catégorie aujourd'hui. La seule différence entre militaires et civils se situe au niveau de leurs préférences idéologique puisque les militaires sont plus conservateurs que les civils. Pour tout le reste, on n'observe pas de différences significatives entre les divers échantillons.

La mesure des attitudes d'une population n'est pas un exercice aisé, encore moins quand il s'agit d'échantillons supposés représenter un groupe social déterminé. On ne peut pas non plus penser qu'un groupe professionnel déterminé présente des attitudes monolithiques ; il existe beaucoup de différences entre les sous-groupes dans une organisation aussi complexe que les armées. On peut néanmoins penser que cette approche globalisante permet de dégager quelques caractéristiques générales du groupe qui constituent un indicateur de tendance de leur comportement. Ainsi, dans le domaine religieux les militaires paraissent plus tolérant que les civils. Ils ne pensent pas que les désaccords au sein du groupe peuvent conduire à la disparition et croient donc à la continuité de l'institution. La totalité des personnes interrogées considère qu'il existe encore une série de valeurs qui permettent de distinguer le bien du mal.

Un certain nombre de caractères de personnalité paraissent s'expliquer par le fait d'avoir vécu dans un environnement "militaire" indépendamment du fait d'être militaire ou pas. Dans ce cas, les résultats font apparaître des opinions plus tranchées. Ainsi, cette catégorie n'accepte pas de voir un

problème tranché par une autorité ou un expert sans que l'on ait pris en compte leur opinion personnelle. Ils paraissent moins disposés à vivre au jour le jour sous prétexte que le futur est incertain. Ce groupe se montre aussi beaucoup plus réservé par rapport à sa capacité à peser sur les décisions du gouvernement.

Dans certains cas, la condition militaire détermine un certain nombre de positions que l'on ne retrouve pas chez les fils de militaires. Les militaires considèrent que ce n'est pas en se tournant vers le passé que l'on va trouver les réponses aux problèmes du présent. Ils se montrent aussi plus optimistes que les autres dans la capacité de l'Espagne à faire valoir et défendre ses intérêts sur la scène internationale même si de manière générale les Espagnols se montrent relativement optimistes sur cette question.

Une question ne manque pas d'intérêt : les militaires qui sont fils de militaires constituent le seul groupe qui manifeste un rejet de l'idée selon laquelle la vie n'a de sens que si la personne se consacre à une cause ou à un idéal ! Un bouleversement par rapport à d'autres temps.

Globalement, l'existence des forces armées n'est pas remise en question et leur degré de légitimité est celui de beaucoup d'autres institutions, comme nous l'avons déjà dit. Ces enquêtes donnent des résultats équivalents à ceux obtenus dans les enquêtes générales. Les chiffres sont semblables à ceux que l'on peut trouver dans d'autres pays à l'égard de leurs forces armées. Mais on peut penser que les nouvelles missions des forces armées amènent à poser la question de la redéfinition de la légitimité par rapport à la société. Le système militaire qui est accepté est en fait un modèle toujours moins militaire. Le succès d'une telle formule est bien mesuré par les enquêtes générales : le modèle d'armées qui retient l'agrément de l'opinion publique est un modèle d'armées plus réduites ; l'opinion publique estime que beaucoup d'argent est dépensé pour la défense et que tout ce qui tend à réduire les dépenses militaires est bienvenu. C'est une grande différence avec les autres dépenses publiques qui sont généralement considérées comme insuffisantes. Il y a sur ce point très peu de différences entre les groupes y compris parmi les groupes qui sont les plus favorables à la défense.

Une enquête réalisée auprès des jeunes aspirants de l'Académie militaire de Saragosse met aussi en évidence les perceptions divergentes à l'égard de l'institution de la part de ceux qui en leur qualité de jeunes officiers seront amenés à jouer un rôle décisif dans la formation des personnels de troupe incorporés à l'heure de grands changements dans l'institution militaire et dans les mentalités. Il faut prendre en compte que ces perceptions de départ

sont amenées à évoluer au cours de leur processus de formation. N'ayant pas eu la possibilité de soumettre un questionnaire à cette promotion au sortir de l'Académie, il n'a pas été possible de mesurer le changement. Nous partons de l'idée que ces idées vont évoluer. L'important pour l'instant est de prendre en compte la signification de ces idées comme préjugés sur l'institution. Ceci nous amène à constater que les aspirants qui prennent contact avec les armées pour la première fois ont des opinions différentes de ceux qui sont issus de la promotion interne et qui ont à ce titre une expérience dans l'institution. On remarque que ces derniers sont plus sceptiques et plus critiques. L'expérience les a-t-elle rendus plus réalistes ?

Deux autres enquêtes mettent en évidence les réserves des militaires à l'égard de l'institution : il s'agit de l'enquête sur les militaires professionnels de l'armée de l'Air et d'une enquête portant sur un échantillon de militaires ayant participé à des missions de paix en Bosnie. Il s'agissait de savoir si, au terme de cette expérience et s'il fallait recommencer, ils désireraient s'engager dans les forces armées : 26%, c'est-à-dire un quart, seraient prêts à prendre la même décision ; 39% seraient prêts à le faire à condition que certaines choses changent⁹⁰ ; enfin, 35% d'entre eux ne souhaiteraient pas devenir militaires. Il s'agit là des officiers et sous-officiers et ces chiffres globaux ne permettent pas d'identifier les motifs de leur réponse. Des variables comme l'âge, la situation personnelle, l'affectation, la carrière peuvent entraîner de grandes différences. Chez les soldats de la troupe, les résultats sont différents puisque 89% seraient prêts à prendre la même décision, parmi lesquels 38% souhaiteraient des changements.

Dans tous les cas, les réponses font valoir qu'il s'agit de décisions personnelles. Ils ne feraient rien pour inciter ou empêcher un parent ou un ami d'entrer dans les armées.

2. Des élèves officiers-idéalistes qui deviennent pragmatiques

Une enquête soumise à une promotion d'élèves-officiers de l'Académie Générale militaire de Saragosse et dont les résultats ne peuvent être comparés avec ceux de l'enquête précédente met aussi en lumière des résultats intéressants : les élèves-officiers de l'armée de Terre ne donnent pas de réponses différentes de l'ensemble des jeunes de leur génération. La seule différence significative tient à ce que les élèves-officiers se sentent identifiés à l'Espagne en tant qu'espace d'appartenance et de référence.

⁹⁰ On ne peut pas savoir lesquelles puisque aucune question ne fut posée sur ce thème.

Concernant les motivations qui les ont conduit à embrasser la carrière militaire, on constate normal le fait que les élèves-officiers de première année confirment par leur réponse leur décision d'entrer à l'Académie. Ils s'identifient à tout ce qui contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à l'institution. Ce qui les intéresse le plus, c'est leur armée, leur Académie et leur section. Le reste les intéresse mais beaucoup moins. L'effort qu'ils ont dû réaliser pour accéder à l'Académie et la satisfaction d'avoir réussi les conduit à faire passer les problèmes et les inconvénients sur un second plan. Avec l'Académie, la famille et les amis constituent les autres référents de l'identification.

L'intérêt qui les a poussés vers la profession militaire est tout d'abord un intérêt pour la défense. Le deuxième pôle d'intérêt tient à l'attraction pour le commandement, au désir de diriger et d'entraîner des soldats au métier des armes. Mais on remarque que l'identification à l'institution et l'attraction pour un système particulier de valeurs ne vient qu'en troisième position. Les autres motifs n'ont qu'une valeur anecdotique. La comparaison avec des promotions d'élèves-officiers de l'armée de l'Air plus avancés dans le cursus nous montre qu'avec les années les arguments changent : les plus anciens n'hésitent pas à faire valoir des considérations très pragmatiques. Dans l'armée de l'Air, le désir de voler constitue une motivation importante.

A l'unanimité, les jeunes officiers s'accordent à reconnaître que la raison d'être de leur profession est d'agir en accord avec les connaissances acquises à l'Académie. L'importance de l'histoire, des traditions et des règles de la profession militaire n'est pas remise en cause. Ils assument ces valeurs comme un héritage qu'ils ne peuvent et ne doivent rejeter. Par contre, cet héritage ne saurait hypothéquer le présent et encore moins l'avenir. Cette réponse permet de souligner la cohérence, la consonance selon Festinger, du système de valeurs des élèves-officiers. Ce qui a été imaginé et souhaité de la profession qu'ils ont choisie correspond aux raisons qui justifient leur entrée à l'Académie. Dans la même logique, les élèves-officiers considèrent que leur satisfaction sera de développer de nouvelles activités et de nouvelles missions pour le métier des armes. Ils conçoivent le métier des armes comme une activité dynamique. L'organisation militaire est complexe et la profession militaire ne l'est pas moins. Elle sera encore plus complexe à l'avenir. Pour assumer cette exigence de l'adaptation, ils demandent que soient mieux reconnus les mérites professionnels dans l'avancement de leur carrière. Dans l'armée de l'Air, 71% des officiers et sous-officiers manifestent cette même aspiration, qui se retrouve au fil des enquêtes successives.

Pour être utiles dans l'exercice de la profession militaire, les personnels interrogés estiment que les règles de fonctionnement doivent être adaptées en

fonction des situations. De ce fait, l'une des qualités requises est d'être capable de prendre des initiatives personnelles. Les élèves-officiers ne rejettent pas l'expérience professionnelle et institutionnelle de leurs chefs ni les obligations qu'impose le respect du règlement mais ils revendiquent en revanche la capacité à pouvoir valoriser leurs savoir-faire et apporter leurs propres idées sur la base de leur formation. Il faut prendre en compte qu'il s'agit d'élèves-officiers de première année, et donc de nouveaux. Ils ne conçoivent pas que l'exercice de la profession militaire repose sur l'application routinière de savoir-faire et de connaissances techniques. Ils estiment que la profession militaire est dotée d'un code de déontologie et de normes éthiques qui déterminent son exercice et que l'on ne peut au nom de l'efficacité professionnelle s'affranchir des principes éthiques.

L'enquête fait apparaître un autre aspect de la maturité des élèves-officiers : la recherche de la motivation de leurs subordonnés est une composante professionnelle importante. L'officier exerce le commandement mais il doit être aussi capable de gérer l'unité qu'il commande de façon responsable. L'unité forme un tout et il ne se place pas au-dessus d'elle. Les objectifs doivent être assumés par l'ensemble du groupe. Ces idées apparaissent dans d'autres enquêtes relatives aux officiers qui suivent le cours de l'École de Guerre et les officiers préparant le cours d'accès au généralat de l'armée de l'Air ; on le retrouve aussi dans les unités envoyées en Bosnie. L'officier se sent responsable devant ses subordonnés ; sa référence en la matière reste ses chefs mais pas tous. Il se reconnaît le droit de définir lui-même ceux dont l'exemple doit être suivi. L'enquête montre que la continuité hiérarchique n'est pas remise en cause. L'élève-officier veut être un meneur d'hommes mais en obéissant à ses chefs.

On pourrait évidemment faire une analyse plus fine de ces réponses. Les élèves-officiers furent interrogés dans la première étape de leur formation, au cours de cette étape *initiatique* dans laquelle la formation professionnelle de caractère technique s'accompagne de l'acquisition des valeurs spécifiques à la carrière militaire. L'approche de la carrière est encore largement idéalisée et raisonnée selon des catégories idéales. Il aurait fallu pouvoir mesurer les fluctuations dans l'ordre des catégories à l'issue de leur formation.

Ce qui est clair, c'est que comme chez l'immense majorité des Espagnols, le passé ne sert pas de modèle de référence, ils perçoivent une différence très importante entre l'officier d'aujourd'hui et celui d'hier. L'officier d'hier devait se soumettre entièrement à l'institution ; la carrière militaire était un sacerdoce. Aujourd'hui, le militaire est avant tout un technicien et un fonctionnaire dont l'exercice de la profession est encadré par un code éthique

auquel il ne peut se soustraire. Les élèves-officiers montrent par leurs réponses qu'ils sont avant tout des hommes de leur génération.

Les élèves-officiers estiment que leurs concitoyens n'ont pas une opinion négative à l'égard des forces armées. De ce point de vue, on observe une évolution puisque dans l'enquête de 1991 sur l'armée de l'Air, les militaires estimaient que leur image dans l'opinion publique n'était pas bonne. Cette évolution montre que depuis la transition démocratique, on assiste en Espagne à une normalisation progressive des relations entre les différents acteurs sociaux et que peu à peu, la fracture entre la société civile et les armées tend à disparaître. Il faut cependant remarquer que les élèves-officiers pensent qu'auparavant la situation était meilleure et que l'opinion à l'égard du militaire était meilleure. On observe sur ce point un effet de distorsion puisque comme nous l'avons déjà montré, les enquêtes d'opinion publique montrent une nette amélioration de l'image des armées depuis les années 90. La crise de l'identité militaire déjà annoncée par Morris Janowitz dans les années 60 appelle à redéfinir les relations forces armées sur des bases différentes. Cette exigence est encore plus forte dans une société qui abandonne le modèle d'armée de conscription.

Par rapport à l'emploi, les élèves-officiers considèrent qu'en début de carrière, ils sont privilégiés par rapport aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur universitaire puisque, étant sur une trajectoire professionnelle, ils n'auront pas à subir les affres du chômage. Ils s'estiment aussi mieux payés en début de carrière, mais que les diplômés de l'Université ont une meilleure progression de carrière. Ils mettent en avant que la carrière militaire considérée en tant qu'activité occupationnelle comme l'a définie Charles Moskos ne pourra jamais faire jeu égal avec les autres professions. Les enquêtes montrent qu'officiers et hommes du rang partagent la même analyse. De ce fait, ils demandent que la différence dans les rémunérations soit compensée par d'autres formes de reconnaissance, symbolique, sociale ou institutionnelle.

L'entrée à l'Académie militaire représente une étape importante dans la vie du nouvel élève-officier. Après avoir passé un concours très sélectif qui lui a demandé beaucoup de travail, son succès le conduit à envisager l'avenir avec optimisme. Il est sûr de lui et manifeste peu d'inquiétudes. A partir d'une série de questions destinées à mesurer le degré de satisfaction de leurs attentes, les résultats obtenus nous montrent un degré élevé de satisfaction : +86 sur une échelle allant de -100 à +100. Quand on analyse le détail des réponses, on peut détecter certaines frustrations et des nuances : certes, les élèves-officiers totalement frustrés sont très peu nombreux. On constate qu'à peine moins de la moitié d'entre eux (48 %) conseilleraient à un ami ou un parent de choisir la

carrière militaire. 29% se limiteraient à donner de l'information sans faire de suggestions. Mais ils ne formuleraient pas non plus un avis négatif. L'enthousiasme et l'optimisme dominant. Si l'on analyse les réponses données quelques années plus tard, on s'aperçoit que le pragmatisme prend le dessus. Qu'il s'agisse des élèves-officiers en cycle final de formation de l'école de l'Air ou des jeunes officiers des unités en mission en Bosnie, tous ont modéré leur enthousiasme de départ et ont découvert des aspects de la profession qu'ils n'avaient pas soupçonnés. Ils considèrent que dans l'avenir, ce sont ce que l'on appelle les nouvelles missions qui constitueront l'essentiel de l'activité des forces armées. Les forces armées opèreront dans le cadre de missions internationales multilatérales sous l'égide de l'ONU ou de l'OTAN. Il pourra s'agir de missions de maintien de la paix mais aussi d'opérations militaires. Ces idées ne font que refléter l'air du temps et il est probable que suite aux attentats du 11 septembre 2001 et aux tensions avec le Maroc, les réponses ne soient plus exactement les mêmes. Il paraît plus intéressant de souligner que dans le déroulement de leur carrière ils pensent qu'ils seront amenés à connaître des affectations au sein d'armées étrangères, ce qui montre que l'avenir de la défense réside dans une approche multilatérale.

Ces orientations ne sont pas nouvelles puisque les promotions des années 1986-89 imaginaient déjà leur avenir de la même façon. Cette vision de leur avenir les amène à insister sur leur besoin en formation qui oblige à des mises à niveau régulières. Leur champ de connaissances devra aussi s'élargir à d'autres domaines qui ne sont pas propres à la condition militaire. Les armées sont vues comme une organisation ouverte sur les autres systèmes militaires mais aussi sur la société civile, considérant qu'il pourrait être utile que certains officiers puissent s'intégrer pour un temps à des entreprises. Exigeants sur la qualité de la formation, ils mettent aussi l'accent sur la nécessité de pouvoir aussi disposer de temps personnel et de mener une vie de famille.

3. "Modèles" et pragmatiques

A partir d'une large série de questions destinées à mesurer leur niveau d'engagement professionnel, leur degré de soumission, leur façon de penser, soit dépendante et conformiste ou indépendante et critique, cinq idéaux-types ont pu être identifiés. Deux idéaux-types dominant. Le pragmatique (63%) et l'officier modèle (33%). Appliqué aux sous-officiers de l'armée de l'Air, le questionnaire donne les mêmes résultats. Les résultats obtenus sur les militaires en Bosnie sont différents : 55% de militaires modèles et 33% de pragmatiques. Les premiers s'identifient totalement à l'institution, leur choix ne repose pas sur des questions personnelles, leur rôle est d'exercer le commandement. Les

pragmatiques adhèrent eux aussi à l'institution mais de façon plus nuancée. Ils considèrent la carrière militaire comme une profession parmi d'autres et leur choix a pu être déterminé par des considérations personnelles ou matérielles.

Le militaire espagnol à l'image de tout citoyen espagnol est immergé dans un profond processus de changement. Ce changement est accepté car considéré comme une loi du temps et à ce titre inévitable. La période de l'isolationnisme a disparu des mémoires. L'enthousiasme excessif que l'on pouvait percevoir il y a encore quelques années s'est tempéré. L'optimisme reste dominant mais il est admis que les avantages de l'intégration européenne vont inévitablement de paire avec des difficultés. La convergence économique au sein de l'Europe va de paire avec la convergence des valeurs, des comportements et des attitudes. Le passage aux armées professionnelles est souhaité par la majorité des militaires depuis longtemps. Celui-ci, inévitable selon eux, a été retardé par des considérations politiques et non pas militaires. La transition entre le modèle de conscription et le modèle professionnel s'est effectuée en très peu de temps parce qu'il n'y avait pas d'autre alternative possible. Les militaires se sont habitués à l'idée de l'adaptation et du changement permanent pour faire face aux défis que pose le nouveau système d'hommes. Les défis sont immenses car le changement de format organisationnel implique de redéfinir la stratégie et la tactique, le concept d'emploi des matériels et des hommes. Mais par-dessus tout, c'est à une redéfinition de la condition militaire qu'appelle la professionnalisation. Dans ce nouveau cycle, les transformations inévitables ne laissent pas les militaires espagnols face à eux-mêmes puisque les autres pays européens sont engagés sur la même voie.

Chapitre 9 : Qualité de la vie militaire et culture professionnelle militaire

Les militaires espagnols traversent une crise d'identité qui s'explique par les bouleversements que connaît l'institution et qui imposent des adaptations importantes. Cette crise naît aussi des distorsions que nous avons déjà signalées dans les perceptions croisées de la société civile et de l'institution militaire.

Les enquêtes portant sur la mesure de la qualité de vie au travail qu'a réalisé le ministère du Travail ces dernières années (1998-2001) permettent de compléter et affiner les analyses précédentes. Ces enquêtes ont pour but d'étudier la satisfaction sur le moment et sur le poste occupé au moment de l'enquête. Elles ne s'intéressent pas à l'emploi qui était occupé antérieurement et prétendent seulement connaître les conditions concrètes de réalisation de l'activité professionnelle sur le moment dans les différents secteurs d'activité. C'est ce qui permet de connaître l'opinion des militaires sans que l'on puisse savoir l'emploi qu'ils occupent ni l'arme dans laquelle ils servent. Ces enquêtes ne concernent que les militaires de carrière.

On peut considérer que l'échantillon est suffisamment représentatif pour fournir des orientations fiables sur l'état d'esprit des militaires par rapport à la satisfaction professionnelle. Ces enquêtes offrent un éclairage différent et très instructif sur l'approche de la profession. Les critères d'évaluation qui sont utilisés sont aussi bien objectifs que subjectifs et ont permis d'élaborer un certain nombre d'indices de satisfaction.

Nous avons comparé les résultats obtenus auprès des militaires avec les résultats de l'ensemble de l'échantillon. Cette méthode a ses limites et peut induire une certaine marge d'erreur étant donné qu'il est difficile de comparer des activités professionnelles qui, dans certains cas, sont très éloigné du style de vie militaire. Comparer des situations qui ne sont pas comparables ne mène pas à grand chose. Nous avons toutefois considéré que la comparaison des résultats pouvait permettre de mesurer la distance qui peut exister entre un groupe professionnel déterminé, en l'occurrence les militaires et le groupe de référence beaucoup plus large, la population active en général ; cela permet de mesurer la plus ou moins grande distance entre la *culture professionnelle* du militaire espagnol

et celle du reste de la population active. L'analyse d'une série d'enquêtes sur plusieurs années permet aussi de mesurer le jugement que portent ces groupes sur le processus de réforme qui touche leur institution. On peut aussi connaître un peu mieux l'ambiance qui conditionne les décisions que prennent les membres du collectif professionnel. Les enquêtes auprès des engagés volontaires, des élèves-officiers et des officiers permettent de voir, comme nous l'avons déjà montré, que l'ambiance dans laquelle se déroule d'activité professionnelle influence de manière très sensible leur décision de renouveler leur engagement ou d'inciter leurs proches à rejoindre les armées. L'image donnée par ceux qui sont dans la profession se révèle beaucoup plus efficace que les onéreuses campagnes de publicité/propagande. Il est certain que ceux qui sont dans la "machine" véhiculent une image qui est plus ou moins subjective mais cette image subjective est perçue au bout du compte comme la réalité.

Il faut insister sur les précautions à prendre quant aux résultats. L'exploitation des résultats d'une enquête sur la qualité de vie dans l'armée de Terre soumise aux cadres qui est en cours d'exploitation et sa comparaison avec les résultats que nous présentons devrait permettre d'affiner les résultats. Les premières impressions qui transparaissent montrent que les cadres ont une vision critique et que le jugement qu'ils portent sur l'institution n'est pas positif.

La partie la plus intéressante de l'enquête concerne les indices, élaborés à partir d'une batterie de questions, sur une échelle de valeur de 0 à 10.

Le premier de ces indices mesure la *qualité de vie dans le travail* à partir de questions sur l'autonomie au travail, le fait de ne pas travailler les fins de semaine, de prendre les repas à son domicile, de disposer d'un logement satisfaisant par rapport à la taille de la famille, de considérer le travail comme stimulant, de se sentir satisfait, de se sentir ou non épuisé à la fin de la journée. Peu de groupes professionnels se déclarent satisfaits dans leur travail, beaucoup estiment avoir une mauvaise qualité de vie dans leur travail mais les militaires apparaissent comme les plus insatisfaits. L'enquête révèle qu'une fois de plus le travail est perçu dans son sens étymologique de condamnation, de peine.

La satisfaction quant aux conditions de travail est évaluée à partir de questions portant sur les cadences de travail, le travail en groupe, le travail de nuit, les 3/8, les temps de trajet, l'ennui au travail, les efforts, le stress, la dangerosité. Les résultats conduisent à deux conclusions : d'une part les conditions se dégradent avec le temps ; mais surtout, ce sont les militaires qui apparaissent comme ayant les plus mauvaises conditions de travail. Le caractère abrupt de ces résultats doit être pris avec précaution.

Se sentent-ils fiers de leur travail ? Les résultats obtenus sur ce troisième indice confirment les résultats de bien d'autres enquêtes : la profession militaire est l'une de celles qui donnent le plus de satisfaction par la nature même de l'activité.

L'indice d'aliénation au travail montre que les militaires ne se sentent pas aliénés dans leur travail. Ce résultat est conforme à celui obtenu par d'autres enquêtes menées en Bosnie auprès des troupes, des sous-officiers et des élèves-officiers. Les militaires se montrent critiques sur bien d'autres aspects et notamment sur le style du commandement mais en revanche ne considèrent pas souffrir de comportements aliénants. En revanche, c'est chez les militaires que cet indice d'aliénation connaît la plus forte progression ces dernières années. La tendance est beaucoup plus intéressante à prendre en compte que le résultat en valeur absolue.

D'autres indices nous permettent de mesurer la cohérence des réponses et de valider des tendances dont on peut avoir parfois l'impression qu'elles s'appuient sur des échantillons trop réduits. Ainsi l'indice de participation ou d'implication dans le travail confirme les résultats précédents : le militaire est un fonctionnaire sérieux qui commence à recueillir les fruits des mutations en cours. Le panel de questions sur lequel s'appuie cet indice porte sur la participation aux décisions, la possibilité de donner son avis sur les tâches à réaliser, la prise en compte de ses suggestions par les supérieurs, l'ambiance stimulante dans le travail, la participation à des cours de formation, l'intéressement aux bénéfices.

Cette cohérence dans les réponses est encore renforcée par l'indice d'intégration. Cet indice mesure le niveau de connaissance de l'institution, de ses buts, des règles qui organisent la profession. Ces mesures sont pondérées par le jugement que porte la personne sur ses chefs et ses collègues ainsi que sur sa disposition à travailler plus en s'investissant davantage dans l'entreprise. Il ressort des résultats que la profession militaire est l'une des seules qui reste conçue comme une vocation. D'autres données montrent que ce caractère persiste chez les élèves-officiers actuels et les jeunes officiers. Avec le temps, l'idéalisme se modère mais il ne disparaît jamais complètement. Le pragmatisme qui se renforce avec l'âge n'est d'ailleurs pas incompatible avec la disposition à aller jusqu'au bout de son engagement dans l'institution parce que l'on adhère à ses buts. Or, dans les armées, ces buts ne sont pas matériels. Les données disponibles montrent que l'intégration des militaires dans leur profession est l'une des plus élevées. Il ne faut pas oublier bien sûr que cette attitude est en grande partie conditionnée par la spécificité militaire. En dépit de toutes les

mutations, la profession militaire reste très institutionnalisée. Cela étant dit, les enquêtes montrent aussi que les militaires gardent une certaine distance par rapport à la notion de sacrifice total aux buts altruistes de l'institution. Cette réserve peut s'expliquer par le manque de confiance à l'égard du commandement dont témoignent les enquêtes ou peut tenir au fait que l'institution militaire ne leur donne pas la reconnaissance qu'ils attendent. Cette tendance observable et son interprétation demanderaient un travail plus approfondi. Il ne s'agit là que d'une piste de réflexion.

Malgré l'absence de données absolument fiables, on peut cependant constater que ces résultats valident ceux obtenus par des moyens différents. On constate en effet que le pragmatisme n'est pas absent, même chez les militaires qui disent être prêts à se sacrifier le moment venu et chez ceux qui sont mus par les valeurs les plus altruistes. Cette implication personnelle se retrouve toujours lorsque l'individu se sent impliqué dans la participation aux bénéfices de l'organisation. Ces bénéfices peuvent être tangibles ou intangibles. Il faut aussi que le sentiment d'appartenance au groupe soit fort. Encore une fois, on voit bien que l'ambiance dans laquelle s'exerce la profession, la culture de l'institution, la manière de fonctionner façonnent les opinions, les perceptions et les comportements.

La mesure de l'indice d'autonomie dans le poste de travail permet de confirmer ces tendances. Cet indice est obtenu à partir d'indicateurs prenant en compte le rôle de la créativité dans l'activité, la participation dans l'entreprise, l'intégration et la flexibilité des horaires de travail. Les enquêtes montrent que la profession militaire est l'unique profession dans laquelle l'autonomie a augmenté de façon aussi importante. Le résultat obtenu dans l'échelle de l'indice montre un résultat bien supérieur au résultat obtenu dans les autres indices. Les militaires se sentent plus autonomes qu'intégrés ou que participatifs dans leur poste de travail. La relation entre ces variables conduit à nuancer la perception positive que peut avoir la perception d'un degré d'autonomie élevé ramené à la nature de l'institution. Il ne s'agit pas bien sûr d'exalter une conception totalitaire de l'institution mais on peut toutefois s'interroger sur le décalage existant entre la perception d'une forte autonomie et le sentiment d'un niveau d'intégration plus faible.

Ces indices nous donnent des tendances qui en aucun cas ne doivent être prises pour intangibles et définitives. Les options méthodologiques de l'enquête peuvent créer des effets de distorsion dans les résultats. L'enquête du ministère du Travail repose sur un questionnaire à questions fermées : les options possibles de réponses aux questions posées peuvent conduire à une prédétermination des réponses. Ce déterminisme imposé aux personnes

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

interrogées peut être limité par la possibilité de donner une réponse qui ne soit ni oui ni non mais autre. Cette précaution avait été prise dans cette enquête. Si cette dernière possibilité n'est pas utilisée, alors on peut estimer que le taux élevé des réponses aux questions posées donne une image assez précise de la réalité.

De ce point de vue, on peut dire que les militaires interrogés étaient effectivement des militaires dans le sens où les résultats de ces enquêtes confirment les résultats obtenus dans d'autres enquêtes et à partir d'autres types de questions.

Les militaires trouvent dans cette profession ce qu'ils voulaient : la stabilité professionnelle et des chances de promotion garanties. Ces motivations pragmatiques se dégagent d'autres questionnaires d'enquêtes. Dans tous les cas, il s'agit de décisions qui ont été pensées. Ces considérations matérielles vont de paire avec un choix professionnel considéré comme une vocation. Ce caractère de vocation donne un caractère déterministe à leur choix sinon fataliste dans le sens où ce choix leur paraît non susceptible d'être remis en cause. C'est ce qui leur donne aussi une grande capacité à accepter des conditions jugées difficiles.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

Bibliographie

Ouvrages :

- ALLI TURRILLAS, 2000, *La profesión militar. Análisis jurídico tras la Ley 17/1999*, INAP, Madrid.
- AGÜERO, Felipe, 1995, *Militares, civiles y democracia. La España postfranquista en perspectiva comparada*, Alianza Editorial.
- ÁGUILA TORRES, Juan-Jose del, 2001, *El TOP. La represión de la libertad (1963-1977)*, Planeta, Barcelona.
- AGUILAR OLIVENCIA, Mariano, 1999, *El Ejército español durante el franquismo, un juicio desde dentro*, Akal, Madrid.
- ALONSO BAQUER, Miguel, 1979, *Les forces armées et la politique militaire de l'Espagne*.
- MANDEVILLE, Lucien, *La Reconnaissance du système militaire espagnol*, Toulouse, Centre de recherche sur l'armée (CERSA), Université Toulouse I.
- ALONSO BAQUER, Miguel, 1979, *Les relations politico-militaires en Espagne*.
- ALONSO BAQUER, Miguel, 1983, *El modelo español de pronunciamiento*, RIALP, Madrid.
- ALONSO BAQUER, Miguel, 1985, *Las preferencias estratégicas del militar español*, Servicio de Publicaciones del EME, Coll. Adalid, Madrid.
- ARTEAGA, Felix, 1999, *La Identidad de Defensa y Seguridad en Europa*, Política Exterior, Madrid.
- BALBE, Manuel, 1984, *Orden publico y militarismo en España (1812-1983)*, Alianza Editorial, Madrid.
- BALMES, Jaime, 2000, *La preponderancia militar* in *Obras Completas*, BAC, Madrid.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

- BARRACHINA LISON, Carles, 2002, *El retorno de los militares a los cuarteles : militares y cambios políticos en España (1976-1981)*, WP n° 21, Institut de ciències polítiques i socials, Barcelone, 2002.
- BUFFOTOT, Patrice (Ed.), *La défense en Europe : les adaptations de l'après-guerre froide*, Paris, La Documentation Française.
- BURNS MARAÑON, Tom, 1996, *Conversaciones sobre el socialismo*, Plaza&Janés, Barcelona.
- BUSQUETS, Joan, 1989, *El militar de carrera en España*, Ariel, Barcelona.
- BUSQUETS, Joan, 1999, *Militares y demócratas. Memorias de un fundador de la UMD y diputado socialista*, Plaza&Janés, Barcelona.
- CALVO SOTELO, Joaquin, 1990, *Memoria viva de la transición*, Plaza&Janés, Barcelona.
- CASTILLEJO, Jose, 1976, "Guerra de ideas en España", *Revista de Occidente*, Madrid, p. 83-85.
- CIOFAS (Revista del Círculo de Oficiales de las Fuerzas Armadas), 2002, n° 23.
- COMAS, José-Maria, 1981, *Deuxième reconnaissance du système militaire espagnol*, Centre de recherche sur l'armée (CERSA), Université Toulouse I.
- COMAS, José-Maria, 1981, *Regard français sur les ordonnances militaires de Juan Carlos I*, Centre de recherche sur l'armée (CERSA), Université Toulouse I.
- COMAS, José-Maria, 1982, *Les Forces armées espagnoles : 1945-1982*, thèse de Doctorat d'Etat de Science Politique, Toulouse.
- COMAS, José-Maria, 1984, "Le mécanisme de la décision politico-militaire en Espagne", *Quatrième reconnaissance du système militaire espagnol*, Toulouse, Centre de recherche sur l'armée (CERSA), Université Toulouse I.

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

- COMAS, José-Maria, et MANDEVILLE, Lucien, 1986, *Les militaires et le pouvoir dans l'Espagne contemporaine de Franco à Felipe González*, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse.
- COMAS, José-Maria, et LABATUT, Bernard, 1994, *Quatrième reconnaissance du système militaire espagnol*, Toulouse, Centre de recherche sur l'armée (CERSA), Université Toulouse I.
- Comisión Mixta Defensa Congreso-Senado, 21 mai 1998, *Boletín Oficial de las Cortes Generales*, n° 209.
- CHRISTIANSEN, Eric, 1974, *Los orígenes del poder militar en España, 1800-1854*, Aguilar, Madrid.
- DAGUZAN, Jean-François et LABATUT, Bernard, 1982, *Troisième reconnaissance du système militaire espagnol*, Toulouse, Centre de recherche sur l'armée (CERSA), Université Toulouse I.
- DAGUZAN, Jean-François, 1986, *Le système de défense de l'Espagne, 1939-1984. Interactions politiques, économiques et diplomatiques*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris Sud, Faculté de droit de Sceaux.
- DANDEKER, Christopher et ROSS, John, 2001, *Les armées professionnelles et les liens armées-société au Royaume Uni. Données 1999-2000*, Paris, Les Documents du C2SD, n° 38.
- DIEZ ALEGRIA, Jose-Maria, 1972, *Ejército y sociedad*, Alenza Editorial, Madrid.
- DÍEZ NICOLÁS, Juan, 1999, *Identidad nacional y cultura de defensa*, Síntesis, Madrid.
- EMEA (Estado Mayor del Ejército del Aire), 1991, *Encuesta a los militares de carrera del Ejército del Aire*, Madrid.
- ESCRIBANO TESTAUT, Pedro, 1998, "La carrera militar tras la Ley 17/1989", *Revista Española de Derecho Militar*, n° 71.
- FAURA, José, (Ed.), 2000, *Panorama general de las Fuerzas Armadas*, ARBOR, CSIC, Madrid., n° 651, mars.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

- FERNÁNDEZ LÓPEZ, Javier, 1998, *El Rey y otros militares. Los militares en el cambio de régimen político en España (1969-1982)*, Taurus, Madrid.
- FERNÁNDEZ LÓPEZ, Javier, 2000, *Diecisiete horas y media. El enigma del 23-F*, Taurus, Madrid.
- FISAS ARMENGOL, Viçenç, 1979, *El poder militar en España*, Laia, Barcelona.
- GARCÍA ESCUDERO, Jose-Maria, 1987, *Los españoles de la conciliación*, Espasa Calpe, Madrid.
- GARCÍA ESCUDERO, Jose-Maria, 1995, *Mis siete vidas. De las brigadas anarquistas a juez del 23-F*, Planeta, Barcelona.
- GENIEYS, William, JOANA, Jean et SMITH, Andy, 2000, *Professionnalisation et condition militaire : une comparaison France/Grande-Bretagne*, Paris, Les cahiers du C2SD, n° 29.
- GENIEYS, William et alii, 2001, *Armées professionnelles : une comparaison européenne (Espagne, France, Grande-Bretagne)*, Paris, Les Cahiers du C2SD, n° 37.
- GONZÁLEZ, Felipe et CEBRIÁN, Juan Luis, *El futuro ya no es lo que era. Una conversación*, Aguilar, Madrid, 2001.
- GUTIERREZ MELLADO, Manuel, 1981, *Un soldado de España. Conversaciones con Jesus Picatoste*, Argos Vargas, Madrid.
- HIDALGO, Diego, 1996, *El futuro de España*, Taurus, Madrid, 1996.
- JAR-COUSELO, Gonzalo, 1999, *Las mujeres en la policía y en las fuerzas armadas. Especial referencia a la Guardia Civil*, Ministerio del Trabajo y Asuntos Sociales-Instituto de la Mujer, Madrid.
- JOANA, Jean, 2002, "La "condition militaire" : inventions et réinventions d'une catégorie d'action publique", Paris, *Revue française de science politique*, n° 54 (2), p. 449-467.
- JOBERT, Bruno, dir., 1994, *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

- KUHLMANN, Jürgen, CALLAGHAN, Jean (Eds.), 2000, "Military and Society in 21st Century Europe", Lit Verlag, London.
- LABATUT, Bernard, 1990, "Spain : looking towards Europe ", *revue Jane's Defence Weekly*, London, vol. 14, n° 22.
- LABATUT, Bernard, 1991, "Chronique : Bilan de la politique de défense espagnole", *Revue Stratégique*, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 3^e trimestre, n° 47.
- LABATUT, Bernard, 1993, "Renaissance d'une puissance ? «Politique de défense et reforme militaire dans l'Espagne démocratique»", *Economica*, FEDN, Paris.
- LABATUT, Bernard, 1995, "Analyse critique de la législation touchant à l'obligation militaire en Espagne", in *Evolution des systèmes de conscription dans les pays européens : aspects juridiques et sociologiques*, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense (FED), tome 1.
- LABATUT, Bernard, 1995, "Le dialogue civilo-militaire dans l'élaboration de la politique de défense en Espagne de 1976 à 1994", in *Aujourd'hui l'Espagne : regards croisés sur l'altérité*, Ibéricas, Toulouse, CRIC/Université de Toulouse-Le Mirail, n° 8.
- LABATUT, Bernard, et MARTINEZ PARICIO, Jesus, 1996, "Espagne : vers l'armée de métier", *Défense Nationale*, novembre.
- LABATUT, Bernard, et MARTINEZ PARICIO, Jesus, 1995, *Evolution des systèmes de conscription dans les pays européens : l'Espagne*, FED, Paris.
- LABATUT, Bernard, MARTINEZ PARICIO, Jesus y otros autores, 1999, *Las fuerzas armadas en las acciones internacionales*, Madrid.
- LABATUT, Bernard et CHIKHI, Djamila, 1999, "L'Espagne et la mondialisation du système de sécurité,"
- KIRSCHBAUM, S. J. (dir.), 2002, *La paix a-t-elle un avenir ? L'ONU, l'Otan et la sécurité internationale*, L'Harmattan, Montréal, Paris.
- MANDEVILLE, Lucien, 1979, *Reconnaissance du système militaire espagnol*, Toulouse, Centre de recherche sur l'armée (CERSA), Université Toulouse I.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

- MARTIN CORRALES, Eloy, 2002, *La imagen del magrebi en España. Una perspectiva histórica siglos XVI-XX*, Barcelona, ed. Bellaterra.
- MARQUINA, Antonio, 1986, *España en la política de seguridad occidental. 1939-1986*, Ejército, Madrid.
- Ministère de la Défense, 2002, “Les Français et la Défense : 10 ans de sondages”, *Analyses et références*, novembre.
- Ministerio de Defensa, 1979, *Reales Ordenanzas de las Fuerzas Armadas*, Madrid.
- Ministerio de Defensa, *Memorias de Legislaturas*, Varios años.
- Ministerio de Defensa (sf), *La fuerza que hay que tener*, Madrid.
- Ministerio de Defensa, 1993, *Las Fuerzas Armadas españolas hoy*, Madrid.
- Ministerio de Defensa, 1999, *Régimen del Personal de las Fuerzas Armadas*, Madrid.
- Ministerio de Defensa, 2000, *Libro Blanco de la Defensa*, Madrid, y PÉREZ DÍAZ, V, 2002, *Una interpretación liberal del futuro de España*. Taurus, Madrid.
- Ministerio de Defensa, 2002, *Revisión estratégica de la defensa. I y II Seminario internacional*, Madrid.
- Ministerio de Defensa, *Revista Española de Defensa*, Revista mensual.
- MOSKOS, Charles C. et WOODS, Frank R.. Dir, 1998, “The military : More than just a job ?”, Washington, Pergamon-Brassey's.
- MURRAY, Douglas J. et VIOTTI, Paul R., 1982, “The Defense policies of Nations : a comparative perspective”, Baltimore, John Hopkins University Press.
- OEHLING RUIZ, Hermann, 1967, “La función política del ejército”, Instituto de Estudios Políticos, Madrid,.

LA PROFESSIONNALISATION DES ARMEES EN ESPAGNE

- OLMEDA, Jose-Antonio, 1988, *Las Fuerzas Armadas en el estado franquista*, El Arquero, Madrid.
- OTERO NOVAS, Jose-Maria, 1998, *Defensa de la Nacion española*, Fénix, Madrid.
- PARICIO MARTINEZ, Jesus, 1990, “Militares y ejército en España : 1898-1998”, en Salvador Giner, *España. Sociedad y política*, Espasa Calpe, Madrid.
- PARICIO MARTINEZ, Jesus, 1999, “Defensa nacional y militares en el umbral del nuevo siglo”, en José Vidal Beneyto (Ed.), *España a debate : la política*, Tecnos, Madrid.
- PARICIO MARTINEZ, Jesus, 1999, *Le monde méconnu de nos militaires*, C2SD, Paris.
- PARICIO MARTINEZ, Jesus, 1999, (Coord.), *La ética en las nuevas misiones de las fuerzas armadas*, Ministerio de Defensa-CESEDEN, Madrid.
- *Pôle Sud*, 2002, *L’Espagne du politique*, n° 16, mai.
- PECES-BARBA, Gregorio, 1993, *Ley y conciencia. Moral legalizada y moral crítica en la aplicación del derecho*, BOE, Madrid.
- PLATÓN, Miguel, 2001, *Hablan los militares. Testimonios para la historia (1939-1996)*, Planeta, Madrid.
- PREVOT-FORNI, Emmanuelle, 2002, *L’identité militaire à l’épreuve des opérations extérieures à finalité pacificatrice : l’exemple d’un régiment d’infanterie*, Les documents du C2SD, n° 36.
- RIDRUEJO, Dioniso, 1964, *Escrito en España*, Losada, Buenos Aires.
- SECO SERRANO, Carlos, 1984, *Militarismo y civilismo en la España contemporánea*, Tablero, Madrid.
- SNYDER, Jack, 1991, *Myths of Empire. Domestic and international ambition*, Ithaca, Cornell University press.
- SORIN, Katia, 2002, “Femmes en armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation de l’armée française”, Thèse de doctorat, Paris.

Bernard LABATUT, Jesus MARTINEZ PARICIO

- VAL CID, Consuelo de, 1996, *Opinión pública y opinión publicada. Los españoles y el referéndum de la OTAN*, CIS, Madrid.
- Varios Autores, 2002, *Veinticinco años de reinado de S.M. Don Juan Carlos*, Real Academia de la Historia-Espasa Calpe, Madrid.
- VENNESSON, Pascal, dir., 2002, *Politiques de défense : institutions, innovations, européanisation*, Paris, L'Harmattan.

Enquêtes et travaux :

- Encuestas monograficas sobre las Fuerzas armadas, Centro de Investigaciones Sociologicas (CIS), Madrid, 1997 à 2001.
- Enquêtes du Centro de Investigacion de la Realidad Social (CIRES), Madrid, 1995 à 1998.
- Identidad nacional y cultura de defensa 1995-1998, Analisis sociologicos, economicos y politicos (ASEP), Madrid.
- Armée de l'Air : Encuesta a los militares de carrera, Direccion de servicios técnicos del Cuartel General del Ejercito del Aire, Madrid, 1991 à 2001.
- Armée de Terre : Encuesta a los militares de carrera, Direccion de servicios tecnicos del Cuartel General del Ejercito de Tierra, Madrid, 1998.
- Encuesta a los cadetes de los centros de formacion militares, Universidad Central de Barcelona – Instituto General Gutiérrez Mellado, Madrid-Barcelona, 2002.
- Enquêtes du ministère du Travail : 1999 – 2000 – 2001.